



HAL
open science

L'activité agricole, un vecteur d'intégration pour des personnes réfugiées ?

Gabrielle Bichat

► **To cite this version:**

Gabrielle Bichat. L'activité agricole, un vecteur d'intégration pour des personnes réfugiées ?. Agronomie. 2023. dumas-04449105

HAL Id: dumas-04449105

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04449105>

Submitted on 25 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire de fin d'études

Présenté pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur des
Systèmes Agricoles et Agroalimentaires Durables au Sud (SAADS)

Option : Systèmes d'élevage

**L'activité agricole, un vecteur d'intégration pour des
personnes réfugiées ?**



Préparation du sol, Terre en Partage. Gabrielle Bichat

par Gabrielle Bichat

Année de soutenance : 2023

**Organisme d'accueil : Délégation interministérielle à l'accueil et à
l'intégration des réfugiés (Diair)**

Mémoire de fin d'études

Présenté pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur
des Systèmes Agricoles et Agroalimentaires Durables au Sud (SAADS)

L'activité agricole, un vecteur d'intégration pour des personnes réfugiées ?



Préparation du sol, Terre en Partage. Gabrielle Bichat

par **Gabrielle Bichat**

Année de soutenance : 2023

Mémoire préparé sous la direction de :
Claire Aubron
Chantal Crenn

Organisme d'accueil
Délégation interministérielle à
l'accueil et l'intégration des
réfugiés (Diair)

Maître de stage : Yannick Prost

Présenté le : 21/09/2023

Devant le jury :
Pauline Vialaret
Rapporteuse principale

Marie-Odile NOZIERES-PETIT
Rapporteuse de formation

Claire Aubron
Tutrice encadrante

Chantal Crenn
Encadrante scientifique

Yannick Prost
Tuteur entreprise

Résumé

L'activité agricole, un vecteur d'intégration pour des personnes réfugiées ?

Le gouvernement français souhaite développer sa politique d'intégration sur l'ensemble du territoire, y compris dans les petites villes et espaces ruraux avec l'ambition de favoriser l'accompagnement des personnes réfugiées. Dans le contexte actuel de difficulté de recrutement, notamment pour les emplois saisonniers, le secteur agricole apparaît pouvoir contribuer à cette politique d'intégration. La présente étude vise à mieux cerner les opportunités d'emploi pour les personnes bénéficiaires de la protection internationale au sein du secteur agricole. Comment s'organise aujourd'hui l'accès aux emplois agricoles et dans quelles mesures contribuent-ils à l'intégration des personnes réfugiées sur le territoire ?

Trois axes de recherche ont été définis : une étude sur des programmes d'insertion qui utilisent l'activité agricole comme vecteur d'apprentissage, une évaluation de l'accès direct à l'emploi agricole et un état des lieux des programmes de formation linguistique et professionnelle à destination des personnes réfugiées. Pour développer ces trois axes, un état de l'art et des enquêtes auprès de personnes réfugiées, agriculteur.trice.s et porteur.euse.s de projet ont été menés sur deux terrains d'études : les Landes et la Haute-Vienne.

Les activités agricoles en Haute-Vienne mises en place par les associations et chantiers d'insertion visent à soutenir la construction des projets professionnels des personnes réfugiées et en demande d'asile qui restent faiblement orientés vers le secteur agricole.

Au sein des Landes, l'accès aux emplois saisonniers est étudié depuis les centres d'hébergement de Mont-de-Marsan et de la ville de Parentis-en-Born. Il est facilité par la présence d'intermédiaires : travailleur.euse.s sociaux, associations ou relations personnelles, qui tentent de soulever les différents obstacles à l'emploi (démarches administratives, accès au logement ou mobilité). Les postes proposés, saisonniers et majoritairement tournés vers le maraîchage, offrent une voie d'intégration par l'emploi car ils ne nécessitent pas de diplôme et sont accessibles pour des personnes allophones et ne parlant pas le français.

L'étude de dix programmes de formation professionnelle et linguistique a, par ailleurs, mis en évidence les défis complexes auxquels sont confrontés les porteur.euse.s de programmes, tant sur la promotion de l'emploi agricole que sur les diverses questions de mobilité, de logement et de coordination entre acteur.trices, notamment. Les résultats sont cependant encourageants en termes d'apprentissage des codes sociolinguistiques.

En dépit des limites méthodologiques de cette recherche, il apparaît que l'emploi des personnes réfugiées dans le secteur agricole est faible et épars sur le territoire. Il est, cependant, source d'insertion dans l'emploi pour des personnes allophones. L'étude ne permet pas de conclure sur l'intégration des personnes réfugiées qui nécessite des études complémentaires sur le long terme, sur les relations sociales et l'ancrage au sein d'un territoire. L'amélioration de l'insertion dans le secteur agricole devra s'appuyer sur la coordination des acteur.trice.s agricoles et social et des formations tant en amont que pendant l'emploi pour favoriser l'autonomie.

Mots clés : Agriculture – Emploi saisonnier - Réfugiés - Intégration – Insertion – Politiques d'intégration

Source pour utiliser le rapport : Bichat, Gabrielle, 2023. L'activité agricole, un vecteur d'intégration pour des personnes réfugiées ? Mémoire d'Ingénieur des Systèmes Agricoles et Agroalimentaires Durables au Sud (SAADS), Systèmes d'élevages, Institut Agro Montpellier. 78p.

Abstract

Agricultural activity, a vector of integration for refugees?

The French government is seeking to develop its integration policy throughout the country, including in small towns and rural areas, with the aim of providing better support for refugees. In the current context of difficult hiring, particularly for seasonal jobs, the agricultural sector appears to be able to contribute to this integration policy. The aim of this study is to identify the employment opportunities for beneficiaries of international protection in the agricultural sector. How are agricultural jobs currently organised and to what extent do they contribute to the integration of refugees in France?

Three lines of research have been defined: a study of integration programs that use farming as a vehicle for learning, an assessment of direct access to agricultural employment, and an inventory of linguistic and training programs for refugees. To develop these three axes, a bibliographic review and surveys with refugees, farmers and project leaders were carried out in two study areas: Landes and Haute-Vienne.

The agricultural activities in Haute-Vienne set up by the associations and insertion sites aim to support the construction of professional projects for refugees and asylum seekers, which are still very little oriented towards the agricultural sector.

In the Landes area, access to seasonal jobs is studied from the Mont-de-Marsan accommodation centers and the town of Parentis-en-Born. Access is facilitated by intermediaries: social workers, associations, or personal contacts, who try to overcome the various obstacles to employment: administrative procedures, access to housing or mobility. The jobs, which are seasonal and mainly focused on vegetable growing, offer a pathway to integration through employment, as they do not require a qualification and are accessible to people who are non-French speakers.

The study of ten professional and linguistic training programmes also highlighted the complex challenges faced by the programme leaders, both in terms of promoting agricultural employment and the various issues of mobility, accommodation and coordination between players, in particular. However, the results are encouraging in terms of learning sociolinguistic codes.

Despite the methodological limitations of this research, it appears that employment of refugees in the agricultural sector is low and scattered across the country. It is, however, a source of employment integration for non-native speakers. The study does not allow us to conclude on the integration of refugees, which requires further long-term studies on social relations and local ties. However, improving integration in the agricultural sector will require coordination between agricultural and social players, as well as training both before and during employment, in order to promote greater autonomy.

Keywords: Agriculture - Seasonal employment - Refugees - Integration - Integration policies

Source for the report : Bichat, Gabrielle, 2023. Agricultural activity, a vector of integration for refugees? Master's degree in Sustainable Agricultural and Food Systems in the South (SAADS), Livestock Systems, Institut Agro Montpellier. 85p.

Remerciements

Je souhaite remercier en premier lieu les personnes réfugiées, agriculteur.trice.s et porteur.euse.s de projet rencontrés et interrogés pendant cette étude. Un grand merci pour avoir pris le temps de me raconter votre métier et votre quotidien. Sans vous, cette étude n'aurait pas été possible. Je pense particulièrement à Pauline Vialaret, directrice de l'association Terre 2 Cultures, Boris Skierkowski, directeur de la Terre en Partage, et Charlotte Clavé Champion, directrice de l'ANEFA des Landes. Votre engagement et investissement ont été précieux pour mes recherches.

Un grand merci à mon maître de stage Yannick Prost, Secrétaire général de la Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés (Dair), de m'avoir fait confiance pour mener à bien ce travail de recherche et de m'avoir permis de travailler pendant ces mois d'études au sein de la Dair.

Je remercie particulièrement mon encadrante de stage, Chantal Crenn. Vos questionnements et conseils ont été essentiels pour l'orientation de cette étude.

Je voudrais également remercier l'ensemble des membres de la Dair pour m'avoir conseillée dans mes recherches. Nos échanges sur vos métiers et engagements ont été riches en enseignements. Merci particulièrement Timothée Haquet pour tes conseils et encouragements.

Enfin, je tiens à remercier ma tutrice de stage, Claire Aubron pour sa confiance et son suivi au cours de cette recherche et la période de rédaction de ce mémoire.

Table des matières

Résumé	2
Abstract	3
Remerciements	4
Table des matières	5
Tables des figures	6
Avant-Propos	7
Glossaire	8
Sigles et acronymes	11
Introduction	14
1. Contexte et problématique	16
1.1 Le secteur agricole français : la diminution du nombre d’exploitant.e.s face à une légère augmentation de celui des salarié.e.s permanents	16
1.2 Les personnes réfugiées en France : de l’obtention de la protection internationale à l’emploi	19
1.3 Problématique et hypothèse	22
2. Matériels et méthodes	24
2.1 Recensement des activités agricoles accessibles aux personnes réfugiées	24
2.2 Méthodologie sur les deux zones d’étude	27
2.3 Méthodologie sur l’étude des programmes de formation linguistique et professionnelle	28
3. Résultats	29
3.1 Les activités agricoles comme support d’insertion : étude de cas en Haute-Vienne .	29
3.1.1 Les programmes agricoles pendant la demande d’asile	29
3.1.2 Les ateliers et chantiers d’insertion en maraîchage	31
3.2 L’accès direct à l’emploi agricole : étude de cas dans les Landes	33
3.2.1 Coordination et accès à l’emploi agricole	33
3.2.2 L’emploi agricole des personnes réfugiées : saisonnier et peu qualifié	35
3.2.3 Les emplois agricoles : une opportunité d’emploi et de pérennisation sur le territoire	38
3.3 Les formations professionnelles et linguistiques : étude des programmes existants .	39
3.3.1 Programmes de formation, vecteurs d’une première insertion professionnelle	39
3.3.2 Des freins persistants pour l’insertion et la pérennité des programmes	42
4. Discussion : l’intégration face à la complexité de l’emploi agricole	44
4.1 S’insérer dans l’emploi agricole : entre opportunité et choix limité	44
4.2 L’intégration par l’agriculture : entre la complexité de son évaluation et ses limites	45
4.3 Des pistes d’amélioration pour l’insertion et l’intégration par l’agriculture	46
4.3.1 Les emplois saisonniers, un tremplin à développer	46
4.3.2 Le renforcement des compétences pour l’élaboration du projet professionnel	46
4.3.3 La mobilisation des acteur.trice.s du territoire pour favoriser l’intégration	47
4.4 Des réflexions à engager en lien avec les perspectives du système agricole	48
Conclusion	50
Références bibliographiques	51
Annexes	56

Tables des figures

Figure 1 : Évolution des équivalents temps plein (ETP) du secteur agricole entre 1970 et 2020. Source : personnelle. Données : Agreste, 2020.....	16
Figure 2: Répartition du volume de travail en fonction des orientations technico-économiques des exploitations agricoles. Source : Agreste, 2020.....	17
Figure 3 : Protections internationales accordées par l'Ofpra et CNDA en 2022 par nationalité. Source : Ofpra et la CNDA. Source : personnelle. Données : Rapport d'activités Ofpra, 2022	20
Figure 4 : Extrait de la carte interactive Umap avec les programmes identifiés.....	25
Figure 5 : Programmes identifiés pour la sensibilisation, la formation et l'emploi agricole destinés aux personnes réfugiées.....	26
Figure 6: Nationalité, âge, niveau d'études et expériences agricoles des résidents de la Terre en Partage. Source : personnelle.....	30
Figure 7 : Schéma des trajectoires professionnelles après l'obtention de la protection internationale. Source : personnelle	31
Figure 8 : Schéma sur la présentation des chantiers d'insertion en maraîchage en Haute-Vienne. Source : personnelle.....	32
Figure 9 : Schéma de l'accès à l'emploi agricole pour les personnes réfugiées dans les Landes	33
Figure 10: Schéma d'accès à l'emploi agricole pour les personnes réfugiées depuis Mont-de-Marsan et grâce à l'association Terre 2 Cultures. Source : personnelle	34
Figure 11: Années de travail au sein d'une exploitation agricole pour les personnes enquêtées accompagnées par Terre 2 Cultures. Source : personnelle.....	38
Figure 12 : Insertion dans l'emploi des réfugié.e.s à la suite des programmes de formation. .	41
Figure 13 : Identification des forces et faiblesses des 10 programmes de formation. Source : personnelle	43

Liste des tableaux

Tableau 1 :Structures agricoles contactées pour la recherche de programmes d'accompagnement.....	24
Tableau 2 : Acteur.trice.s des territoires enquêtés en Haute-Vienne et dans les Landes	28
Tableau 3 : Calendrier et effectifs des saisonnier.ère.s au sein des exploitations agricole. Source : personnelle	36
Tableau 4 : Caractéristiques des programmes de formation professionnelle et linguistique ...	40

Avant-Propos

Cette étude est réalisée dans le cadre du mémoire de fin d'études d'ingénieur agronome, au sein de l'Institut Agro Montpellier. Elle a été commanditée et soutenue par la Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés (Diair). Cette recherche a été encadrée par Yannick Prost, le secrétaire général de la Diair, et Chantal Crenn, anthropologue au sein de l'UMR Savoirs Environnements Sociétés (SENS) à Montpellier.

La Diair est chargée du pilotage et de la mise en œuvre de la stratégie de la politique d'intégration, conjointement avec la Direction générale des étrangers en France (DGEF) et la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement (Dihal).

Les principales missions et axes d'intervention de la Délégation sont :

- d'accompagner les personnes réfugiées dans la maîtrise de la langue française et dans la prise en charge sanitaire et sociale ;
- de faciliter leur accès à l'emploi, au logement, à la formation, à l'éducation, à la culture et aux droits ;
- de mobiliser les territoires, les associations, la société civile et les personnes réfugiées ;
- de participer, en lien avec la DGEF, au suivi des réfugiés "réinstallés".

Glossaire

Les concepts en gras suivis d'un astérisque sont issus du glossaire de la Direction générale des étrangers (DGEF, Ministère de l'Intérieur, 2023).

Accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) : dispositif d'accompagnement à destination des BPI financé par l'État en cours de déploiement sur l'ensemble des départements. Le prestataire en charge du programme sur le département devra (i) réaliser l'accompagnement individualisé et global des réfugié.e.s dans leur intégration sur le territoire et (ii) articuler et coordonner les actions portées par l'ensemble des acteurs locaux de l'intégration (Cocco, 2022).

Allophone : caractéristique d'un individu qui, dans un territoire de résidence donné, a pour langue maternelle une autre langue que la ou les langues officielles.

Asile – Droit d'asile* : protection donnée à une personne exposée à un risque de persécution, de traitement inhumain ou dégradant dans son pays et qui ne peut obtenir de protection de la part de ses autorités. En France, le droit d'asile a été introduit pour la première fois par la Constitution de 1793. Le principe a été repris par le Préambule de la Constitution de 1946 auquel fait référence celui de la Constitution de 1958. Il découle également de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut de réfugié.

Contrat d'Intégration Républicaine* : il s'adresse aux ressortissants des pays tiers ayant obtenu un premier titre les autorisant à séjourner en France et ayant le projet de s'y établir durablement. Il comprend un entretien d'orientation, une formation linguistique visant le niveau A1 de français (en fonction du niveau de français initial de l'étranger), une formation civique et un conseil en orientation professionnelle. Son suivi conditionne l'octroi d'une carte de séjour.

Contrat OFII : l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) gère certaines procédures de l'immigration professionnelle. Les contrats OFII sont destinés à des ressortissants non européens recrutés dans le cadre d'un manque de main-d'œuvre locale (Ministère de l'Intérieur, 2021). Les personnes bénéficiaires possèdent carte de séjour pluriannuelle « travailleur saisonnier » (d'une durée maximale de 3 ans) (Ministère de l'Intérieur, 2021) et sont autorisées à être en France pour la période de leur contrat de travail de 6 mois maximum par an (Kleiche-Dray, 2022).

Dispositif national d'accueil (DNA) : il regroupe des structures d'hébergement dédiées aux demandeur.euse.s d'asile aux réfugié.e.s, financées à ce titre par le ministère de l'Intérieur (Cocco, 2022).

Demandeur.euse d'asile* : personne demandant la reconnaissance de la qualité de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire, qui bénéficie du droit de se maintenir provisoirement sur le territoire dans l'attente d'une décision de l'OFPRA et/ou de la CNDA sur sa demande de protection. En cas d'octroi du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire, un titre de séjour lui est délivré. En cas de rejet, le demandeur a l'obligation de quitter le territoire à moins qu'il ne soit admis à y séjourner à un autre titre.

Immigré.e* : personne née étrangère dans un pays étranger et qui vit actuellement en France (Insee, 2023a).

Insertion : Abdel Malek Sayad lie ce terme à la notion de « processus ». Cela englobe l'apprentissage des normes et valeurs régissant la société et rejoint l'idée d'accession et d'accès à un secteur (Laacher et Sayad, 1999). L'insertion peut également désigner les actions menées au moyen de dispositifs notamment publics auprès de personnes qui se trouvent en situation d'exclusion pour réduire cette situation d'isolement. Ces interventions visent à renforcer les processus de socialisation et le développement des liens sociaux (Castel, 1995) mais qui doivent également se réaliser par l'aménagement de conditions propres à assurer un accueil des personnes en marge (CNLE, 2014).

Intégration : en se référant à la définition du sociologue Emile Durkeim : « Un groupe, ou une société, est intégré(e) quand ses membres se sentent liés les uns aux autres par des valeurs, des objectifs communs, le sentiment de participer à un même ensemble sans cesse renforcé par des interactions régulières » (Durkeim, 2013 ; CNLE, 2014).

Intérim ou travail temporaire : une entreprise de travail temporaire met à votre disposition des personnes pour remplacer des salarié.e.s absents, faire face à un accroissement d'activité ou pour des emplois à caractère saisonnier (MSA, 2021).

Prestation de services : organisation qui consiste à confier à une entreprise spécialisée, la prise en charge partielle ou totale d'une activité déterminée. Le contrat doit avoir pour objet une tâche précise. La mission a lieu sous la responsabilité de l'entreprise prestataire qui fixe les tâches des salarié.e.s, leurs horaires de travail et veille à la sécurité (MSA, 2021). Les entreprises de travail agricole sont des entreprises de prestation de services.

Protection internationale* : protection donnée à une personne exposée à un risque de persécution ou de traitement inhumain ou dégradant dans son pays et qui ne peut obtenir de protection de la part de ses autorités.

Protection subsidiaire* : protection accordée à la personne qui ne remplit pas les conditions d'octroi du statut de réfugié mais qui établit qu'elle est exposée dans son pays à une de ces menaces : peine de mort, torture, peines ou traitements inhumains ou dégradants, menace grave, directe et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé interne ou international. Une carte de séjour pluriannuelle portant la mention « protection subsidiaire » lui est délivrée.

Protection temporaire : dispositif exceptionnel et temporaire est autorisé par une décision du Conseil de l'Union européenne (UE). Les personnes concernées sont les étranger.ère.s non-européens qui fuient massivement leur pays ou leur région d'origine et qui ne peuvent pas y retourner. En raison notamment d'un conflit armé ou de violences ou parce qu'ils sont victimes de violations graves et répétées des droits de l'homme (Direction de l'information légale et administrative, 2022b). Aujourd'hui, il est destiné aux personnes ayant la nationalité ukrainienne ou ayant une résidence légale en Ukraine et qui ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine.

Public primo-arrivant : signataires d'un Contrat d'intégration républicaine (CIR), ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, pour lesquels un premier titre a été délivré depuis moins de 5 ans.

Réfugié.e* : personne qui s'est vu octroyer une protection par l'Ofpra sur le fondement de la Convention de Genève du Préambule de la Constitution de 1946. Une carte de résident portant la mention « réfugié », valable dix ans et renouvelable de plein droit lui est délivrée.

Réinstallation : dispositif qui permet en France d'accueillir des réfugié.e.s particulièrement vulnérables auxquels le Haut-commissariat pour les Réfugiés (HCR) a accordé sa protection dans des pays dits de premier asile où ils ne peuvent trouver une protection durable et effective et des solutions pour une intégration durable (Ministère de l'Intérieur, 2022).

Travailleur.euse détaché à l'étranger : un.e salarié.e détaché est un.e salarié.e envoyé à l'étranger, par son employeur.euse d'origine, pour effectuer un travail pendant une durée déterminée. Le détachement est forcément temporaire (sans durée minimum ou maximale) (Direction de l'information légale et administrative, 2022a). Le détachement peut avoir lieu dans deux situations différentes : la prestation de services et l'intérim.

Travailleur.euse saisonnier* : étranger.ère venant en France pour exercer une activité professionnelle à caractère saisonnier dans la limite de six mois par an. Il lui est délivré une carte de séjour d'une durée de validité de trois ans renouvelable (Art. L.313-10 6° CESEDA).

Sigles et acronymes

ACI : Ateliers et chantiers d'insertion

AGIR : Accompagnement global et individualisé des réfugiés

ANEFA : Associations pour le développement et l'emploi agricole et rural

ANVITA : Association Nationale Des Villes Et Territoires Accueillants

BPI : Bénéficiaire d'une protection internationale

Afpa : Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes

Apecita : Association pour l'emploi des cadres, ingénieur.e.s et technicien.ne.s de l'agriculture et de l'agroalimentaire

CADA : Centre d'accueil demandeur.euse.s d'asile

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CECRL : Cadre européen commun de référence pour les langues

CESEDA : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile en France

CIR : Contrat d'intégration républicaine

CIVAM : Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

CNDA : Cour nationale du droit d'asile

CNLE : Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

CPH : Centre provisoire d'hébergement

CTAI : Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration

Cuma : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

DGEF : Direction générale des étrangers en France

DEETS : Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Diair : Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiées

Dihal : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

DDETS : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

DGEF : Direction générale des étrangers en France

DSED : Département des statistiques, des études et de la documentation

ELIPA : Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants

ETA : Entreprise de travaux agricoles

ETP : Equivalent temps plein

ETT : Entreprise de travail temporaire

FLE : Français Langue Etrangère

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun

GE : Groupement d'employeur.euse.s

Geiq : Groupements d'employeur.euse.s pour l'insertion et la qualification

GUDA : Guichet unique pour demandeurs d'asile.

HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

HOPE : Hébergement orientation et parcours vers l'emploi

MSA : Mutualité sociale agricole

OACAS : Organismes d'accueil communautaire et d'activité solidaire

OCAPIAT : Opérateur de compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'agriculture, la pêche, l'industrie agroalimentaire et les territoires.

OFII : Office français de l'intégration et de l'immigration

Ofpra : Office français de protection des réfugiés et des apatrides

OPCO : Opérateur de compétences

ORPeF : Origines et perspectives des réfugiés en France

PAC : Politique agricole commune

PIC IPR : Plan d'investissement dans les compétences – Intégration professionnelle des réfugiés

PMSMP : Période de mise en situation en milieu professionnel

POEC : Préparation opérationnelle à l'emploi collective

Reneta : Réseau national des espaces-test agricoles

SNADAR : Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile & d'intégration des réfugié.e.s

SPADA : Structure du premier accueil des demandeur.euse.s d'asile

Introduction

“Toute personne qui, craignant avec raison d’être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité”, “qui ne peut ou ne veut, du fait de cette crainte, se réclamer de la protection de ce pays”. Cet extrait de la convention de Genève de 1951 définit le statut de réfugié.

À l’issue du conflit de la seconde guerre mondiale, la convention de Genève signée dans le cadre d’une conférence des Nations-Unies par 145 États vise à protéger les droits des personnes déracinées et à assurer les obligations juridiques des États. Suite à l’obtention du statut de réfugié, les personnes peuvent résider légalement dans le pays d’accueil (UNCHR, 2010).

Le nombre de demandes d’asile en Europe et en France a fluctué avec les différentes crises géopolitiques. Entre 1994 et 2003, le génocide au Rwanda, les guerres et crises de l’Europe de l’Est entraînent de nombreuses arrivées en Europe ; on recense ainsi 420 000 demandes en 2001. Une accélération des conflits, notamment au Moyen-Orient avec la crise syrienne puis le retour des Talibans en Afghanistan ont entraîné des hausses de demande d’asile sur les périodes 2015-2016 et depuis 2021 (Insee, 2023b). L’année dernière, l’Europe a enregistré plus de 962 000 demandes d’asile, dont 16 % prises en charge par la France (Verdes Juliette, 2023). Avec un taux de protection¹ de 36 % en France, 56 276 personnes ont obtenu une protection internationale (Duclos-Grisier, 2020) et 68 400 ressortissant.e.s d’Ukraine ont bénéficié d’un statut de protection temporaire, activé pour la première fois à l’issue du conflit démarré en février 2022 (Insee, 2023b).

En 2019, la moitié des demandes d’asile ont été enregistrées en Ile-de-France alors que seuls 19 % des capacités d’hébergement pour l’accueil étaient présentes dans la région (DGEF Direction Asile, 2020). Les personnes se tournent alors vers des hébergements d’urgence et de droits communs ou vers l’établissement de campements insalubres où elles risquent l’expulsion (Bouillon, 2009). De nombreux débats émergent sur la répartition des demandeur.euse.s d’asile ou du « fardeau migratoire » tant à l’échelle européenne qu’au niveau national où l’ensemble des territoires devrait prendre leur part (Puygrenier, 2021). Le gouvernement souhaite développer sa politique d’intégration sur l’ensemble du territoire, y compris dans les petites villes et espaces ruraux pour favoriser un « meilleur accueil » (Tardis, 2019).

L’hébergement des personnes réfugiées est une prérogative de l’État depuis 1975 (Masse, 2001 ; Berthomière *et al.*, 2020). Depuis cette date, le gouvernement déploie son dispositif national d’accueil avec la création et la répartition de différents centres d’hébergement (pour demandeur.euse.s d’asile et réfugié.e.s sur l’ensemble du territoire (Berthomière *et al.*, 2020)). Les places en centres d’hébergement ont doublé en moins de cinq ans pour atteindre 107 000 places en 2020. Entre 2021 et 2023, un Schéma national d’accueil des demandeurs d’asile & d’intégration des réfugiés (SNADAR) vise à orienter des personnes en demande d’asile vers un centre d’hébergements où des places sont disponibles (DGEF Direction Asile, 2020).

Malgré la concentration des centres d’hébergement pour demandeur.euse.s d’asile en milieu rural ou périurbain, une proportion très limitée d’entre eux choisit de s’y établir après l’obtention du titre de séjour (Tardis, 2019 ; Berthomière *et al.*, 2020). Cette réalité soulève un paradoxe complexe dans le processus d’installation en milieu rural. D’une part, diverses études mettent en évidence des obstacles persistants à l’installation en zone rurale, tels l’isolement social, la mobilité restreinte et les préjugés négatifs associés à ces zones (Duval, 2022 ; Sarhane *et al.*, 2020 ; Berthomière *et al.*, 2020). D’autre part, ces régions offrent une gamme variée d’opportunités d’emploi, tant qualifiés que non qualifiés, principalement dans les secteurs de l’industrie, de la construction et de l’agriculture, malgré de fortes disparités territoriales (Cocco, 2022). En

¹ Le taux de protection comprend la protection internationale accordée en première demande et suite au recours.

parallèle, d'importants réseaux de solidarité et des initiatives citoyennes émergent pour surmonter ces obstacles (Berthomière *et al.*, 2020 ; Arfaoui, 2021).

Il est ainsi utile de questionner les opportunités d'emploi offertes par le secteur agricole aux personnes bénéficiaires de la protection internationale, et de l'intérêt qu'elles peuvent y porter, particulièrement si certaines ont déjà travaillé dans ce secteur dans leur pays d'origine.

Cette enquête prend place dans le contexte marqué par le confinement de mars 2020, lors duquel le ministre de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire annonçait la disponibilité de 200 000 postes saisonniers à pourvoir dans le secteur agricole en raison de la fermeture des frontières (Brigaudeau, 2020). Toutefois, les actif.ve.s saisonniers et occasionnels restent minoritaires face aux travailleur.euse.s permanents qui effectuent 88% du volume horaire de travail, en équivalents temps plein² (ETP).

Cette crise de main-d'œuvre saisonnière a mis en lumière les difficultés de recrutement (Pôle emploi, 2023) et les transformations du système agricole. Le dernier recensement agricole, en 2020, a confirmé la diminution du nombre d'exploitations, quatre fois moins nombreuses qu'il y a cinquante ans. Cette diminution s'accompagne en contrepartie de l'augmentation des formes d'exploitations collectives avec, par exemple, l'augmentation de 15 % en 10 ans des groupements agricoles d'exploitation en Commun (GAEC) et d'une légère augmentation du nombre de salarié.e.s permanents (Agreste, 2020b).

Dans ce contexte, ce mémoire vise à questionner l'intégration des réfugié.e.s dans certaines zones rurales agricoles.

² Équivalents temps plein (ETP) : unité de mesure d'une charge de travail d'une personne travaillant à temps plein pendant un an, au moins 1 600 heures travaillées.

1. Contexte et problématique

1.1 Le secteur agricole français : la diminution du nombre d'exploitant.e.s face à une légère augmentation de celui des salarié.e.s permanents

En 2020, la France compte 416 436 exploitations agricoles³, soit 20 % de moins en 10 ans. Le volume horaire de travail réalisé par les exploitant.e.s et salarié.e.s, comptabilisé en équivalents temps plein (ETP), a également diminué : moins 73 % d'ETP depuis les années 70 et moins 11 % depuis 10 ans (Agreste, 2020a). Ce temps de travail total continue à diminuer mais ralentit progressivement. Sur ce même laps de temps, depuis 1970 et dans un contexte de recherche de productivité du travail agricole liée en partie à la motomécanisation, les surfaces par exploitation n'ont cessé d'augmenter et sont passées d'une moyenne de 18 ha à 69 ha par exploitation en 2020 (Agreste, 2020b).

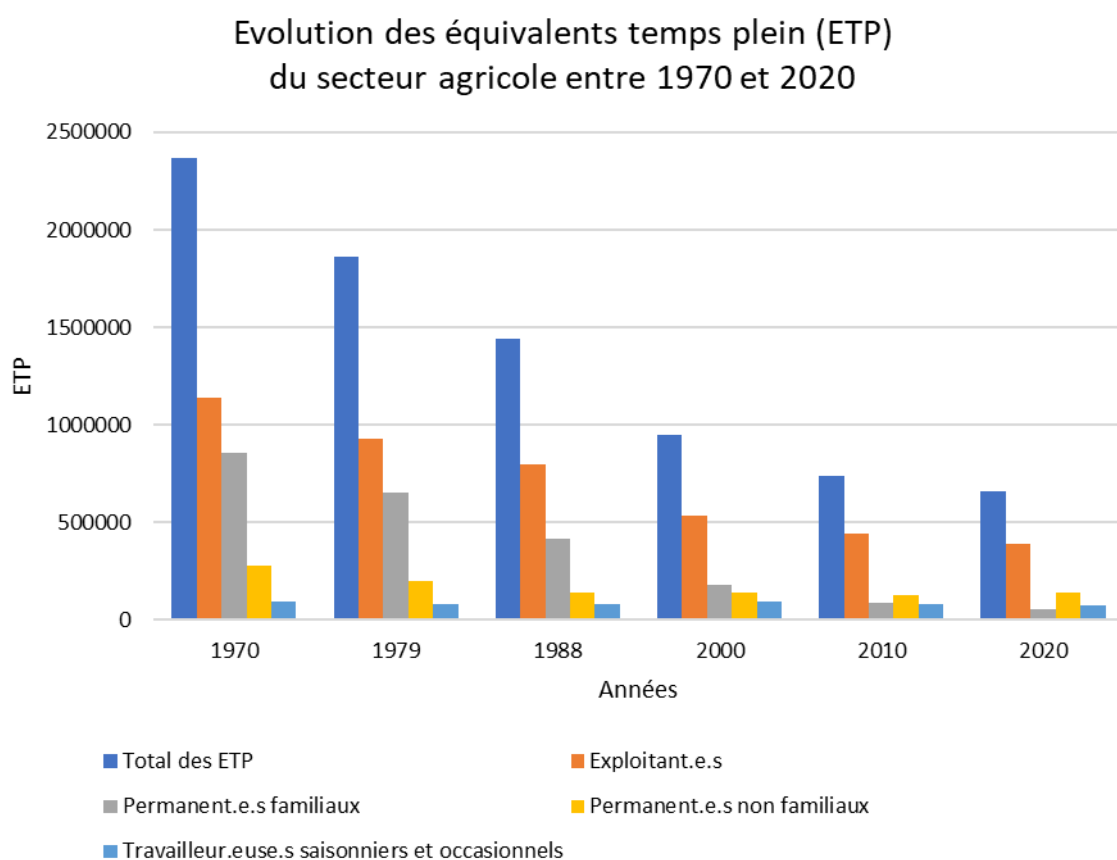


Figure 1 : Évolution des équivalents temps plein (ETP) du secteur agricole entre 1970 et 2020.
Source : personnelle. Données : Agreste, 2020

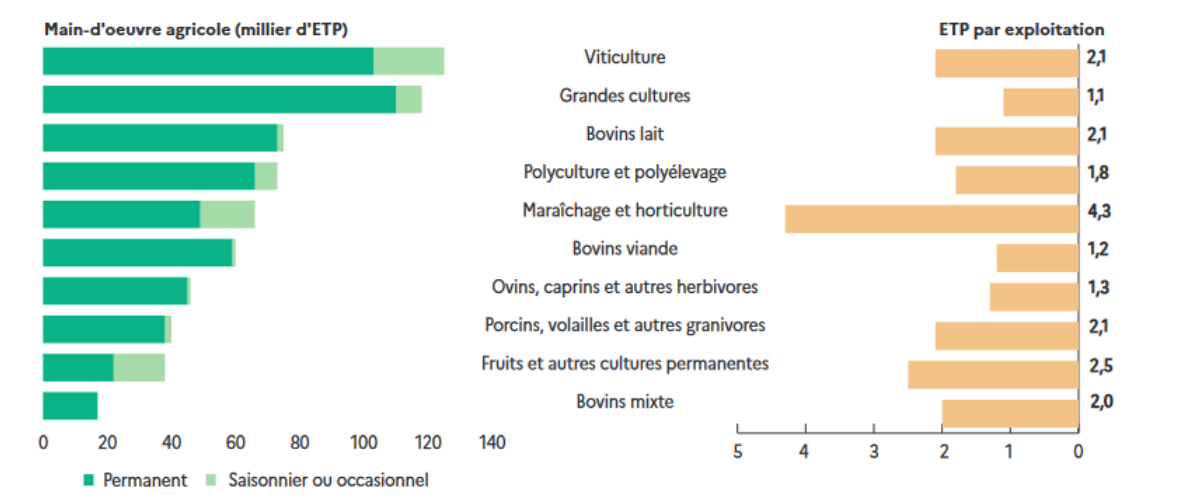
Le dernier recensement agricole de 2020 indique que l'emploi agricole au sein des exploitations agricoles rassemble 659 459 ETP sur le territoire métropolitain. Ce chiffre exclut les entreprises prestations de main-d'œuvre. 88 % des ETP, soit 760 000 personnes, occupent des emplois permanents sous différents statuts en métropole : co-exploitant.e.s, membres de la famille ou salarié.e.s qui travaillent plus de 8 mois par an. Les

³ Une exploitation agricole est définie comme une unité de production agricole disposant d'une gestion courante et dépassant un seuil minimum de superficie de 1 ha ou 20 ares de cultures spécialisées ou de production estimée en cheptel.

12 % restants (79 135 ETP) correspondent à la main-d'œuvre saisonnière et occasionnelle (Agreste, 2020b). La comptabilité en ETP ne permet pas d'évaluer le nombre de travailleur.euse.s, mais en s'appuyant sur les données de la MSA et la recherche d'Axel Magnan, il peut être estimé à environ 960 500 personnes en 2016⁴ (Magnan, 2022) (Annexe 1).

L'effectif des salarié.e.s permanents a augmenté de 8% entre le recensement de 2010 et 2020 alors que celui des saisonniers a diminué de 4% (Agreste, 2020c). Parallèlement, les modalités de salariat se diversifient (recours à des groupements d'employeur.euse.s, à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) ou à des entreprises de travail temporaire qui sont aussi appelées entreprises d'intérim) (Darly *et al.*, 2021).

Cette salarisation au sein des exploitations agricoles s'accompagne du développement d'entreprises prestataires de services comme les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma). En 2020, un peu plus de la moitié des exploitations agricoles ont eu recours à ces entreprises pour différentes opérations comme le labour, l'ensilage, la moisson, la taille ou encore des traitements phytosanitaires. Ce volume de travail correspond à 23 000 ETP externalisés, soit un complément de 3,5% ETP par rapport au volume réalisé par les exploitant.e.s et leurs salarié.e.s (Agreste, 2020c). Ces différentes formes d'externalisation et de prestations de services s'accompagnent de la diminution du modèle d'exploitations familiales (Purseigle et Hervieu, 2022).



Lecture : en France métropolitaine en 2020, 102 600 ETP permanents ont travaillé dans des exploitations viticoles ainsi que 21 500 ETP saisonniers ou occasionnels. En moyenne, une exploitation viticole emploie 2,1 ETP.
 Champ : France métropolitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.

Figure 2: Répartition du volume de travail en fonction des orientations technico-économiques des exploitations agricoles. Source : Agreste, 2020.

Aujourd'hui, la viticulture et les grandes cultures⁵ représentent plus de deux tiers des ETP agricoles toutes catégories de travailleur.euse.s confondues mais c'est la viticulture, le maraîchage-horticulture et la culture fruitière qui emploient le plus de main-d'œuvre saisonnière, respectivement 28 %, 22 % et 21 % de la main-d'œuvre saisonnière et occasionnelle. La part de ces travailleur.euse.s saisonniers sur l'ensemble du volume

⁴ En se basant sur les résultats de recherche d'Axel Magnan, les travailleur.euse.s saisonniers et occasionnels rassemblent les personnes sous CDD, contrat saisonnier, contrat vendange, en apprentissage, salarié.e.s d'entreprise de travaux agricoles, salarié.e.s intérimaires et détachés, salarié.e.s de Cuma, cotisant.e.s solidaires woofeur.euse.s et personnes estimées ayant avoir une activité illégale. Toutefois, ce chiffre est peut-être surestimé car il comprend les personnes en CDD qui peuvent avoir un contrat d'une durée supérieure à huit mois. Les personnes en contrat de plus de huit mois sont considérées comme permanentes dans les études statistiques d'Agreste.

⁵ Le secteur des grandes cultures rassemble les cultures de céréales (blé, orge, maïs, etc.), d'oléagineux (tournesol, colza, soja, etc.) et de protéagineux (pois, féverole, etc.).

total travaillé au sein d'un secteur varie, et représente jusqu'à 42 % dans le secteur des cultures fruitières. Ainsi la main-d'œuvre saisonnière et occasionnelle est fortement présente dans les Bouches-du-Rhône, le Tarn-et-Garonne, le Vaucluse et le Gard alors que la main-d'œuvre familiale permanente prédomine au sein de certains territoires comme le Massif central, les Pyrénées, ou la Lozère qui sont des départements à dominante d'élevage herbivore (Agreste, 2020c) (Annexe 2).

Les travailleur.euse.s saisonniers et occasionnels réalisent des tâches qui doivent être effectuées sur une période bien précise dans l'année pouvant varier en fonction des conditions météorologiques comme la taille et les vendanges (viticulture), l'éclaircissage, la taille et la récolte (cultures fruitières), ainsi que les plantations, le désherbage ou la récolte (cultures maraîchères). Des travaux saisonniers sont aussi nécessaires dans les grandes cultures, pour la castration du maïs par exemple. L'ensemble des tâches peut être retrouvé dans le calendrier réalisé par l'ANEFA (Annexe 3).

Pour réaliser ces opérations, le système agricole repose également sur des travailleur.euse.s agricoles de nationalité étrangère. En 2016, iels sont environ 193 000 à être embauchés en France sous différents contrats (CDD, saisonnier, vendange ou salarié détaché) (Magnan, 2022). Certain.e.s résident en France, d'autres viennent exclusivement pour les travaux saisonniers et cela depuis de nombreuses décennies.

Avant la seconde guerre mondiale, les entreprises organisaient directement la venue de salarié.e.s étrangers, principalement par la Société générale d'immigration qui se chargeait du recrutement sur place et du transport des travailleur.euse.s.

En 1945, l'Office national de l'immigration (ONI), placé sous la tutelle de l'État, était chargé de recruter et de délivrer les titres de séjour aux personnes. La structure chargée de délivrer les titres de séjour changera plusieurs fois de nom : l'Office des migrations internationales (OMI) après 1988, l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) en 2005 et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) en 2009.

Dès 1946, plus de 25 000 contrats annuels sont réalisés. Le nombre continuera de croître jusqu'en 1972 avec la réalisation de plus de 145 000 contrats (Décosse et Hellio, 2022) (Annexe 4). Les salarié.e.s étrangers travaillent dans le secteur de la viticulture, des fruits et légumes et des betteraves sucrières, respectivement dans le Sud de la France et des plaines Nord de Paris. Ils sont originaires de pays frontaliers comme la Belgique, la Pologne et l'Allemagne pour le Nord de la France et l'Espagne, le Portugal et l'Italie pour le Sud. Des personnes originaires du Maghreb arrivent dès la fin des années 60 (Berlan, 1986 ; Décosse et Hellio, 2022). Les besoins en travaux manuels diminuent dans le secteur viticole et betteravier avec la motomécanisation. À la fin de la décennie 1960, les monogermes de betterave évitent le démariage et l'arrachage devient motomécanique, tout comme la récolte en viticulture à partir des années 1975 (Darly *et al.*, 2021).

Le nombre de contrat diminue jusqu'à atteindre 55 000 en 1991. Puis l'entrée de pays au sein la Communauté économique européenne (CEE) complique le suivi des personnes puisque la venue des travailleur.euse.s originaires des pays frontaliers n'est plus comptabilisée.

Suite à l'amélioration des conditions économiques dans leur pays, les travailleur.euse.s belges et allemands ne viennent plus. Les travailleur.euse.s du Maghreb sont de plus en plus présents (Maroc et Tunisie), tout comme des personnes originaires de pays de l'Europe élargie à partir de 2004 et 2007 (Polonais, Roumains, Bulgares) (Potot, 2010 ; Darly *et al.*, 2021) ainsi que des personnes issues d'Afrique de l'Ouest (Diallo, 2019 ; Darly *et al.*, 2021) et d'Amérique Latine. Ces dernières sont embauchées suite à l'émergence de nouveaux réseaux de recrutement : entreprises de travail temporaire, obtention de titres de séjour espagnol ou encore le travail non déclaré (Darly *et al.*, 2021). La multiplication des formes de salariat a fortement réduit le nombre de salarié.e.s sous contrat OFII, 8 000 contrats ont été réalisés en 2018.

Bien qu'il soit compliqué d'évaluer les trajectoires des travailleur.euse.s saisonniers, ces migrations sont le résultat d'un enchaînement entre le besoin de salarié.e.s pour des travaux saisonniers et la difficulté de recruter localement (Michalon et Weber, 2022).

Avec le développement du salariat permanent et les difficultés à recruter des travailleur.euse.s saisonniers, il est possible de s'interroger sur les opportunités d'emploi pour des personnes qui arrivent sur le territoire français ayant obtenu le statut de bénéficiaire de la protection internationale (BPI).

1.2 Les personnes réfugiées en France : de l'obtention de la protection internationale à l'emploi

En France, seul l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) est habilité à accorder les statuts de protection internationale. Il existe trois statuts différents qui encadrent l'asile : le statut de réfugié, la protection subsidiaire et la protection temporaire. Le statut de réfugié peut être accordé à une personne qui est persécutée au péril de sa vie dans son pays en raison « de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » et « en raison de son action en faveur de la liberté ». Elles obtiennent un titre de séjour de 10 ans renouvelable (article R424-1 du CESEDA).

La délivrance de ces titres implique plusieurs étapes administratives orchestrées par l'OFII. Ces étapes incluent la prise de rendez-vous au sein de la structure du premier accueil des demandeur.euse.s d'asile (SPADA), l'enregistrement de la demande dans un guichet unique pour demandeur.euse.s d'asile (GUDA) et l'examen de la demande par l'Ofpra. En parallèle, l'OFII coordonne l'hébergement des demandeur.euse.s d'asile dans différents centres et attribue les places disponibles (Diarr, 2021). En amont de l'obtention d'un titre de séjour, un.e demandeur.se d'asile n'a pas le droit de travailler sauf après six mois d'attente et l'autorisation de la préfecture.

Fin 2022 en France, 547 102 personnes bénéficient de la protection internationale attribuée par l'Ofpra. Cette même année, la structure a enregistré près de 155 773 demandes (mineurs compris) de protection internationale : 56 276 personnes ont bénéficié de la protection internationale et 68 400 ressortissants d'Ukraine ont obtenu la protection temporaire (Duclos-Grisier, 2023a ; Insee, 2023b).

Nationalités et profils sociologiques des personnes réfugiées

Ce public résidant en France se caractérise par une grande diversité tant géographique que sociologique. En 2022, les trois principales nationalités ayant obtenu la protection internationale sont afghanes (13 740 titres de séjour), syriennes (4 782) et ivoiriennes (3 101), représentant 38 % des titres accordés. Les ressortissant.e.s de Guinée, Somalie, Turquie, République démocratique du Congo, Nigéria, Soudan et Érythrée, suivent ensuite. Ces proportions varient en fonction des crises géopolitiques (Ofpra, 2023b).

Effectifs des dix premières nationalités ayant bénéficié d'une protection internationale en 2022

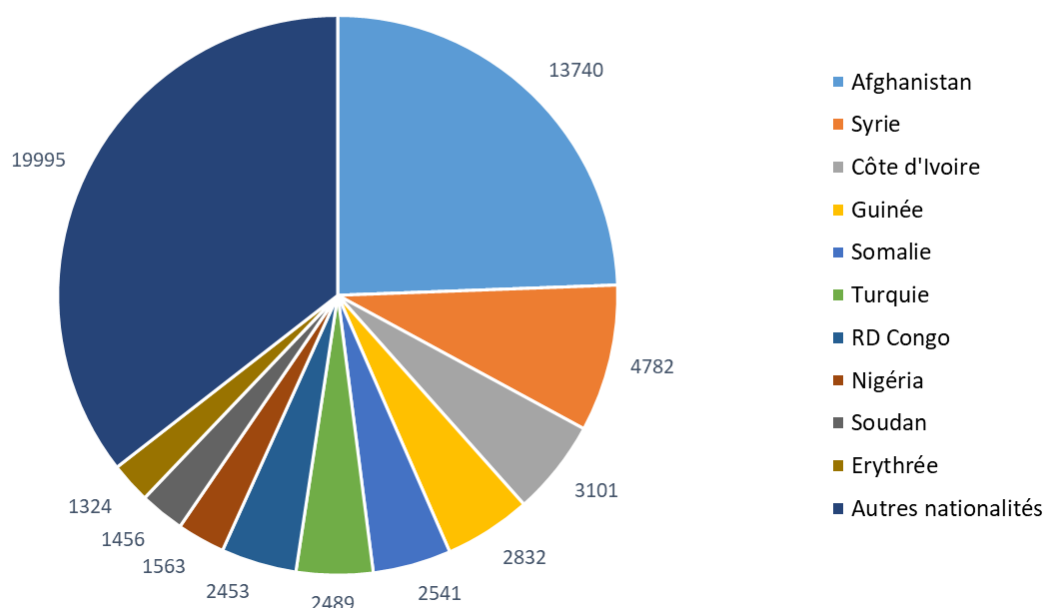


Figure 3 : Protections internationales accordées par l'Ofpra et CNDA en 2022 par nationalité.
 Source : Ofpra et la CNDA. Source : personnelle. Données : Rapport d'activités Ofpra, 2022

En ce qui concerne le niveau éducatif des individus bénéficiant de la protection internationale, une enquête menée auprès d'un échantillon de 2 637 personnes réfugiées entre 2020 et 2021 dans le cadre du projet Origines et perspectives des réfugiés en France (ORPeF) met en évidence des différences significatives. Environ 21 % des participants déclarent ne posséder aucun diplôme, en dépit d'une diversité marquée de parcours éducatifs (18 % ayant achevé le primaire, 43 % le secondaire et 18 % l'université). Les femmes affichent un niveau d'éducation supérieur : 25 % possèdent un niveau universitaire, contre 15 % des hommes. Néanmoins, 16 % des femmes et 23 % des hommes rapportent n'avoir aucune formation ou seulement un niveau primaire. La disparité des niveaux d'éducation entre les différents pays d'origine reflète à la fois les inégalités de développement entre ces nations et les particularités de leurs systèmes éducatifs. Les crises géopolitiques ont également un impact direct sur le niveau éducatif moyen en raison des interruptions de parcours qu'elles occasionnent (Lebaron, 2023).

Les premières démarches consécutives à l'obtention de la protection internationale

Après avoir obtenu le statut, les bénéficiaires de la protection internationale entament le Contrat d'intégration républicaine (CIR)⁶. Ce contrat vise à évaluer les besoins des personnes pour mieux les orienter et les accompagner. Des cours de Français langue étrangère (FLE) sont mis en place pour les personnes allophones⁷ et la durée de la formation, comprise en 100 h et 600 h, est définie en fonction des besoins. L'objectif de ces

⁶ Les premiers contrats d'intégration en France débutent en 2003 avec la création du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI). La signature devient obligatoire avec la loi du 24 juillet 2006 qui en fait un préalable au renouvellement du premier titre de séjour. Conclu pour une durée d'un an, le contrat s'applique aux primo-arrivant·e·s en situation régulière, qu'il s'agisse de migrant·e·s ou de réfugié·e·s statutaires. La loi du 7 mars 2016 crée le Contrat d'intégration républicaine (CIR) où l'apprentissage linguistique est notamment allongé (Hachimi-Alaoui et Pélabay, 2020).

⁷ Une personne allophone est un individu qui, dans un territoire de résidence donné, a pour langue première une autre langue que la ou les langues officielles.

enseignements vise à atteindre le niveau A1 conformément au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Parallèlement, quatre demi-journées de formation civique sont dispensées pour informer les personnes sur leurs droits, les démarches à réaliser et leur délivrer des informations sur les dispositifs d'aide au logement et à l'emploi (OFII, 2023).

Parallèlement à ces étapes, les personnes doivent ouvrir un compte bancaire, réaliser différentes démarches auprès de la CAF ou encore s'inscrire à Pôle emploi. Si la personne était hébergée dans un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), elle dispose de 3 mois pour trouver un autre logement (centre provisoire d'hébergement (CPH), logement social ou privé). Les assistant.e.s sociaux des CADA accompagnent les personnes dans ces différentes étapes mais elles ont généralement peu de temps pour travailler sur la trajectoire professionnelle (Duval, 2022).

Les projets professionnels des personnes réfugiées se construisent ensuite en fonction de leurs aspirations et des obstacles auxquels elles sont confrontées. Le taux d'activité des personnes réfugiées un an après l'obtention du titre de séjour est de 64 % en 2019 (DGEF - DSED, 2020). La barrière de la langue est le premier frein à la formation et à l'emploi. Bien que le niveau A1 de français requis par l'OFII soit un premier pas, il n'est souvent pas suffisant pour être autonome dans un parcours de formation académique ou au travail. De plus, ce niveau peut susciter des réticences chez les employeur.euse.s. Les personnes peuvent demander des cours de français supplémentaires, mais cela peut retarder la recherche d'emploi lorsque les heures de cours se chevauchent avec les heures de travail, ce qui est souvent le cas (Duval, 2022). Ce niveau linguistique insuffisant peut également limiter l'accès aux droits, car certaines démarches administratives nécessitent la maîtrise du français, notamment l'inscription à Pôle emploi, préalable à l'accès à des formations ou programmes d'insertion professionnelle (Duval, 2022)

Le manque de mobilité constitue un autre obstacle pour se rendre au travail. La réciprocité limitée du permis de conduire et les exigences linguistiques pour passer l'examen constituent des barrières supplémentaires. Ce problème est encore plus prégnant en milieu rural, où les options de transport pour les personnes sans véhicule sont limitées aux bus et cars, dont la fréquence du service est souvent limitée et peu adaptée aux horaires de travail.

Des problèmes de santé physique et mentale peuvent également compliquer l'insertion professionnelle. Les personnes réfugiées sont souvent touchées par des traumatismes liés à leur passé (Ghiorghita *et al.*, 2020). Certains peuvent être confrontés à des problèmes d'addiction ou de santé causés par des périodes de grande précarité.

Les difficultés d'accès à l'emploi en ville en raison de facteurs tels que la maîtrise insuffisante du français, la difficulté de reconnaissance des diplômes étrangers ou l'absence de scolarisation dans les pays d'origine peuvent orienter ces personnes vers certains secteurs agricoles en recherche de salarié.e.s. C'est cette rencontre entre les mondes ruraux et les réfugiés qui est au cœur de l'étude.

1.3 Problématique et hypothèse

Les différents éléments de contexte présentés précédemment soulèvent des questions d'accès aux emplois agricoles pour les personnes réfugiées et d'insertion en milieu rural. Ces questions engendrent deux problématiques principales :

Comment s'organise l'accès à l'emploi agricole mis en place par les acteur.trice.s de la politique d'intégration ?

Dans quelles mesures les emplois agricoles en France contribuent-ils à « l'intégration » pour les personnes ayant obtenu le statut de réfugié ?

Dans cette étude, nous adopterons la définition du terme "intégration" telle que définie par le sociologue Émile Durkheim, en 1897, qui la considère comme "la qualité et la solidité des relations sociales des individus entre eux et la manière dont, ensemble, ils forment la société", ce qui renvoie à la cohésion d'un groupe social et des interactions qu'ils entretiennent (Bernardot, 2019).

L'intégration diffère de l'insertion, comme le précise la sociologue Abdel Malek Sayad, qui lie ce terme à la notion de « processus ». Cela englobe l'apprentissage des normes et valeurs régissant la société et rejoint l'idée d'accession et d'accès à un secteur (Laacher et Sayad, 1999). Il peut alors constituer un préalable à une intégration.

Les différents acteur.trice.s de la politique d'intégrations sont : les acteur.trice.s publics (Direction générale des étrangers en France (DGEF), l'OFII, la Diair, les services déconcentrés au sein des territoires (DEETS)) et les associations (Ministère de l'Intérieur, 2023). Dans cette étude, nous incluons également les entreprises, acteur.trice.s académiques, culturels et les citoyen.ne.s comme des acteur.trice.s de cette politique d'intégration au vu du rôle qu'ils peuvent avoir dans le soutien et l'intégration des personnes (étant perçus comme vecteurs de liens sociaux et d'emploi notamment). Les personnes réfugiées sont également actrices de cette politique en étant les premiers destinataires et bénéficiaires des dispositifs qui les concernent.

Le public cible sera composé des bénéficiaires de la protection internationale (BPI), c'est-à-dire les personnes ayant obtenu le statut de réfugié, de protection subsidiaire suite à une demande d'asile ainsi que les personnes ayant obtenu la protection temporaire. Le commanditaire de cette étude, la Diair a pour mission d'animer et coordonner les politiques d'intégration de ce public-cible. Par ailleurs, les demandeur.euse.s d'asile, dans l'attente d'une réponse de protection, seront également pris en compte en raison des programmes d'accompagnement et de soutien mis en place dans le secteur agricole.

Cette mise en contexte et problématisation nous permet de formuler des hypothèses qui guideront notre étude ; elles pourront être confirmées ou infirmées par les différentes données collectées sur le terrain.

Hypothèses

- L'agriculture peut être un secteur propice à l'insertion ou/et intégration des personnes réfugiées compte tenu du faible niveau de qualification et de langue requis pour certains emplois. Les structures agricoles ayant des difficultés à recruter localement pourraient donc être intéressées ce public.
- Certaines personnes réfugiées ayant des expériences agricoles dans leur pays d'origine pourraient être motivées pour s'insérer dans le secteur agricole et mettre à profit leurs compétences. Des individus sans expérience préalable pourraient également voir dans ce secteur une opportunité d'emploi et un tremplin vers d'autres secteurs professionnels.
- Le secteur agricole, étant principalement en milieu rural, peut être difficilement accessible pour les personnes réfugiées.

- Les conditions de travail en agriculture, caractérisées par un travail physique en extérieur, des contrats courts et une rémunération modeste, peuvent rendre ce secteur peu attrayant pour les personnes réfugiées.

2. Matériels et méthodes

La recherche bibliographique sur le contexte agricole et migratoire donne un premier éclairage sur l'emploi agricole en France et sur la situation et les problèmes rencontrés par les personnes réfugiées suite à l'obtention de la protection internationale. Différentes étapes de recherche ont ensuite été établies pour comprendre comment se réalise l'accès à l'emploi agricole et comment il facilite l'intégration des personnes réfugiées.

2.1 Recensement des activités agricoles accessibles aux personnes réfugiées

Il a fallu dans un premier temps, identifier les acteur.trice.s de l'emploi et du recrutement agricole de droit commun et ceux pour les personnes réfugiées. Une recherche bibliographique et une prise de contact par mail avec différents organismes agricoles ont été effectuées.

Le mail envoyé présentait l'étude et questionnait les destinataire.trice.s sur les voies d'accès à l'emploi agricole, s'ils avaient connaissance d'employeur.euse.s agricoles qui embauchent des personnes réfugiées et de programmes d'accompagnement vers l'emploi ou la formation agricole destinés aux personnes réfugiées (Annexe 5).

Les organismes agricoles contactés sont :

Tableau 1 : Structures agricoles contactées pour la recherche de programmes d'accompagnement

Type de structures sollicités	Leur rôle	Nombre de structures	Nombre de structures ayant répondu
Chambres d'agriculture	Conseiller, recenser les agriculteur.trices présents sur le territoire	96 (sur les 96 chambres d'agriculture présentes en France métropolitaine, 83 départementales et 13 régionales)	13 : Ardennes, Bouche-du-Rhône, Creuse, Haute-Corse, Haut-Rhin, Haute-Savoie, Loiret, Mayenne, Orne, Saône-et-Loire, Somme, Tam et Yonne
Associations pour le développement et l'emploi agricole et rural (ADEAR)	Accompagner et faciliter l'installation agricole	6	6 : Cantal, Loire, Haute-Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie. Toutes ont répondu qu'elles travaillaient sur l'installation, et redirigeaient ma recherche vers les chambres d'agriculture. Aucune autre structure n'a été contactée
Associations pour le développement et l'emploi agricole et rural (ANEFA)	Valoriser les métiers agricoles, réaliser de la sensibilisation auprès du grand public et de mettre en lien candidats et employeur.euse.s agricoles	76	6 : Bretagne, Ile-et-Vilaine, Isère, Landes, Meuse et Pyrénées Atlantiques
Réseau Reneta, réseau national d'espaces-test	Mise à disposition d'un cadre légal, de moyens de production et d'un accompagnement pour les porteur.euse.s de projet qui souhaitent tester une activité agricole avant de s'installer	63	4 : Bègles, Gaillac Montpellier et Lattes
Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM)	Accompagnement des agriculteur.trice.s, réaliser de la médiation et de la sensibilisation auprès du grand public	1, contact au mail national	1, qui a permis la prise de contact du CIVAM du Gard et CIVAM d'Occitanie travaillent sur ces thématiques

Pour compléter la recherche d'informations, le responsable emploi de la Diar, Augustin Rogy, ainsi que la conseillère formation, entrepreneuriat, transmission et emploi du ministère de l'Agriculture et la Sécurité alimentaire, Dorothée Demailly, ont été interrogés sur leurs connaissances des dispositifs mis en place à destination des personnes réfugiées.

Enfin, des organismes de services sociaux qui mettent en place des logements sociaux et réalisent de l'accompagnement, en contact avec la Diair, ont également été contactés.

Cette collecte d'informations a permis d'identifier différentes catégories de programmes réalisés pour accompagner les personnes réfugiées vers l'emploi. Il y a tout d'abord un ensemble de programmes caractérisés de « droit commun » qui sont accessibles à l'ensemble des habitant.e.s des territoires et qui visent à accéder à l'emploi agricole (activités de sensibilisation aux emplois agricoles, centres de formation, soutien à l'installation, activités d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi). En parallèle de ces dispositifs, des programmes sont créés pour les personnes primo-arrivantes⁸ qui ont des difficultés à accéder aux programmes de droit commun en raison de la barrière linguistique et de la méconnaissance des territoires.

Vingt-cinq programmes sont référencés dans le schéma ci-dessous et classés grâce aux entretiens téléphoniques réalisés avec chacun. Le guide d'entretiens est présent en Annexe 6.

Les programmes sont classés en quatre catégories, chacune associée à une couleur sur la carte :

- les programmes qui réalisent de la sensibilisation sur les métiers agricoles et la vie en milieu rural grâce à des visites d'exploitations ou ateliers par exemple (Rouge) ;
- les programmes qui mettent en place des activités agricoles dans un cadre associatif ou de chantiers d'insertion (ACI) pour faciliter l'apprentissage de codes socioculturels et la remise en emploi (Jaune) ;
- les programmes qui visent à faciliter « l'accès direct » à l'emploi agricole, c'est-à-dire à faciliter le recrutement et l'accessibilité (Bleue) ;
- les programmes de formation professionnelle et linguistique orientés vers le secteur agricole (Verte).

Le terme « programme » rassemble les différentes actions mises en place par les acteur.trice.s.

Les programmes sont également identifiés sur une [carte interactive](#), créée sur le logiciel open source en ligne Umap. Une présentation de chaque programme est insérée sur chaque localisation.

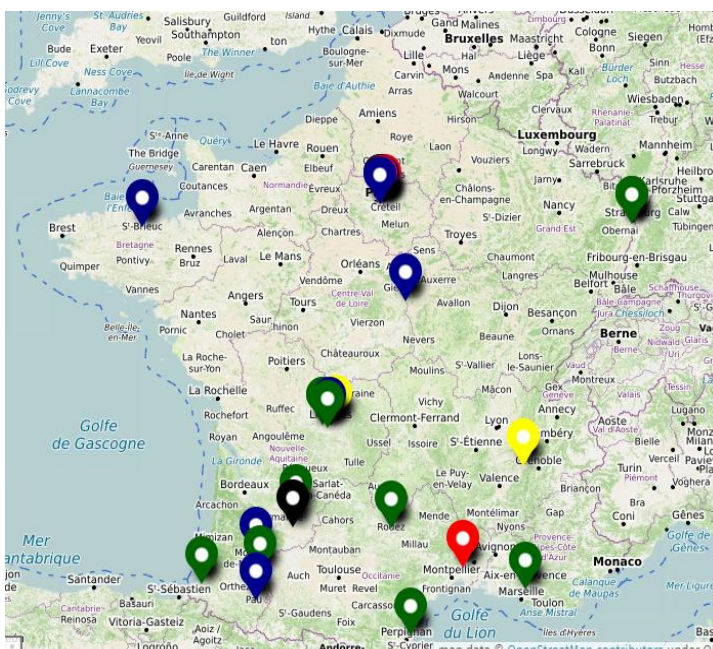


Figure 4 : Extrait de la carte interactive Umap avec les programmes

⁸ Public primo-arrivant : personnes signataires d'un contrat d'intégration républicaine (CIR), ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, pour lesquels un premier titre a été délivré depuis moins de 5 ans.

Programmes et structures référencés pour la sensibilisation, la formation et l'emploi agricoles

Les programmes de droit commun, accessibles à tous.tes

Les programmes destinés aux personnes primo-arrivantes et/ou réfugiées

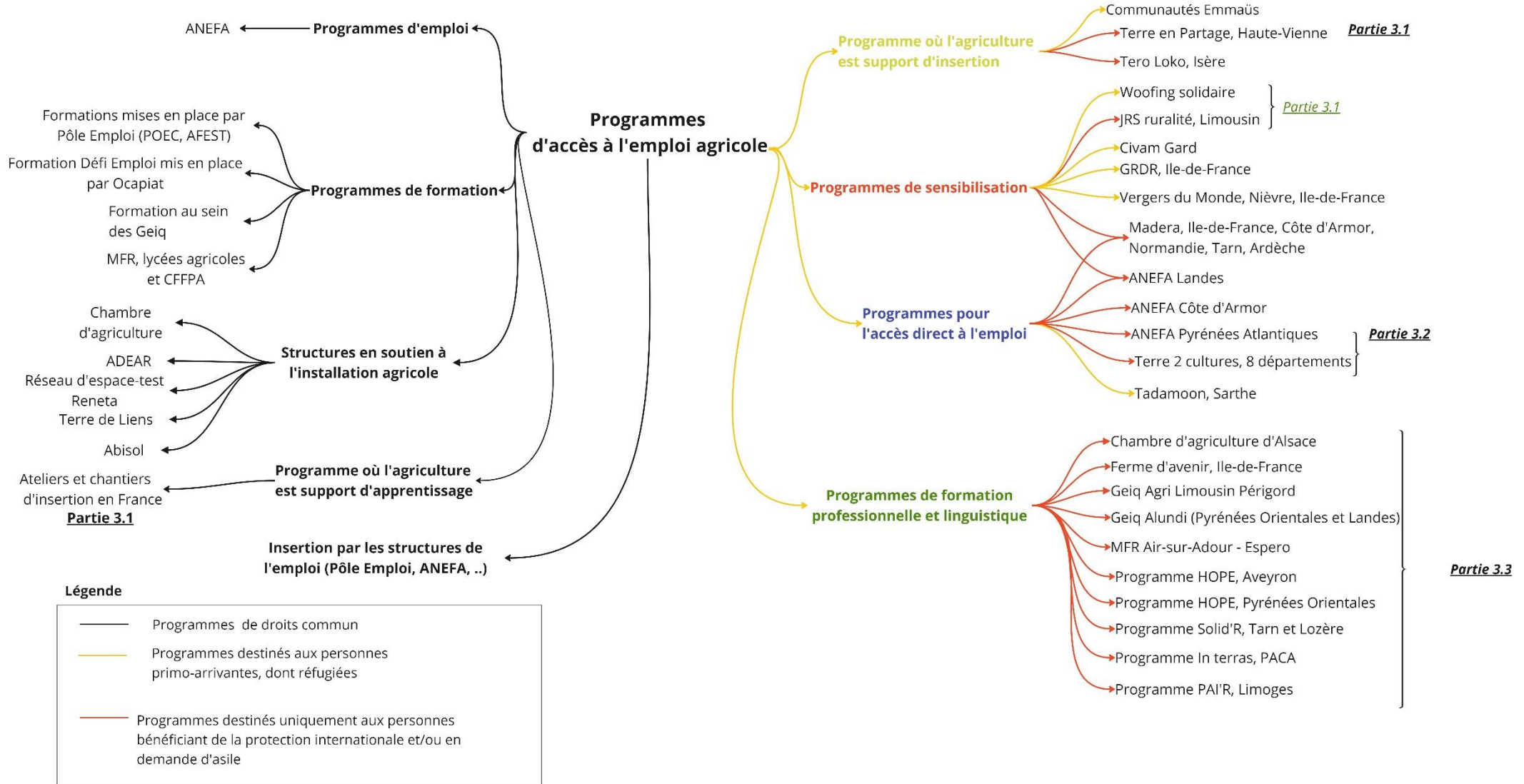


Figure 5 : Programmes identifiés pour la sensibilisation, la formation et l'emploi agricole destinés aux personnes réfugiées

Afin de répondre à notre problématique sur les voies d'accès à l'emploi agricole et dans quelles mesures ils contribuent à l'intégration, l'étude se concentre principalement sur les trois dernières catégories (les activités d'insertion agricoles, l'accès direct dans l'emploi et les programmes de formation professionnelle et linguistique). J'ai fait l'hypothèse que les programmes de sensibilisation (ateliers sur les métiers agricoles, visites d'exploitations) ont des conséquences à long terme sur l'emploi, ce qui les rend plus complexes à évaluer dans le cadre d'une étude de six mois. Par ailleurs, certains acteur.trice.s qui travaillent sur l'accès à l'emploi travaillent également sur le volet de la sensibilisation.

Afin de mieux comprendre le fonctionnement des activités agricoles et leur ancrage sur les territoires, différentes collectes de données ont été mises en place à l'échelle locale et nationale. **Deux terrains de recherche ont été définis, le premier pour étudier les activités agricoles associatives et le second sur l'accès direct dans l'emploi agricole. Une troisième étude questionne à l'échelle nationale le fonctionnement des programmes de formation professionnelle et linguistique et leur rôle pour l'accès à l'emploi.**

2.2 Méthodologie sur les deux zones d'étude

Le choix des deux terrains de recherche a été conditionné par le choix des programmes à étudier. Il s'est basé sur différents critères :

- le nombre de personnes accompagnées et l'ancienneté des programmes
- la possibilité de rencontrer et d'enquêter plusieurs personnes réfugiées
- la disponibilité des porteur.euse.s de programme et de leur accord pour coopérer sur le projet de recherche

Les activités d'insertion par l'agriculture sont étudiées en Haute-Vienne où trois structures ont été identifiées :

- Terre en Partage, une association qui offre un hébergement et une activité solidaire de maraîchage pour les demandeur.euse.s d'asile ;
- l'association JRS qui mène des actions de sensibilisation en milieu rural et agricole.
- les chantiers d'insertion, le Jardin de Cocagne et DeltaPlus, qui réalisent des activités de maraîchage pour les personnes éloignées de l'emploi dont les personnes réfugiées.

L'accès direct à l'emploi agricole est étudié sur le territoire des Landes. Il a été sélectionné d'après les informations transmises par l'ANEFA des Landes, qui crée du lien entre les centres d'hébergement à **Mont-de-Marsan** et des employeur.euse.s agricoles. L'association Terre 2 Cultures travaille également au sein de ce territoire, à **Parentis-en-Born**, en proposant à des personnes réfugiées hébergées en Ile-de-France de venir travailler dans le secteur agricole landais.

Pour chaque zone étudiée, une première approche bibliographique est réalisée pour appréhender les caractéristiques de l'emploi agricole et les défis de recrutement. Les contextes agricoles départementaux sont présentés en Annexe 7 et Annexe 8. Pour compléter la compréhension du territoire, des entretiens ont été menés avec des acteur.trice.s du secteur de l'emploi tels que Pôle emploi, l'ANEFA et des agences d'intérim. Des travailleur.euse.s sociaux œuvrant aux côtés des personnes réfugiées dans des centres d'hébergement ont également été rencontrés pour mieux comprendre le processus d'accès à l'emploi et les difficultés rencontrées (Annexe 9 Annexe 9).

Des entretiens ont été menés avec des personnes réfugiées qui étaient soit déjà insérées dans des emplois agricoles, soit participant à des programmes spécifiques. Ces entretiens visaient à comprendre leur parcours depuis leur arrivée en France, à examiner comment les programmes influencent leur trajectoire personnelle et professionnelle, et à recueillir leur vision sur le secteur agricole. Des guides d'entretiens ont été adaptés pour les personnes en cours de formation et celles déjà employées (Annexe 10). Un guide d'entretien traduit en farsi a été élaboré pour faciliter les échanges avec les personnes afghanes (Annexe 11).

Enfin, des entretiens avec des agriculteur.trice.s embauchant des personnes réfugiées ont été menés pour comprendre leur système de production et leur besoin en matière de recrutement (Annexe 12).

Tableau 2 : Acteur.trice.s des territoires enquêtés en Haute-Vienne et dans les Landes

Personnes enquêtées	Etude sur les activités agricoles, support d'apprentissage Haute-Vienne	Etude sur l'accès à l'emploi direct - Landes
Personnes réfugiées	13	14
Travailleur.euse.s sociaux	3 (Deux issus des deux centres d'hébergement à Mont-de-Marsan et une travaillant pour Terre 2 Cultures)	2 (Un en centre d'hébergement et un employé à la Terre en Partage)
Agriculteur.trice.s	5 (Deux éleveurs bovins*, la coopérative bovine GLBV*, l'atelier de découpe GLBV*, l'abattoir de volailles Mezacoise*)	6 (Deux exploitations maraîchères (5 ha et 2 000 ha), une exploitation de champignon, une de tomates hors sol, une pépinière et une entreprise spécialisée dans l'attrapage de volailles)
Entreprise d'intérim	1	1
Acteur.trice.s de l'emploi	ANEFA, Pôle emploi	ANEFA et Pôle emploi
Associations	Chantiers d'insertion (Jardin de Cocagne et DeltaPlus), Terre en Partage et JRS	Terre 2 Cultures

*Employeur.euse.s enquêtés mais n'embauchant pas de personnes réfugiées

2.3 Méthodologie sur l'étude des programmes de formation linguistique et professionnelle

La recherche bibliographique et les prises de contacts ont permis d'identifier la mise en place de différents programmes de formation linguistique et professionnelle à destination des personnes réfugiées. Dix programmes ont été identifiés qui proposent soit des formations pluriprofessionnelles, soit uniquement sur le secteur agricole.

Un entretien avec le responsable de chaque programme a été réalisé pour identifier le parcours mis en place, le nombre de personnes bénéficiaires, l'accès et les débouchés dans l'emploi agricole et en quoi ils facilitent ou non l'intégration. Les entretiens ont été réalisés en visioconférence ou en présentiel quand ils étaient localisés en Haute-Vienne et dans les Landes (Annexe 13).

3. Résultats

Les résultats sont présentés en trois chapitres indépendants. Les activités agricoles comme support d'insertion sont exposées en premier, ceux sur l'accès à l'emploi agricole en deuxième et enfin les résultats sur les programmes de formation professionnelle et linguistique.

3.1 Les activités agricoles comme support d'insertion : étude de cas en Haute-Vienne

Pendant la phase de demande d'asile, en l'attente de l'obtention de la protection internationale, les personnes sont dirigées vers des centres d'hébergement où elles reçoivent un soutien pour leurs démarches administratives ainsi qu'une allocation financière. En moyenne de 5,2 mois en 2022 (Ofpra, 2023a), cette période d'attente est source de stress et d'anxiété. En l'absence d'autorisation de travail, l'accès au milieu agricole se réalise par deux moyens : des séjours immersifs et l'engagement au sein d'Organismes d'accueil communautaire et d'activité solidaire (OACAS). En Haute-Vienne, deux associations réalisent ces actions : la Terre en Partage et JRS.

Une fois la protection obtenue, certaines personnes réfugiées peuvent s'orienter vers des structures d'insertion dans le secteur du maraîchage. En Haute-Vienne, deux structures accompagnent des personnes réfugiées.

3.1.1 Les programmes agricoles pendant la demande d'asile

La **Terre en Partage**, une association conventionnée avec l'OFII, accueille des personnes, uniquement des hommes, pendant leur demande d'asile. Elle est située en milieu rural, à 19 km de Limoges. Grâce au statut OACAS, elle propose une activité solidaire de maraîchage trois heures par jour en échange d'une rémunération mensuelle de 150 euros. Elle cultive 1,8 hectare de terres en serre et en plein champ. Les revenus issus de la vente des légumes financent une partie le projet, environ 25 % du budget total, qui complétés par du mécénat. Les personnes logent sur place et disposent d'une cuisine collective.

Des bénévoles dispensent des cours de français et diverses activités communautaires sont organisées avec la commune (lectures, randonnées, etc.). Ces initiatives visent à créer du lien social et à intégrer les participants dans la dynamique territoriale. L'ensemble des activités permet aux personnes de se familiariser avec les codes socioculturels pour ensuite faciliter leur insertion.

Parmi les 13 personnes hébergées, 11 ont été interrogées sur leurs pratiques agricoles et leur vision du secteur.

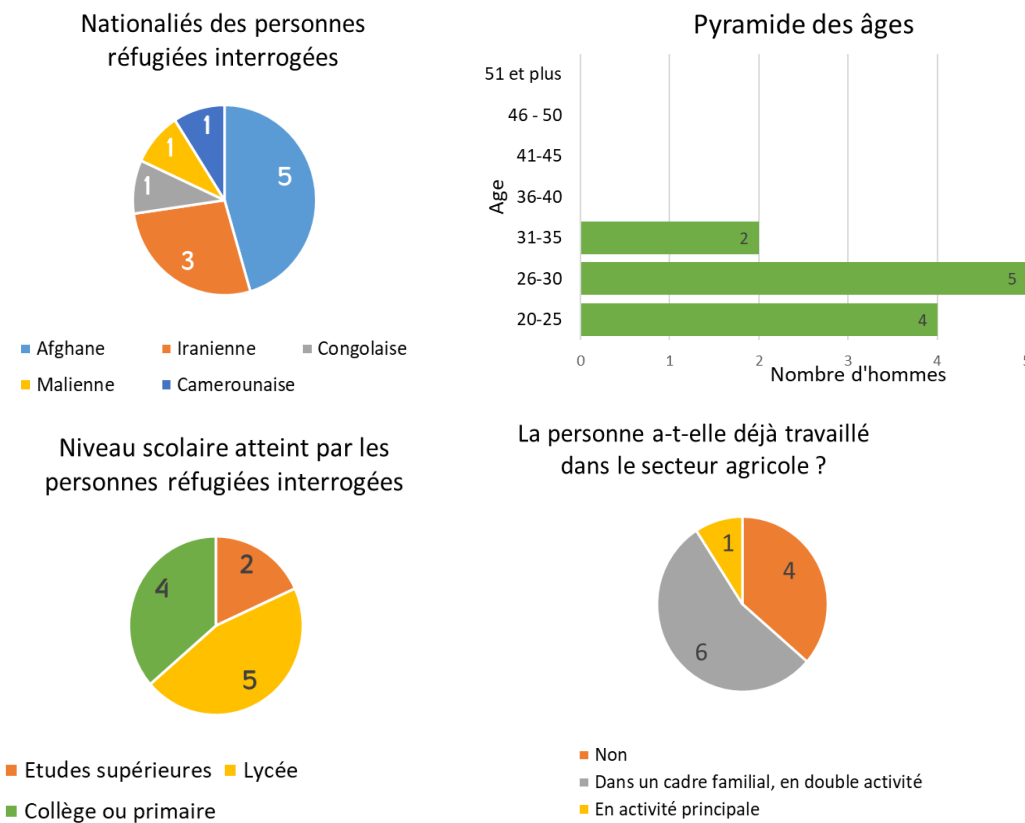


Figure 6: Nationalité, âge, niveau d'études et expériences agricoles des résidents de la Terre en Partage.
Source : personnelle

Plus de la moitié des personnes hébergées ont déjà pratiqué une activité agricole en double activité (6/11). Une seule a réalisé de l'élevage de poule pondeuse comme activité professionnelle principale pendant quelques années. Les activités professionnelles des personnes sont variées : mécanicien, soudeur, aide-soignant, commerçant ambulant, carreleur ou encore tailleur de pierre.

Tous les participants interrogés considèrent l'agriculture comme peu rémunératrice et un secteur au sein duquel ils ne souhaitent pas travailler professionnellement. Ils estiment cependant que l'engagement au sein de la Terre en Partage leur permet de rester actifs et de perfectionner leur maîtrise du français, une raison majeure pour choisir cette association plutôt qu'un centre d'hébergement attribué par l'OFII. 5 des 11 enquêtés considèrent que cette expérience agricole leur permet d'apprendre également les règles du monde du travail.

Depuis sa création en 2018, la Terre en Partage a accueilli 51 personnes, dont 25 ont obtenu un titre de séjour. 10 personnes ont validé le niveau de français A2, 1 le B1 et 1 le C2 en passant un examen.

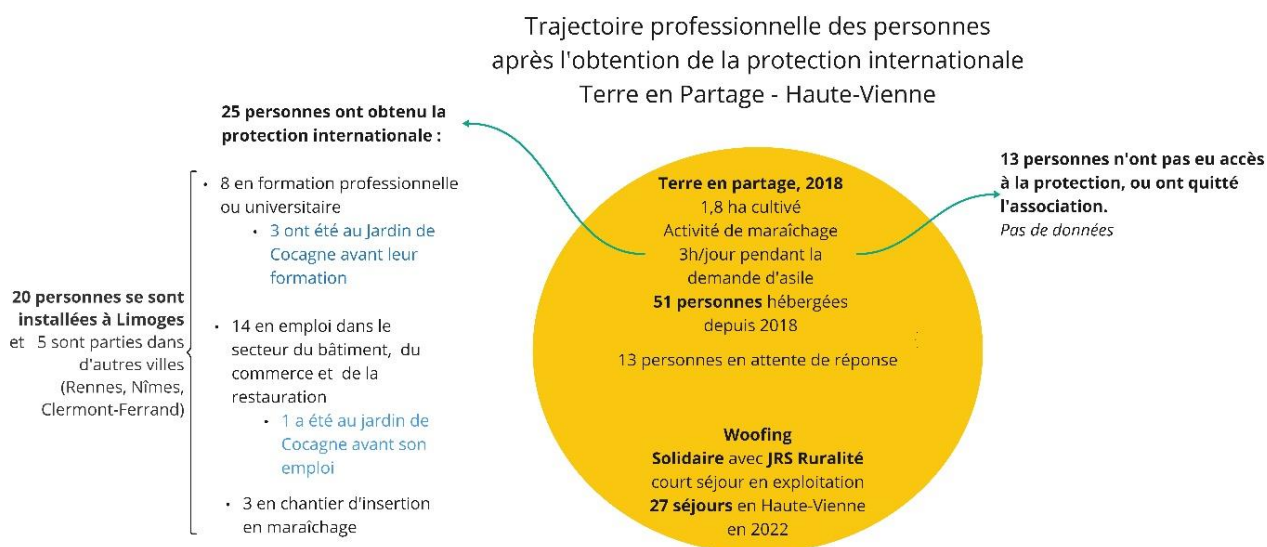


Figure 7 : Schéma des trajectoires professionnelles après l'obtention de la protection internationale. Source : personnelle

25 personnes ont obtenu la protection internationale, 14 d'entre elles ont trouvé du travail en dehors du secteur agricole, 3 se sont orientés vers un chantier d'insertion en maraîchage, le jardin de Cocagne et 8 vers des formations professionnelles ou universitaires. Avant de trouver un emploi ou une formation, quatre personnes ont été employées au sein du chantier d'insertion, le jardin de Cocagne.

JRS Ruralité propose plusieurs programmes pour faire découvrir la vie rurale et agricole dans le Limousin : journées de découverte de la ruralité, séjours chez des particuliers et chez des agriculteur.trice.s en partenariat avec le réseau Woofing France. Ce partenariat implique l'accueil de demandeur.euse.s d'asile pendant cinq jours chez des agriculteur.trice.s, afin qu'ils puissent découvrir le métier. L'an dernier, 27 séjours de ce type ont eu lieu dans le Limousin. Selon un responsable de la structure, l'agriculture offre un espace propice à l'échange, à la transmission de connaissances et à la revitalisation personnelle. Ces rencontres permettent aux participants de "souffler" et de s'éloigner temporairement des soucis administratifs. En parallèle, ces séjours contribuent à déconstruire les stéréotypes sur la ruralité et le monde agricole.

3.1.2 Les ateliers et chantiers d'insertion en maraîchage

Les **ateliers chantiers d'insertion** (ACI) se situent dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Ils ont pour objectif de remettre en situation d'emploi des personnes éloignées du marché du travail, de transmettre les codes du travail et de permettre la construction leur projet professionnel. Les personnes salariées par ces structures sont en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDi) de 4 mois renouvelables jusqu'à 2 ans. Le volume horaire hebdomadaire est compris entre 20 h et 35 h. Leurs activités peuvent s'exercer dans l'ensemble des secteurs d'activité dès lors que les avantages et aides octroyés ne créent pas de distorsion de concurrence, car les CDDi sont rémunérés par l'État. Au cours de son contrat, la personne peut réaliser des stages, toujours rémunérés pour découvrir différents milieux professionnels.

En Haute-Vienne, il existe 15 chantiers d'insertion dans divers domaines (espaces verts, logistique, garage) dont 2 dans le domaine du maraîchage à Limoges :

- un jardin de Cocagne (40 personnes en CDDi dont 8 personnes réfugiées)
- un chantier d'insertion mis en place par DeltaPlus (10 personnes réfugiées).

Au sein des centres d'hébergement, les travailleur.euse.s sociaux proposent aux personnes réfugiées une place dans les chantiers d'insertion lorsqu'une opportunité se présente. Le choix du secteur agricole est un critère secondaire pour les personnes réfugiées, qui s'efface devant celui de travailler et d'apprendre la langue.

Les chantiers d'insertion en maraîchage Haute-Vienne

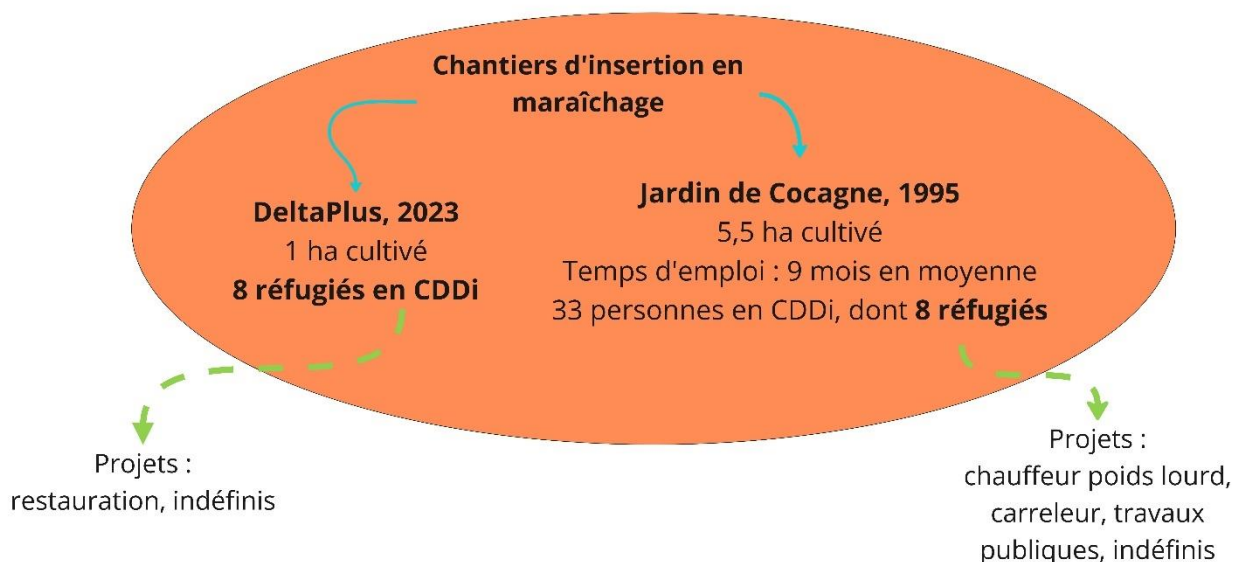


Figure 8 : Schéma sur la présentation des chantiers d'insertion en maraîchage en Haute-Vienne. Source : personnelle

Pour la plupart des participant.e.s, c'est leur première expérience professionnelle en France. Pour les personnes allophones ayant un faible niveau de français, ces chantiers offrent l'occasion de pratiquer la langue française dans un contexte professionnel tout en suivant des cours de français en parallèle, ainsi que de se familiariser avec des codes du travail et le système administratif (comprendre une fiche de salaire, déclarer des impôts, etc.).

Les encadrant.e.s de ces structures soulignent l'importance de ces chantiers pour faciliter l'accès ultérieur à l'emploi même si les personnes suivies ne souhaitent pas s'orienter vers le secteur agricole.

Ces différentes structures favorisent l'installation des personnes sur le territoire de la Haute-Vienne, majoritairement à Limoges.

Les activités agricoles mises en place par les associations et les chantiers d'insertion visent à faciliter l'accès à l'emploi et la construction de projets professionnels en leur permettant d'apprendre le français et de se familiariser avec le système administratif et d'emploi français. Les projets d'orientation sont très peu tournés vers le secteur agricole qu'ils aient ou non travaillé dans le secteur agricole dans leur pays d'origine. Les associations se financent majoritairement par des dons et les chantiers d'insertion sont financés par l'État. Ce type de financements les exonère d'atteindre une rentabilité économique et leur permet de réaliser un accompagnement socio-professionnel.

3.2 L'accès direct à l'emploi agricole : étude de cas dans les Landes

L'étude en Haute-Vienne révèle que peu de personnes réfugiées s'orientent vers l'emploi agricole. Dans quelles conditions s'orientent-elles vers ce secteur d'emploi ? Quelle intégration cela favorise-t-il ?

L'accès à l'emploi agricole des personnes réfugiées dans les Landes est étudié à partir de la ville de Mont-de-Marsan où sont localisés deux centres d'hébergement : le premier destiné aux personnes en demande d'asile⁹ avec une capacité d'accueil de 60 places et le second aux personnes réfugiées avec 85 places.

3.2.1 Coordination et accès à l'emploi agricole

L'accès à l'emploi agricole pour les personnes réfugiées à **Mont-de-Marsan** se réalise après l'obtention de la protection internationale ou d'une autorisation de travail pour les demandeur.euse.s d'asile de plus de six mois. Les conseiller.ère.s emploi des deux centres d'hébergement, les entreprises d'intérim et les relations personnelles sont les principaux acteur.trice.s qui orientent les personnes réfugiées vers l'emploi agricole.

Au sein du centre pour demandeur.euse.s d'asile, 80% des personnes ayant l'autorisation de travailler sont employées dans le secteur agroalimentaire, ce qui représente 40 personnes. Très peu le sont dans le secteur agricole ou de manière temporaire en fonction des besoins pour les travaux saisonniers. Au moment de l'enquête, mi-juin, deux entreprises recrutent, une exploitation maraîchère de 5 ha qui embauche trois personnes réfugiées et une entreprise d'attrapage de volaille qui embauche quatre personnes. D'autres exploitations agricoles, en lien avec le centre d'hébergement et entreprises d'intérim, sont spécialisées dans la culture de maïs, d'asperges et de tomates. Ils recrutent pour certaines missions de : castrage de maïs, récolte ou désherbage.

Pour le centre d'hébergement logeant les personnes réfugiées, 12 des 25 personnes en emploi travaillent dans le secteur agricole chez un exploitant pépiniériste, les autres étant employés dans le secteur du bâtiment et de la restauration.

La mobilité est un des principaux freins pour accéder aux emplois agricoles qui sont localisés en dehors de Mont-de-Marsan. L'absence de transports en commun nécessite de recourir au covoiturage ou à l'usage du vélo.

⁹ Les centres d'accueils pour les demandeur.euse.s d'asile (CADA) ont pour mission d'héberger et d'accompagner socialement et administrativement les personnes en attente de leur réponse sur l'obtention de la protection internationale. Une fois la réponse obtenue, la personne a trois mois pour quitter le centre d'hébergement. Les personnes ayant moins de vingt-cinq ans, seules ou en couples avec enfants sans activité professionnelle ou porteuses d'un handicap physique ou mental, peuvent bénéficier d'un accompagnement supplémentaire de neuf mois dans un centre d'hébergement provisoire (CPH).

Acteur.trice.s intermédiaires pour l'emploi agricoles des personnes en demande d'asile et réfugiées

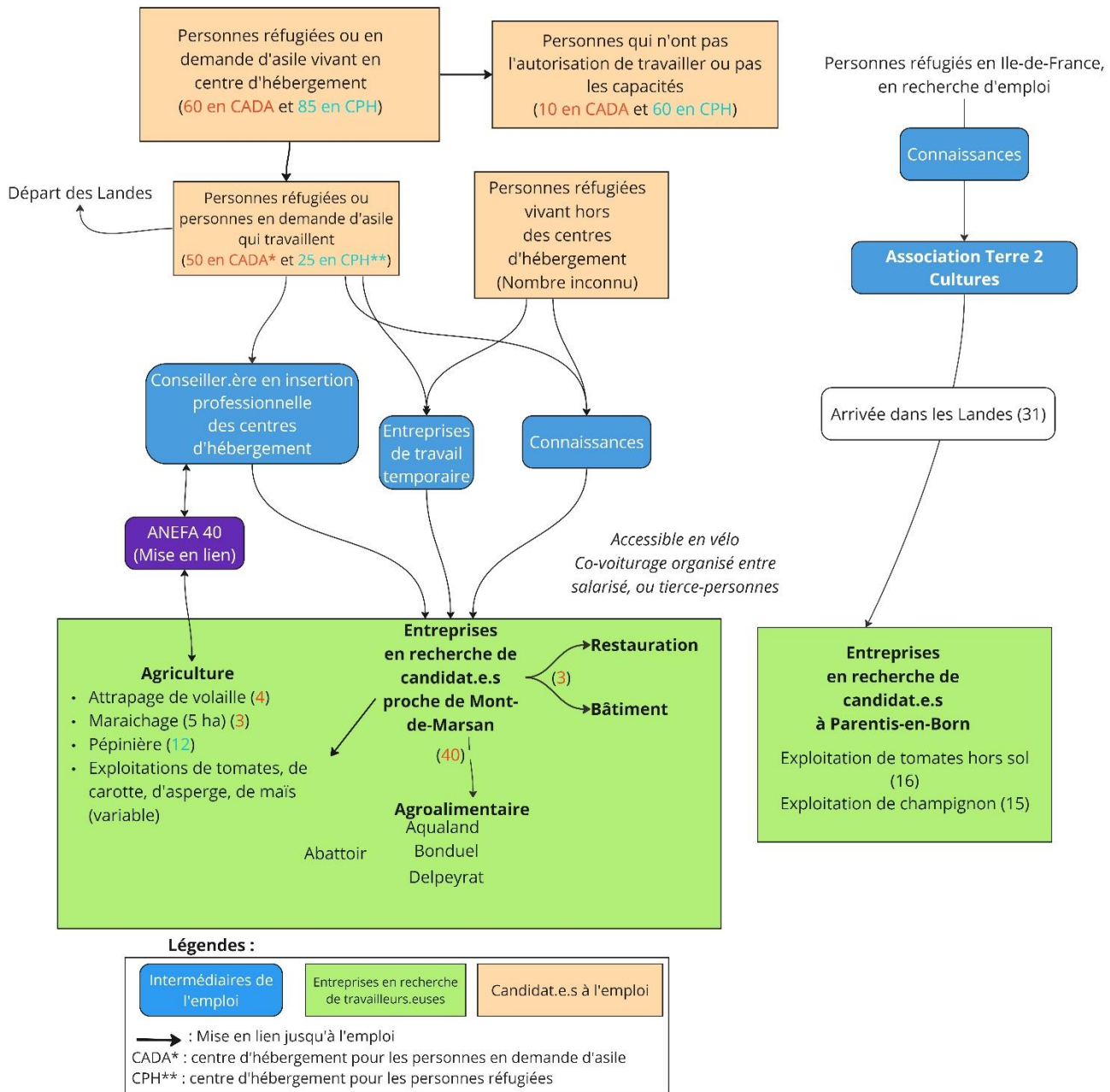


Figure 10: Schéma d'accès à l'emploi agricole pour les personnes réfugiées depuis Mont-de-Marsan et grâce à l'association Terre 2 Cultures. Source : personnelle

Le lien direct entre les entreprises agricoles et les travailleur.euse.s sociaux s'est réalisé de manière progressive. Les travailleur.euse.s sociaux, au début de leur activité professionnelle au centre d'hébergement, ont contacté des entreprises pour savoir si elles cherchaient des salarié.e.s. Cet échange rassure les agriculteur.euse.s quant au statut juridique des personnes. Au cours des entretiens, il est apparu que de nombreux exploitant.e.s confondaient les termes de réfugié.e, demandeur.euse d'asile ou migrant.e. Or ces termes n'entraînent pas les mêmes droits, et notamment celui au travail.

Depuis deux ans, l'ANEFA réalise également de la sensibilisation auprès des employeur.euse.s, grâce à un [guide en ligne](#) notamment, pour informer sur la possibilité d'employer des personnes réfugiées ou en demande d'asile.

L'acteur Pôle emploi n'est pas présent car les personnes avec un faible niveau en français ont des difficultés pour échanger avec les responsables Pôle emploi.

Cependant, l'accompagnement est interrompu une fois que les personnes quittent les centres d'hébergement. Les dossiers sont ensuite pris en charge par les travailleur.euse.s sociaux de secteur, moins spécialisés et moins disponibles. Les personnes s'appuient alors de manière privilégiée sur leur réseau de connaissance, les entreprises d'intérim et les entreprises dans lesquelles elles ont déjà travaillé. La rupture du suivi peut fragiliser la pérennité de l'accompagnement administratif et mettre en difficulté les agriculteur.trice.s.

A **Parentis-en-Born**, à 77 km de Mont-de-Marsan, un nouvel acteur permet à des personnes réfugiées d'accéder à des emplois agricoles. **L'association Terre 2 Cultures** met en lien des agriculteur.trice.s en recherche de salarié.e.s et des personnes réfugiées en recherche d'emplois présents en Ile-de-France. Une fois l'emploi présenté, l'association accompagne la personne réfugiée pour son installation près de l'exploitation, cherche à résoudre les problématiques de mobilité et de logement avec les employeur.euse.s agricoles. La particularité de cette association est d'accompagner des personnes réfugiées qui ne sont plus accueillies par des centres d'hébergement.

Actuellement opérant dans huit départements et ayant suivi 128 personnes en 2022, Terre 2 Cultures suit 31 personnes au sein d'exploitations agricoles à proximité de Parentis-en-Born. Dans le cadre de l'étude au sein des Landes, 14 entretiens semi-directifs ont été menés avec les personnes accompagnées par l'association. Les résultats sur l'âge, la nationalité, le niveau scolaire et le travail agricole des personnes enquêtées sont fournis dans l'Annexe 15 Annexe 15.

Parmi les 14 personnes interviewées, 13 hommes et 1 femme, on dénombre 11 Afghans, 2 Ukrainiens et 1 Tibétain. Tous.tes ont des niveaux de français faible. 12 personnes ont déjà travaillé dans le secteur agricole, 9 en double activité dans un cadre familial et 3 en activité principale. Les professions sont variées : 2 agriculteurs, 1 agent de sécurité, 1 commerçant, 1 coiffeur, 1 managère, 1 docteur de médecine, 2 ingénieurs ainsi que 4 jeunes n'ayant jamais travaillé ou étant en étude. Ces personnes travaillent dans deux types d'exploitations agricoles (cultures de tomates et de champignons).

Neuf d'entre elles avaient déjà eu des expériences professionnelles en France, dont 7 dans le secteur du bâtiment, de manière non déclarée. **C'est grâce à leur réseau de connaissance que 10 des 14 personnes interrogées ont connu Terre 2 Cultures.** Les 4 autres connaissaient l'employeur en premier.

3.2.2 L'emploi agricole des personnes réfugiées : saisonnier et peu qualifié

Au cours de l'étude, 6 exploitations agricoles ont été rencontrées :

- 3 proches de Mont-de-Marsan qui salariaient des personnes issues des centres d'hébergement de Mont-de-Marsan ;
- 3 autres proches de Parentis-en-Born qui travaillent ou ont travaillé avec Terre 2 Cultures.

Tableau 3 : Calendrier et effectifs des saisonnier.ère.s au sein des exploitations agricole. Source : personnelle

	J	F	M	A	M	J (mois d'études)	J	A	S	O	N	D	Nombre de réfugié.e.s employés en Juin et pourcentage sur l'effectif total de saisonnier.ère.s	Nombre de permanent.e.s		
Attrapage de volaille	une équipe d'environ 30 saisonniers.ère.s toute l'année												4 - 13 %	2		
Pépinière	Une quinzaine de saisonnier.ère.s <i>Conditionnement</i>		60 saisonnier.ère.s - <i>Semis</i>				30 saisonnier.ère.s - <i>Désherbage</i>			Une quinzaine de saisonnier.ère.s <i>Conditionnement</i>		Fermeture	Une quinzaine de saisonnier.ère.s <i>Conditionnement</i>		12 - 20 %	20
Production maraichère diversifiée (5 ha)						Dizaine de saisonnier.ère.s - <i>Missions diversifiées : plantation, récolte, désherbage, divers</i>								3 - 30 %	6	
Production maraichère diversifiée (2000ha) Champs	Une vingtaine de saisonnier.ère.s		Une centaine de saisonnier.ère.s <i>Désherbage, plantation poireaux et patate douce, récolte chou et patate douce</i>								Une vingtaine de saisonnier.ère.s			0	190	
Production maraichère diversifiée (2000ha) Station	Une centaine de saisonnier.ère.s - <i>Parage, tri, conditionnement</i>		50 saisonnier.ère.s - <i>Parage, tri, conditionnement</i>								Une centaine de saisonnier.ère.s <i>Parage, tri, conditionnement</i>			1 - 1 %		
Production de tomates hors sol	Une cinquantaine saisonnier.ère.s <i>Plantations</i>		100 - 200 saisonnier.ère.s <i>Récolte, effeuillage, palissage</i>		300 - 350 saisonnier.ère.s <i>Récolte, effeuillage, palissage</i>			200 - 300 saisonnier.ère.s <i>Récolte, effeuillage, palissage</i>		Une cinquantaine de saisonnier.ère.s <i>Préparation de la prochaine saison</i>			16 - 5 %	70		
Production de champignons	95 saisonnier.ère.s : 3 équipes de 20 saisonnier.ère.s pour le <i>conditionnement</i> et le <i>ramassage</i> ; 1 équipe de 20 saisonnier.ère.s pour le <i>compost</i> ; le 1 équipe de <i>nettoyage</i> de 15 personnes												15 - 16%	10		
Proche de Mont-de- Marsan	Proche de Parentis-en-Born															

Au sein de l'échantillon comprenant 6 exploitations agricoles, une diversité de secteurs est représentée. Cela englobe du maraîchage sur des surfaces variées (5 ha et 2 000 ha), une exploitation de tomates hors sol, une exploitation de champignons, une pépinière et une entreprise spécialisée dans l'attrapage de volailles. Une présentation en Annexe 14 présente les caractéristiques des exploitations agricoles (surface, production, voies de commercialisation, durée des contrats et origine des saisonniers).

La variation de l'effectif saisonnier peut être très marquée, pouvant atteindre le double, voire le quintuple lors des pics de travail au printemps et en été (Tableau 3). Par exemple, l'effectif des saisonniers au sein de l'exploitation de tomates hors sol est multiplié par six entre le mois de janvier et le mois de juillet. Durant ces périodes, l'effectif des saisonniers est bien supérieur à celui des employés permanents. Au mois de juin, lors de l'étude, les personnes réfugiées représentaient de 1% à 30 % des effectifs saisonniers dans les six exploitations.

Pour répondre à leur besoin en personnel, les entreprises font appel à de la main-d'œuvre étrangère via des entreprises de travail temporaire, aux réseaux sociaux ou à leurs réseaux de connaissances. Au sein des six exploitations rencontrées, les personnes en contrat saisonnier sont très majoritairement de nationalité étrangère, originaires d'Amérique Latine, du Maghreb, d'Espagne, de Roumanie ou de Bulgarie. Le détail est présenté en Annexe 14.

Pour l'entreprise de volailles, l'activité est stable toute l'année. Quant à celles des champignons, les employeurs visent à pérenniser leur effectif à une soixantaine de salariés permanents malgré une hausse d'activité d'octobre à mars dues à l'augmentation de la demande des consommateurs.

Des conditions de travail exigeantes

Les saisonniers ont souvent une seule activité : la récolte, le semis, le désherbage, le tri ou le parage en station (Tableau 3). Les travailleurs permanents, occupent des postes plus qualifiés tels que chefs d'équipes, conducteurs de machines agricoles ou des fonctions administratives. Seules les tâches au sein de l'exploitation maraîchère de 5 hectares sont variées.

L'investissement dans certains outils motomécanisés (porte-charge, rail de transport pour les légumes, nettoyage et mise en sachet automatiques) réduit les tâches physiques des salariés mais ces outils permettent aussi d'instaurer une cadence et rendent les tâches répétitives. Les stations de tri et de conditionnement sont le cas type des postes à répétition. Aujourd'hui les entreprises agricoles et agroalimentaires investissent pour gagner en efficacité et en attractivité.

La chaleur et des horaires de nuit ou décalés peuvent s'ajouter aux conditions exigeantes de travail. La non-compréhension du français limite l'accès à certains postes comme ceux liés à l'étiquetage ou au poste de cariste.

« Les pénibilités au sein des entreprises varient. Aujourd'hui des exploitations agricoles tentent de s'équiper pour réduire la pénibilité et gagner en efficacité. Réduire la pénibilité peut être un objectif en soi de l'employeur mais c'est aussi un des atouts pour conserver sa main-d'œuvre salariale, tout comme faire attention à l'esprit d'équipe. Les entreprises ayant la possibilité essayent aussi d'investir dans des logements, un atout en plus pour recruter de la main-d'œuvre. Il y a une pénurie de main-d'œuvre, les agriculteurs sont prêts à former et leurs exigences diminuent » - ANEFA des Landes

3.2.3 Les emplois agricoles : une opportunité d'emploi et de pérennisation sur le territoire

La priorité des personnes réfugiées est de travailler pour retrouver une autonomie financière et soutenir leur famille. Le choix du métier est souvent influencé par la rapidité d'embauche et la rémunération, ce qui explique que les personnes se tournent avec les contrats saisonniers. Les contrats proposés varient généralement de quelques semaines à plusieurs mois (Annexe 14). Ces contrats peuvent s'enchaîner une grande partie de l'année avec des missions différentes, soit au sein d'une même entreprise ou entre entreprises différentes : la précarité ainsi créée limite la fidélisation des salarié.e.s.

Durée employée au sein de l'exploitation agricole

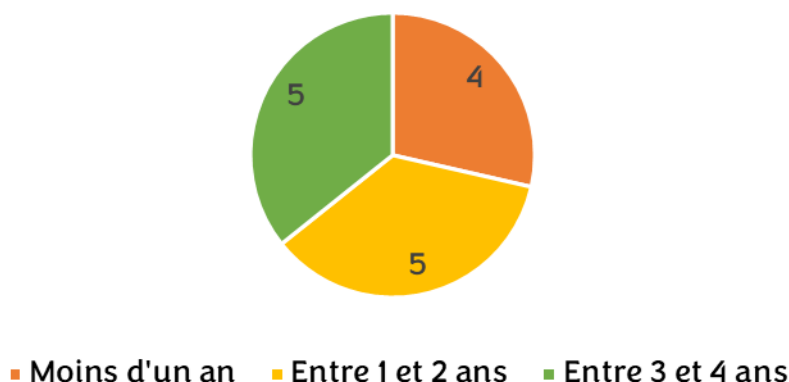


Figure 11: Années de travail au sein d'une exploitation agricole pour les personnes enquêtées accompagnées par Terre 2 Cultures. Source : personnelle

Cette précarité limite l'accès au logement privé. A **Parentis-en-Born**, sur les 14 personnes enquêtées, 4 personnes réfugiées sont logées par l'employeur qui a investi dans des logements, 7 sont en résidence de camping, 1 en logement social et les 2 personnes d'origine ukrainienne possèdent un logement privé.

Bien que 5 personnes soient employées depuis plus de trois ans au sein de l'exploitation de tomates hors sol, elles n'ont pas réussi à trouver un logement privé. Cette situation s'inscrit dans le contexte de pénurie de logements sur le territoire.

Des perspectives de formation interne sont envisageables dans toutes les exploitations agricoles, à l'exception de l'entreprise d'attrapage de volaille et de la petite exploitation maraîchère. Cette montée en compétence peut permettre l'obtention de contrats permanents. Par exemple, 3 des 6 entreprises agricoles ont déjà proposé des CDI pour monter en compétence, mais les réfugié.e.s concernés ont refusé. Certains salarié.e.s expliquent leur refus par la peur de l'engagement et la mécompréhension de ces contrats. D'autres rejoignent des membres de leur famille, une partie de l'année, par exemple, en Iran pour certaines personnes afghanes, ce que ne permet pas un contrat long.

Pauline Vialaret, la co-fondatrice de Terre 2 Cultures, a identifié deux profils types parmi les individus accompagnés. Les premiers restent temporairement, utilisant leur emploi pour apprendre le français et réfléchir à leur futur parcours professionnel. Les seconds sont satisfaits de leur travail agricole et/ou rencontrent des difficultés pour apprendre la langue et s'adapter au système administratif français, ce qui les incite à rester dans leur emploi actuel.

Elle a également souligné que tout l'écosystème entourant l'entreprise contribue à la stabilité des individus, incluant la communauté locale, l'accès aux services essentiels (alimentation, logement, services publics) et la satisfaction personnelle quant aux conditions de travail. Ces facteurs favorisent la stabilité, ces caractéristiques sont présentes dans l'emploi et l'environnement de Parentis-en-Born.

L'étude de terrain au sein des Landes souligne l'importance de la coordination entre structures d'accompagnement, employeur.euse.s et réfugié.e.s pour faciliter l'intégration des réfugié.e.s dans le secteur agricole. Les emplois saisonniers majoritairement tournés vers le maraîchage, bien qu'offrant une voie d'intégration par l'emploi, sont également marqués par la précarité des contrats et des défis de mobilité et de logement.

L'association Terre 2 Cultures se distingue par son rôle de facilitateur dans la mise en relation et d'accompagnement social. Elle prouve qu'il est possible d'accompagner des personnes réfugiées dans l'emploi agricole sans être à proximité des centres d'hébergement si un intermédiaire (association, bénévole, travailleur.euse social) soutient les personnes réfugiées dans les démarches administratives, l'accès au logement ou à la mobilité. Il est également important que les personnes réfugiées puissent s'appuyer sur un réseau de relations personnelles pour réduire l'isolement.

Sans étude menée sur plusieurs années sur des publics réfugiés, il n'est pas possible d'évaluer l'opportunité d'intégration sur le long terme sur un territoire permise par les contrats saisonniers.

3.3 Les formations professionnelles et linguistiques : étude des programmes existants

L'étude des Landes met en avant l'accès aux emplois saisonniers grâce aux structures d'emploi et aux associations locales. Il existe, parallèlement en France, des programmes de formation professionnelle et linguistique destinés aux personnes réfugiées pour faciliter leur insertion professionnelle. Permettent-ils un accès à l'emploi agricole pérenne ?

3.3.1 Programmes de formation, vecteurs d'une première insertion professionnelle

Suite aux recherches bibliographiques et entretiens semi-directifs, 10 programmes de formation professionnelle et linguistique destinés aux personnes réfugiées et demandeur.euse.s d'asile de plus de six mois ont été identifiés. Deux catégories se distinguent :

- la première proposant différentes formations professionnelles au sein du secteur agricole, de la restauration, et du bâtiment par exemple (quatre programmes) ;
- la seconde proposant uniquement des formations agricoles (six programmes).

Parmi les dix structures référencées (partie 3.1), huit programmes ont finalisé au moins un parcours de formation et ont eu un retour sur l'insertion en l'emploi suite au parcours de formation réalisé. Ferme d'Avenir a restructuré son accompagnement fin 2022 et le Groupements d'employeur.euse.s pour l'insertion et la qualification (Geiq) Agri Limousin Périgord accompagne pour la première fois une personne ayant une protection internationale.

Les programmes ainsi que leur description sont accessibles sur la carte interactive suivante ;

Tableau 4 : Caractéristiques des programmes de formation professionnelle et linguistique

Programmes	Période d'activités - Localisation	Porteurs du programme	Dispositif	Financements	Nombre de personnes accompagnées	Sorties positives (emploi ou formation)
In terras (PIC IPR)*	2020 – 2023 PACA	Consortium de CFPPAs (Antibes, Carnejane, Carpentras et Valable)	Entre 3 et 9 mois (FLE, découvertes des métiers, préparation à l'emploi, formation, stage)	Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, DREETS PACA (2 130 000 euros)	216 personnes (2020-2023)	65, dont 26 emplois agricoles, 39 espaces verts
PAI'R (PIC IPR)*	2020 – 2023 Limoges	Consortium de centres de formation et associations (FCMB, GRETA, CFPPA les Vaseix, ALIS, Terres de Cabane, JRS, Varlin pont-neuf)	3 mois et demi (découvertes des métiers, FLE, ateliers interculturels, préparation à l'emploi, stage)	Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, DREETS Nouvelle-Aquitaine, fonds propres CFPPA (757 000 euros)	112 personnes (2020- 2022)	68, dont 3 emplois agricoles
Vivre Ici (PIC IPR)*	2020 – 2023 Landes et Pyrénées Atlantiques	Porté par le centre de formation PERF, avec le Geiq ALundi	6 mois adaptables (FLE, ateliers interculturels, découvertes des métiers, préparation à l'emploi, code, stage)	Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion	108 personnes (2020- 2022)	57, dont 3 emplois agricoles
Solid'R (PIC IPR)*	2020 – 2023 Tarn et Lozère	CIVAM d'Occitanie	4 mois (FLE, confiance en soi, visites, découvertes de métiers, 2 stages, code)	Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, la DREETS Nouvelle-Aquitaine	69 personnes (2020 – 2022)	28 dont 1 emploi agricole
Chambre d'agriculture Alsace	2016 – 2018 Programme arrêté	Chambre d'agriculture d'Alsace	4 mois (FLE puis formation professionnelle)	Communauté européenne d'Alsace	24 personnes (2016- 2018)	12 environ, « 50% sont restés dans l'emploi agricole »
MFR Air-sur-Adour avec Espero	2020 – 2022 Programme arrêté Air-sur-Adour	MFR Air-sur-Adour et l'association Espero	5 mois (FLE, formation professionnelle, stage), puis contrat professionnalisation	Pôle emploi, puis le programme régional de formation	16 personnes	7 emplois agricoles
HOPE Afpa de Rivesaltes	2022 Programme arrêté Rivesaltes	Centre Afpa de Rivesaltes	4 mois (FLE et formation professionnelle POEC) puis contrat de professionnalisant	Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, de l'Intérieur, du Logement, OFII, OPCO	11 personnes	8 emplois agricoles
HOPE Afpa de Rodez	Entre 2022 et 2023 Programme arrêté Rodez	Centre Afpa de Rodez	8 mois (FLE et formation professionnelle POEC**) puis contrat de professionnalisation		8 personnes	0 sortie positive, faute de transport
Geiq Périgord Limousin	Création en 2023 Toujours en cours Limoges	Geiq Agri Limousin Périgord	1 an en contrat professionnalisation (200 h FLE et 140 h de formation professionnelle)	OPCO OCAPAT***	1 personne	1 personne toujours en formation
Ferme d'Avenir	Nouveau programme en 2023 Toujours en cours Ile-de-France	Ferme d'Avenir	Programme sur 33 semaines en partenariat avec un chantier d'insertion, incluant 3 semaines de formation agricole, 10 jours de formation sociolinguistique et 3 semaines de stage	Financement issu du groupe SOS	5 personnes	5 personnes toujours en cours de formation
Programmes aux formations plurisectorielles		Programmes centrés vers le secteur agricole				

FLE : Français langue étrangère

PIC IPR* : Projet d'Investissement dans les Compétences – Intégration Professionnelle des réfugiées.

POEC** : Préparation opérationnelle à l'emploi collectif de 400 h

OPCO OCAPAT*** : organisme français agréé par l'État chargé d'accompagner et de financer la formation professionnelle dans le secteur agricole

Les programmes qui proposent des formations pour différents corps de métiers ont été mis en place suite à l'appel à projet du Plan d'investissement dans les compétences - Intégration professionnelle des réfugié.e.s (PIC IPR). C'est un appel à projet de 3 ans mis en place par le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Ces projets sont portés par des acteur.trice.s divers (consortium d'acteur.trice.s comme des centres de formation et centres d'hébergement, groupements d'employeur.euse.s ou associations agricoles) mais les objectifs et le déroulé sont similaires à l'ensemble des projets. Dans un premier temps, des cours de français, des ateliers sur l'interculturalité et sur le projet socio-professionnel associés à des stages sont organisés sur une période de 3 à 6 mois. Puis, une insertion dans l'emploi est mise en place sous différentes formes de contrats : contrat de professionnalisation, contrat à durée déterminée ou indéterminée. L'OFII, Pôle emploi, la mission locale et les travailleur.euse.s en centre d'hébergement sont les acteur.trice.s qui peuvent orienter les personnes intéressées vers ces parcours de formation. Aucun pré-requis n'est attendu pour les personnes réfugiées.

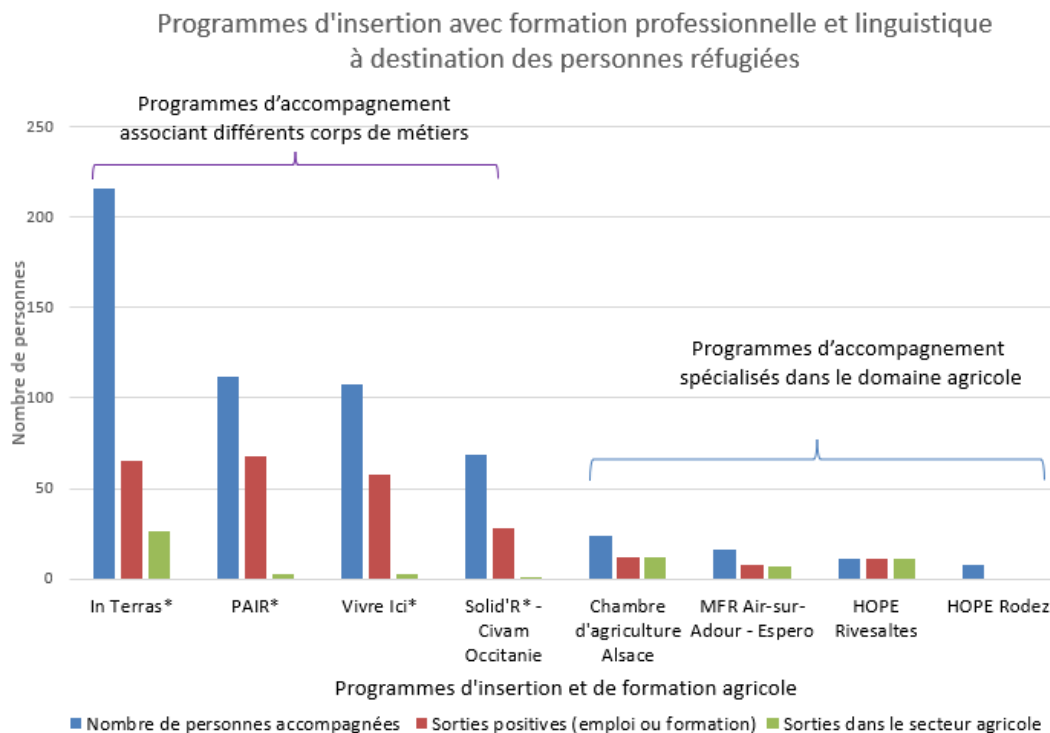


Figure 12 : Insertion dans l'emploi des réfugié.e.s à la suite des programmes de formation.

Source : personnelle

Les programmes proposant de la formation à différents métiers ont accompagné entre 69 et 216 personnes. Les sorties positives (emploi ou formation), suite au parcours de formation, représentent entre 33 % et 68 % des effectifs concernés, majoritairement au sein du secteur du bâtiment (carreleur, maçon, électricien, etc.). La relative faiblesse du taux de sorties positives (33 %) du programme In Terras mis en place en Provence-Alpes-Côte-d'Azur s'explique par le départ de 58 personnes dont 40 en demande d'asile au cours de la formation. Les formateur.trice.s supposent que les personnes ont trouvé du travail sans en informer les responsables du projet.

L'insertion dans le milieu agricole reste faible, entre 3,5 % et 40 % des personnes qui s'insèrent dans l'emploi ou vers une formation s'orientent vers le secteur agricole.

Les personnes ont accès à des postes d'ouvrier.ère.s polyvalents dans le milieu maraîcher (In Terras et Vivre Ici) et de la viticulture (In Terras) ainsi que dans l'élevage bovin lait (PAI'R).

Les programmes réalisant uniquement de la formation agricole ont des effectifs ont plus réduits, entre 1 et 24 personnes. Seul le programme mis en place par la chambre d'agriculture d'Alsace a fonctionné trois ans, les autres au maximum deux ans. Le pourcentage d'insertion dans l'emploi agricole est plus important, variant de 50 % à 100 % car les personnes sont informées et intéressées par le domaine agricole dès le début de la formation. Seul le programme HOPE piloté par l'État en partenariat avec l'OFII, mis en place l'Aveyron, n'a pas permis d'insertion dans l'emploi, aucune solution de mobilité n'ayant pu être mise en place.

Les formations ont permis d'accéder à des emplois d'ouvrier.ère.s polyvalents dans le secteur bovin lait (Geiq Agri Limousin Périgord), de la viticulture (Chambre d'agriculture d'Alsace et MFR Air-sur-Adour) ainsi qu'en station de tri d'une coopérative fruitière (HOPE Rivesaltes).

Finalement, sur les 10 programmes, 64 personnes se sont insérées dans le secteur agricole sur les 565 bénéficiaires. Pour les deux catégories de programmes, les postes proposés en sortie de formation sont à durée déterminée excepté les personnes embauchées dans le secteur bovin lait à l'issue du programme PAI'R du Geiq Agri Limousin Périgord en Haute-Vienne. Cependant, ils ont permis une acquisition de compétences techniques grâce à des cours théoriques et pratiques, ainsi qu'à une immersion progressive dans le secteur professionnel agricole.

3.3.2 Des freins persistants pour l'insertion et la pérennité des programmes

Certains blocages se maintiennent pour les emplois agricoles : difficulté pour se rendre au lieu de travail, isolement en milieu rural et perception négative de l'agriculture (niveau social peu élevé, faible rémunération). L'extrait suivant, issu d'un entretien, souligne la faible attractivité du secteur :

« Les personnes réfugiées rencontrées ne considèrent pas l'agriculture comme un métier. Les personnes qui sont issues de milieu rural faisaient cela pour vivre, survivre et à côté avaient un métier. Pour eux, c'est un métier dévalorisant, en bas de l'échelle sociale. Lors de ces demi-journées, les formateurs ont remarqué que de nombreuses personnes avaient des savoir-faire et des connaissances pour travailler dans le maraîchage. [...] Je dirais que 70 % des personnes se sont tournées vers le métier de maçon ou carreleur. Pourtant ce ne sont pas des métiers moins durs. Selon moi, c'est l'idée de devenir entrepreneur, peut-être propre patron qui attire aussi, alors qu'être salarié agricole, c'est rabaissant et non le symbole de réussite avec un niveau social élevé » - Coordinatrice de la filière Insertion en CFPPA

À noter que ces programmes prendront fin en 2023, à l'exception du programme de Ferme d'Avenir et du Geiq Agri Limousin Périgord. Les financements du PIC IPR et de HOPE expireront à la fin de 2023. Le programme mis en place par la chambre d'agriculture d'Alsace s'est interrompu par arrêt du financement par la collectivité européenne d'Alsace. Le partenariat

entre l'association Espero et la MFR d'Air-sur-Adour n'a pas été reconduit une troisième année suite à des résultats d'insertion très faible dus à un recrutement de personnes peu intéressées par le secteur agricole.

L'arrêt des financements risque de supprimer les liens créés entre les travailleur.euse.s sociales, les centres de formation et employeur.euse.s et de limiter l'accès aux formations et emplois associés.

Le schéma suivant résume les atouts et difficultés identifiés des programmes mis en place.

Atouts et forces identifiés

- Taux d'insertion dans l'emploi élevé (> 50 %) **(5/8)**
- Approche très personnalisée qui vise à répondre aux attentes et besoins de chaque personne **(10/10)**
- Construction progressive du projet professionnel grâce aux stages ou contrats de professionnalisation - Lien fort avec le monde professionnel **(10/10)**
- Création de liens entre secteurs d'accompagnement social, de formation et d'emploi **(10/10)**

Difficultés et freins non levés

- Difficulté de coordination entre acteurs **(5/10)**
- Période de formation non rémunérée sur certains programmes **(7/10)**
- Freins toujours persistants (mobilité et logement) **(variables selon des personnes en formation et des programmes)**
- Questionnements des porteur.euse.s des programmes sur la pérennité des formations **(8/10)**

(X/10) : Programme ayant évoqué cette force ou contrainte / les 10 programmes enquêtés

Figure 13 : Identification des forces et faiblesses des 10 programmes de formation. Source : personnelle

Les programmes de formation permettent l'acquisition de compétences professionnelles mais également de savoir-être, essentielles pour être employé. Les acteur.trice.s de la formation sont des intermédiaires qui facilitent l'accès à des emplois agricoles qualifiés.

Lorsque les formations sont plurisectorielles, l'agriculture est un secteur d'emploi vers lequel peu de personnes s'orientent. Les raisons sont multiples : une perception sociale négative de l'agriculture, la préoccupation de l'isolement et des difficultés logistiques.

Bien qu'ayant obtenu des résultats intéressants sur l'insertion en emploi, huit des dix projets étudiés s'arrêteront en 2023.

4. Discussion : l'intégration face à la complexité de l'emploi agricole

L'objectif de cette étude vise à questionner les différents modes d'accès à l'emploi agricole et dans quelles mesures ils facilitent l'intégration. Elle est orientée vers deux territoires (la Haute-Vienne et les Landes) et a été nourrie par différents entretiens avec des personnes réfugiées, des acteur.trice.s sociaux et des agriculteur.trice.s.

Suite à la confrontation des résultats et de la méthodologie appliquée, des pistes d'améliorations pour favoriser l'intégration par le secteur agricole seront évoquées.

4.1 *S'insérer dans l'emploi agricole : entre opportunité et choix limité*

L'étude apporte des éléments de compréhension sur l'accès à l'emploi agricole des personnes réfugiées. Elle souligne l'importance des intermédiaires tels que les assistant.e.s sociaux, les associations, les membres de la communauté et les citoyen.ne.s dans la facilitation de l'accès à l'emploi et l'installation en milieu rural. Dans le même temps, les résultats viennent confirmer les difficultés d'intégration en milieu rural, préalablement identifiés par certaines études (Cocco, 2022 ; Tardis, 2019 ; Duval, 2022) et le faible effectif des personnes réfugiées qui s'orientent vers le secteur agricole.

En confrontant les résultats des activités associatives et ceux de l'accès à l'emploi, il apparaît que l'emploi agricole est tout d'abord peu attractif. Cependant, au vu des difficultés rencontrées, notamment linguistiques, par certaines personnes pour s'insérer dans l'emploi, les emplois saisonniers agricoles apparaissent comme une première entrée pour s'insérer dans le marché du travail en France. Ils peuvent permettre aux personnes de se stabiliser au minimum quelques mois et de réfléchir à la suite de leur projet professionnel. Les emplois saisonniers apparaissent donc comme des voies d'insertion dans l'emploi.

Les programmes de formation permettent d'accéder à des emplois agricoles qui requièrent des formations courtes et d'acquérir des compétences transversales (langue, codes socioculturels par exemple). Les insertions dans l'emploi restent soumises aux contraintes logistiques territoriales et à la mise en place des programmes, éparse et temporaire sur les territoires. La diversité des programmes recensés met en avant, d'une part, l'engagement des acteur.trice.s des territoires pour créer ces formations et d'autre part que les programmes sont peu coordonnés au niveau national, ce qui limite l'échange d'informations et réduit, par conséquent, les opportunités d'insertion dans l'emploi.

Enfin, en s'intéressant aux publics réfugiés, cette étude vient également compléter l'ensemble des recherches menées sur les emplois agricoles, notamment celles ciblées sur les travailleur.euse.s saisonnier.ère.s de nationalité étrangère (Mesini et Laurent, 2015 ; Décosse et Hellio, 2022 ; Crenn, 2013). Elles soulignent l'importance de ces travailleur.euse.s pour réaliser certaines tâches saisonnières. Les exploitations agricoles paraissent alors vectrices de migration temporaire¹⁰ et non d'installation. Penser l'agriculture comme vecteur d'intégration force à

¹⁰ La définition de la migration temporaire est celle des Nations-Unies qui distingue les migrants de longue durée (plus d'un an) de ceux de courte durée (de moins d'un an) (Le réseau européen des migrations, 2013).

repenser l’ancrage et la place des exploitations agricoles au sein des territoires. Sources de denrées alimentaires, les exploitations agricoles sont aussi sources d’emploi et donc d’insertion sur un territoire.

4.2 L’intégration par l’agriculture : entre la complexité de son évaluation et ses limites

Les formations agricoles et les emplois saisonniers peuvent permettre l’insertion dans l’emploi. Pourtant comment contribuent-ils à l’intégration ?

Cette étude ne peut pas réellement à répondre à cette question. L’emploi saisonnier apporte une source de revenu, la création d’interactions sociales au sein d’une entreprise et sur un territoire, et peut permettre l’accès à un hébergement souvent temporaire. Les contrats à durée déterminée peuvent, comme étudié dans les Landes, convenir à certaines personnes pendant une période de leurs parcours, cependant l’est-il pour tous.tes ? L’emploi saisonnier permet-il de créer des liens sociaux durables, définition de l’intégration par Emile Durkheim (Bernardot, 2019) ?

Pour rencontrer des réfugié.e.s travaillant dans le domaine agricole, l’approche par des structures d’hébergement et associations agricoles a permis la réalisation d’entretiens avec des personnes qui ont obtenu leur titres de séjour relativement récemment. Le plus ancien réfugié enquêté a obtenu son statut en 2017 et aucune personne ayant le statut de réfugié depuis plus longtemps n’a été rencontrée au sein des exploitations, ce qui constitue une limite de l’étude. Par ailleurs, les travailleur.euse.s sociaux rencontrent également des difficultés pour suivre les personnes une fois qu’elles ont quitté les centres d’hébergement ou les emplois avec les agriculteur.trice.s partenaires.

Les employeur.euse.s agricoles enquêtés estiment que les travailleur.euse.s ne restent pas plus de quelques années. Ces résultats correspondent à l’étude de Delpeyrot sur la trajectoire des saisonnier.ère.s sur 15 ans, entre 2002 et 2016 qui s’appuient sur les données de la MSA. Seuls 6,3 % des 660 414 saisonnier.ère.s en 2002 ont le même statut en 2016, 1,8 % sont devenus exploitant.e.s et 1,2 % ont accédé à un contrat CDI. Ainsi, 90 % des saisonnier.ère.s en 2002 ne sont ainsi plus salariés en exploitation agricole en 2016. Cette étude met en avant la difficulté de pérenniser les travailleur.euses sur le long terme. Comme nous l’avons également constaté dans notre étude, la pénibilité physique, la répétitivité des tâches, la non-pérennité du travail, les faibles revenus ainsi que la faible représentation sociale sont les caractéristiques qui expliquent l’importante mobilité des travailleur.euse.s (Depeyrot, 2019). L’emploi saisonnier apparaît comme un tremplin vers d’autre secteur agricole.

Des études complémentaires pourraient étudier les trajectoires des personnes réfugiées sur le long terme, si l’insertion dans l’emploi agricole permet l’intégration sur le territoire et sous quelles conditions.

À noter que des études soulignent que d’anciens travailleur.euse.s saisonniers en migration temporaire arrivent à se pérenniser sur le territoire grâce à l’obtention d’un CDI ou à l’installation agricole (Lascaux, 2022 ; Anon, 2022). Les recherches sur l’installation de travailleur.euse.s réfugiés de la communauté Hmong, originaires du Laos, Viêt Nam et

Cambodge, dans le Gard dans les années 90 (Gauthier, 2001) ou des travailleurs agricoles Marocains dans les Bouches-du-Rhône (Lascaux, 2022) mettent en avant que c'est un processus long, minoritaire et qui se crée notamment en réaction au salariat précaire, et en recherche d'indépendance.

Avec les résultats et limites présentés, quelles sont les pistes pour améliorer l'insertion en emploi agricole et l'intégration sur un territoire ?

4.3 Des pistes d'amélioration pour l'insertion et l'intégration par l'agriculture

Suite aux résultats obtenus, l'emploi, la formation et les liens avec les acteur.trices du territoire sont des caractéristiques qui facilitent l'installation en zone rurale.

4.3.1 Les emplois saisonniers, un tremplin à développer

Sans coordination entre les travailleuse.euse.s sociaux des centres d'hébergement, les agriculteur.trice.s ou d'associations, les emplois saisonniers demeurent peu accessibles aux personnes réfugiées.

La sensibilisation des agriculteur.trice.s et différent.e.s acteur.trice.s agricoles comme les chambres d'agriculture, les ANEFA départementales, les différents CIVAM, syndicats ou encore les groupements d'employeur.euse.s et les coopératives pourraient favoriser la connaissance de ces publics et faciliter l'embauche.

En facilitant le recrutement directement depuis les centres d'hébergement sur le territoire local ou national, il est possible de créer de nouveaux réseaux de recrutement, comme l'a démontré le travail réalisé par l'ANEFA des Landes.

4.3.2 Le renforcement des compétences pour l'élaboration du projet professionnel

Sans accompagnement social et formation linguistique, les réfugié.e.s risquent de ne pas pouvoir évoluer vers le projet professionnel souhaité.

Il serait intéressant d'une part de développer des cours de français, soit en parallèle des emplois saisonniers ou à la fin de ces contrats, afin que les personnes n'aient pas à choisir entre un emploi et des cours linguistiques et qu'elles puissent devenir autonomes.

D'autre part, des formations au sein des entreprises sont également possibles comme les entreprises agricoles au sein des Landes l'ont souligné. Pour assurer la montée en compétence, les entreprises pourraient s'appuyer sur les acteur.trices de droit commun comme les OPCO ou les Geiq. Cependant, il apparaît que les acteur.trice.s de formation sont peu informés et sensibilisés aux problématiques des personnes réfugiées, comme le faible niveau linguistique. Par exemple, le Geiq Périgord Limousin a mis en place un contrat en apprentissage avec des cours de français financés par les OPCO, ce qui n'avait jamais été réalisé auparavant. Ces démarches prennent du temps et il serait intéressant que ces possibilités de formation soient

diffusées plus largement. Des coordinations avec les centres de formation comme ceux mis en place lors des programmes formation professionnelle et linguistique pourraient favoriser la montée en compétences.

4.3.3 La mobilisation des acteur.trice.s du territoire pour favoriser l'intégration

L'intégration ne dépend pas seulement de l'emploi. La stabilité professionnelle et l'intégration sociale sur un territoire sont interdépendantes.

Des échanges et coordination entre les acteur.trice.s clés, tels que les structures d'emploi, les agriculteur.trice.s et les associations permettent d'informer les acteur.trice.s du territoire sur les opportunités d'emploi agricole, problématiques d'accès à l'emploi mais également à la santé, au logement ou à l'éducation.

Des transports collectifs comme des bus desservant plusieurs exploitations ou du covoiturage sont des solutions envisageables. La thématique du logement pourrait également être évoquée, certains agriculteur.trice.s pouvant avoir ou connaître des solutions de logement. Par exemple, les communautés de communes des Grands lacs, de Mimizan et Côte Landes Nature, qui inclue la ville de Parentis-en-Born, s'investissent et essaient de travailler avec des campings, des établissements scolaires et de particuliers pour trouver des solutions de logements temporaires.

Depuis 2022, le déploiement par le ministère de l'Intérieur du programme « Accompagnement global et individualisé des réfugiés » (AGIR) a ouvert une nouvelle étape de la politique d'intégration professionnelle des personnes réfugiées. Le programme AGIR est un marché public qui vise à coordonner l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale au sein de chaque département. L'accompagnement global de deux ans inclut accompagnement social et professionnel (Ministère de l'Intérieur, 2023b). Il sera intéressant de s'appuyer sur ce nouvel opérateur pour favoriser une collaboration entre les structures d'emploi, les agriculteur.trices et les associations. L'étude a montré la multiplicité et complexité des structures d'accompagnement, il serait intéressant de s'appuyer sur un dispositif tel qu'AGIR pour créer, coordonner et simplifier l'ensemble des programmes d'insertion et de formation sur l'ensemble du territoire.

Comme la Terre en Partage ou JRS Ruralité en Haute-Vienne, les associations sont également des acteur.trice.s-clés pour réduire l'isolement, permettre la création de réseaux de solidarité et la découverte du milieu rural et agricole. Sans qu'elles soient orientées vers l'emploi agricole, les associations sont vectrices d'intégration et d'échanges entre habitant.e.s des territoires.

Le partage d'expériences et les liens entre personnes issues du même réseau communautaire ou partageant des codes socio-culturels proches favorisent l'entraide et la confiance envers les emplois proposés et sur leur localisation, même si ceux-ci sont éloignés des grands centres urbains. S'appuyer sur ces personnes pourrait favoriser la création de nouveaux réseaux d'accueil en milieu rural.

Il serait également intéressant de ne pas limiter les programmes d'accompagnement et de formation aux seules personnes ayant le statut de réfugié et d'y inclure toutes personnes qui désirent s'y associer et qui sont susceptibles d'être exclues des territoires (personnes de nationalité étrangère, en demande d'asile ou éloignées de l'emploi) dans l'optique de créer un

territoire solidaire et résilient.

4.4 Des réflexions à engager en lien avec les perspectives du système agricole

L'ensemble de ces résultats et discussions doit s'inscrire dans les réflexions sur les évolutions du système agricole. Quels seront les emplois agricoles saisonniers et permanents de demain au regard de ses multiples défis : concurrence mondialisée, pénurie de main-d'œuvre non-qualifiée et répercussions du changement climatique ?

Le développement d'outils motomécanisés, lié en partie à la recherche d'efficacité et de rentabilité économique, fait évoluer les types d'emplois, où les salarié.e.s permanents, en CDI, sont de plus en plus qualifiés, et les travailleur.euse.s saisonniers, nécessaire pour certains travaux agricoles, sont dédiés aux tâches les moins valorisées et standardisées (Forget *et al.*, 2019).

L'évolution du cadre juridique de l'emploi, des politiques migratoires et du contexte concurrentiel favorisent l'émergence de réseaux de recrutement avec des pays où le PIB/habitants est plus faible (Hellio, 2008) sous différentes formes de salariats saisonniers comme les contrats OFII, les migrations pendulaires d'Europe de l'Est et du salariat avec des entreprises de travail temporaire. Cette mise en concurrence entre les pays sources de travailleur.euse.s tire les salaires vers le bas (Michalon et Weber, 2022 ; Mesini et Laurent, 2015).

En parallèle de ces évolutions, les études de chercheur.euses, notamment celles du GIEC, préconisent une transition vers des systèmes agroécologiques plus résilients (Aubert, 2019) Ces systèmes reposent sur la diversité des cultures et l'équilibre biologique naturel. Les réflexions et les incitations politiques en faveur de ces évolutions interrogent les conditions de travail agricole, qu'ils soient exploitant.e.s ou salarié.e.s.

À titre d'exemple, la conversion à l'agriculture biologique entraîne des ajustements dans les pratiques, comme le remplacement du désherbage chimique par des méthodes alternatives telles que la rotation des cultures, le désherbage mécanique ou manuel. Au sein de grandes exploitations, le désherbage peut devenir une tâche pénible et répétitive confiée à un groupe de travailleur.euse.s pendant plusieurs mois.

Pour encadrer cette mutation du travail, des propositions voient le jour comme la conditionnalité des aides de la politique agricole commune (PAC) au respect des normes minimales en matière de conditions de travail, de sécurité et de santé des travailleur.euse.s à partir de 2023 (Ministère de l'agriculture française, 2023). Cet engagement au niveau européen initie des réflexions où l'ensemble des parties prenantes devraient s'impliquer afin de prendre en compte les enjeux sociaux du secteur agricole. Des innovations devront peut-être apparaître dans le cadre de l'opposition croissante entre les grandes exploitations agricoles qui font de plus en plus appel à des entreprises de travail temporaire pour répondre aux difficultés de recrutement et les exploitations de petite taille qui n'ont pas la trésorerie pour employer.

Selon François Purseigle, professeur et Directeur du Département de Sciences économiques, sociales et de gestion à L'INP-ENSAT de Toulouse « il va falloir être imaginatif » pour restructurer des exploitations. Avec Bertrand Hervieu, sociologue français, spécialiste des questions rurales et agricoles, ils plaident au sein de leur ouvrage « Une agriculture, sans agriculteurs », la création un débat entre chercheurs.euses et responsables des politiques publiques pour « considérer l'ensemble des actifs.ves agricoles, indépendant.e.s ou salarié.e.s, et à penser l'entrée de nouveaux acteurs » (Maître, 2023).

Conclusion

Cette étude met en évidence la complexité auxquels sont confrontés les acteur.trice.s de l'emploi pour répondre aux défis liés à l'accès aux emplois agricoles des personnes réfugiées. L'accès dépend étroitement des spécificités de chaque territoire, premièrement pour ce qui relève des opportunités professionnelles et d'accessibilité, puis pour ce qui concerne l'accès au logement et enfin de la mise en réseau entre les acteurs.trices du secteur agricole et social. Malgré les limites géographiques et méthodologiques de cette étude, un premier constat peut être dressé : il apparaît que l'emploi de personnes réfugiées dans le secteur agricole demeure, à la fois, limité-et dispersé à l'échelle d'un territoire donné.

L'emploi saisonnier, dans le secteur maraîcher notamment, s'avère être un tremplin pour de nombreux réfugiés, offrant une opportunité d'emploi temporaire mais accessible malgré les barrières linguistiques. Cet emploi peut constituer une première expérience venant servir un parcours d'intégration amorcé et donner lieu à d'autres opportunités. Les employeur.euse.s, travailleurs.euses sociales, associations ainsi que les personnes de la même communauté sont des acteurs clés pour favoriser l'intégration au sein d'un territoire en créant des conditions de travail et de vie propices à l'installation. Il n'existe pas d'études actuelles sur l'intégration des réfugié.e.s par l'activité agricole sur le long terme. Néanmoins, des études sur les trajectoires professionnelles des saisonnier.ère.s indiquent que ces emplois restent limités à quelques années et servent de tremplin vers d'autres secteurs d'activités.

Pour véritablement accroître l'attractivité des emplois agricoles et promouvoir l'intégration, il serait intéressant de développer son accès et de permettre en parallèle l'acquisition de compétences comme celles permises par les programmes de formation professionnelle et linguistique.

Aujourd'hui, pour y parvenir, il paraît nécessaire de sensibiliser les acteur.trice.s du secteur agricole, de renforcer la coordination entre l'ensemble des acteur.trice.s du territoire et permettre le maintien d'un soutien administratif continu pour les travailleur.euse.s réfugiés.

Les programmes de découverte du monde agricole et rural, sans être directement axé vers l'emploi agricole, sont également sources d'échanges mutuels et d'apprentissages et donc in fine de lien social et d'intégration.

En dernier lieu, pour que les soutiens à l'accès à la formation et à l'emploi restent adaptés aux emplois proposés par les systèmes agricoles, ils devront prendre en compte ses évolutions soumises à différentes pressions économiques et environnementales.

Références bibliographiques

- Agreste. 2020a. *Évolution du nombre d'exploitations*. Disponible sur : <https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/evolution-du-nombre-d-exploitations.html> (Consulté le 22 août 2023).
- Agreste. 2020b. *L'emploi agricole*. Disponible sur : <https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/emploi-agricole.html> (Consulté le 22 août 2023).
- Agreste. 2020c. *Main-d'œuvre et externalisation des travaux agricoles*. Disponible sur : <https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/main-d-oeuvre-et-externalisation-des-travaux-agricoles.html> (Consulté le 23 août 2023).
- Agreste. 2020d. *Spécialités technico-économiques des exploitations agricole en Haute-Vienne*. Disponible sur : <https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/> (Consulté le 29 août 2023).
- Arfaoui M.R. 2021. *Territoires multiples, accueil pluriel - Géographie sociale de l'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains*. Disponible sur : <https://www.theses.fr/2021UCFAL008>
- Berlan J.-P. 1986. Agriculture et migrations. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2(3), p. 9-32. DOI : 10.3406/remi.1986.1110
- Bernardot M.-J. 2019. *Etrangers, immigrés : (re)penser l'intégration*. Presses de l'EHESP. , 358 p. (Références Santé Social).
- Berthomière W., Fromentin J., Lessault D., Michalon B., et Przbyl S. 2020. *L'accueil des exilés dans les espaces ruraux en France : orientations nationales et déclinaisons locales d'une politique de dispersion*. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/remi/15550>
- Bouillon F. 2009. *Les mondes du squat. Anthropologie d'un habitat précaire*. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/cybergeo/22773>
- CNLE. 2014. *Insertion sociale, intégration sociale - Le site du CNLE*. Disponible sur : <https://www.cnle.gouv.fr/insertion-sociale-integration.html#nb2> (Consulté le 26 août 2023).
- Cocco V. 2022. *L'intégration des réfugiés dans les territoires ruraux*.
- Crenn C. 2013. Des invisibles trop visibles ? *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, (1301), p. 99-106. DOI : 10.4000/hommesmigrations.1923
- Darly S., Hochedez C., Gall J.L., Poulot M., et Aragau C. 2021. L'activité agricole, une ressource pour la circulation ou l'ancrage des migrants ? Exploration bibliographique du lien entre agriculture et migration en France. *Cah. Agric.*, 30, p. 10. DOI :

10.1051/cagri/2020045

Décosse F. et Hellio E. 2022. *Utilitarisme migratoire et programmes de migration temporaire. Une étude comparée des contrats OFII (France) et des contratos en origen (Espagne)*.

DGEF - DSED. 2020. *Evolution de l'activité des primo-arrivants entre 2019 et 2020 (résultats de l'enquête Elipa 2)*. Disponible sur : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Etudes/Etudes/Infos-migrations>

DGEF Direction Asile. 2020. *Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés*.

DGEF, Ministère de l'Intérieur. 2023. *Glossaire*. Dans : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Glossaire> [En ligne]. Disponible sur : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Glossaire> (Consulté le 25 août 2023).

Diarr. 2021. *Ressources documentaires * parcours d'intégration*. Diarr, Disponible sur : <https://accueil-integration-refugies.fr/ressources-documentaires/> (Consulté le 23 août 2023).

Diallo I. 2019. Discrimination raciale ou distinction en fonction de l'expérience professionnelle ? Des ambiguïtés qui posent question. *Les cahiers de la LCD*, 10(2), p. 73-90. DOI : 10.3917/clcd.010.0073

Direction de l'information légale et administrative. 2022a. *Salarié détaché à l'étranger*. Dans : *Service-Public.fr* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3155> (Consulté le 26 août 2023).

Direction de l'information légale et administrative. 2022b. *Statut de réfugié, protection subsidiaire ou temporaire : quelles différences ?* Dans : *Service-Public.fr* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F299> (Consulté le 28 août 2023).

Duclos-Grisier A. 2020. *Demandeurs d'asile et réfugiés : quelle politique d'accueil en 2021-2023 ?* Dans : *vie-publique.fr* [En ligne]. Disponible sur : <http://www.vie-publique.fr/en-bref/277873-demandeurs-asile-et-refugies-politique-daccueil-2021-2023> (Consulté le 22 août 2023).

Durkheim E. 2013. *De la division du travail social*. Presses Universitaires de France. , 420 p. (Quadrige).

Duval E. 2022. *Etude de faisabilité sur l'insertion professionnelle en agriculture des étrangers primo-arrivants dans le Gard*.

Faure J. et Olivier J.-C. 2019. *Haute-Vienne : sous l'email de Limoges un paysage teinté de vert - Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine - 112*. Disponible sur :

- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5896497> (Consulté le 29 août 2023).
- Forget V., Bruno H., Depeyrot J.-N., Mahé M., Midler E., Hugonnet M., et Beaujeu R. 2019. *Actif'Agri : transformations des emplois et des activités en agriculture*. Disponible sur : <https://agriculture.gouv.fr/actifagri-transformations-des-emplois-et-des-activites-en-agriculture-analyse-ndeg145>
- Gauthier É. 2001. Le maraîchage, nouvelle étape du parcours hmong. *Hommes & Migrations*, 1234(1), p. 61-71. DOI : 10.3406/homig.2001.4832
- Ghiorghita E., Henry J., et Ninnin L.-M. 2020. *Les premières années en France des réfugiés – Immigrés et descendants d'immigrés* | Insee. Dans : Insee [En ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6793306?sommaire=6793391#onglet-3> (Consulté le 23 août 2023).
- Hachimi-Alaoui M. et Pélabay J. 2020. Contrats d'intégration et « valeurs de la République » : un « tournant civique » à la française ? *Revue européenne des migrations internationales*, 36(4), p. 13-33. DOI : 10.4000/remi.17069
- Hautbout L., Forestier C., Bichat G., et Proust C., réal. (réalisateur). 2022. *Partir à l'aventure. Récits de parcours migratoires en contextes agricoles*.
- Hellio E. 2008. *Des mains délicates pour des fraises amères*. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2008-3-page-34.htm>
- Insee. 2023a. *Définition - Immigré* | Insee. Dans : Insee [En ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1328> (Consulté le 28 août 2023).
- Insee. 2023b. *Premières demandes et octroi de l'asile – Immigrés et descendants d'immigrés* / Insee. Dans : Insee [En ligne]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6793252?sommaire=6793391#figure1> (Consulté le 22 août 2023).
- Kleiche-Dray M. 2022. *Travail saisonnier et savoirs agricoles entre requalification et racialisation au temps du Covid-19*. *Mouvements*, Disponible sur : <https://mouvements.info/travail-saisonnier-et-savoirs-agricoles-entre-requalification-et-racialisation-au-temps-du-covid-19/> (Consulté le 25 août 2023).
- Laacher S. et Sayad A. 1999. Chapitre XIII. Insertion, intégration, immigration : la définition des mots est toujours un enjeu dans les luttes sociales. Dans : *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*. Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France, p. 166-185. Disponible sur : <https://www.cairn.info/les-jeunes-l-insertion-l-emploi--9782130489399-p-166.htm> (Consulté le 24 août 2023).
- Lascaux A.-A. 2022. *Paysans de la hess ? Les agriculteurs marocains, un nouveau groupe de producteurs de la huerta provençale*. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-europeenne-des-migrations-internationales-2022-3-page-91.htm>
- Le réseau européen des migrations. 2013. *Migration temporaire et circulaire : résultats empiriques, pratiques politiques et options qui se présentent*. Disponible sur :

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Europe-et-International/Le-reseau-europeen-des-migrations-REM2/Etudes/Migration-temporaire-et-circulaire-resultats-empiriques-pratiques-politiques-et-options-qui-se-presentent>

Lebaron F. 2023. *Origines et perspectives des réfugiés en France. Hypotheses*, Disponible sur : https://www.parisschoolofeconomics.eu/IMG/pdf/texte-infographie_def.pdf (Consulté le 24 août 2023).

Magnan A. 2022. *Le développement du salariat précaire dans l'agriculture française : une approche d'économie institutionnelle*. Disponible sur : <https://www.theses.fr/2022UPASB020>

Masse J.-P. 2001. *Genèse et institutionnalisation du dispositif d'accueil des réfugiés politiques en France*.

Mesini B. et Laurent C. 2015. Concurrence des marchés de main-d'œuvre et dumping social dans l'agriculture. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (349-350), p. 171-176. DOI : 10.4000/economierurale.4766

Michalon B. et Weber S. 2022. Éditorial : Les migrations internationales au cœur de l'agriculture et de l'agroalimentaire industriels. *Revue européenne des migrations internationales*, (vol. 38-n°3 et 4), p. 7-18. DOI : 10.4000/remi.20963

Ministère de l'Intérieur. 2022. *La réinstallation*. Dans : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Asile/La-reinstallation> [En ligne]. Disponible sur : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Asile/La-reinstallation> (Consulté le 28 août 2023).

Ministère de l'Intérieur. 2023. *Les acteurs de l'intégration*. Dans : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Les-acteurs-de-l-integration> [En ligne]. Disponible sur : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Les-acteurs-de-l-integration> (Consulté le 26 août 2023).

Ministère de l'Intérieur. 2021. *Vous souhaitez recruter un travailleur saisonnier étranger*.

MSA. 2021. *Vous avez recours à des travailleurs détachés*.

OFII. 2023. *Le contrat d'intégration républicaine*. Ofii, Disponible sur : <https://www.ofii.fr/procedure/accueil-integration/> (Consulté le 9 septembre 2023).

Ofpra. 2023a. *Les premières données de l'asile 2022 à l'Ofpra sont disponibles*. Disponible sur : <https://www.ofpra.gouv.fr/actualites/les-premieres-donnees-de-lasile-2022-a-lofpra-sont-disponibles-chiffres-provisaires> (Consulté le 28 août 2023).

Ofpra. 2023b. *Rapport d'activité 2022*. Disponible sur : <https://www.ofpra.gouv.fr/actualites/rapport-dactivite-2022> (Consulté le 10 septembre 2023).

Potot S. 2010. 9. La précarité sous toutes ses formes : concurrence entre travailleurs étrangers

- dans l'agriculture française. Dans : *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers*. Paris : Karthala, p. 201-223. Disponible sur : <https://www.cairn.info/de-l-ouvrier-immigre-au-travailleur-sans-papiers--9782811103255-p-201.htm> (Consulté le 26 août 2023).
- Purseigle F. et Hervieu B. 2022. *Une agriculture sans agriculteurs*. Presses de Sciences Po. , 224 p. (Essai).
- Puygrenier L. 2021. *Du « fardeau migratoire » au fardeau des migrants. L'exil à Malte ou la condition d'entre-emplois*. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/remi/18055>
- Sarhane Z., Droniou M., et Filiat C. 2020. *L'insertion des réfugié.e.s en zones rurales par l'agriculture - Diagnostic exploratoire : la Loire Atlantique, le Calvados et la Manche*. Disponible sur : <http://batik-international.org/ressources/migr'action>
- Tardis M. 2019. *Une autre histoire de la "crise des réfugiés " - La réinstallation dans les petites villes et les zones rurales en France*.
- UNCHR. 2010. *La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés*. Dans : *HCR* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.unhcr.org/fr/en-bref/qui-nous-sommes/la-convention-de-1951-relative-au-statut-des-refugies> (Consulté le 22 août 2023).
- Verdes Juliette. 2023. *[Carte] Le nombre de demandeurs d'asile dans l'Union européenne*. Dans : *Touteurope.eu* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.touteurope.eu/l-ue-dans-le-monde/le-nombre-de-demandeurs-d-asile-dans-l-union-europeenne/> (Consulté le 22 août 2023).

Annexes

Annexe 1 : Décompte des personnes ayant une activité agricole en France en 2016	57
Annexe 2 : Carte de la répartition de la main-d'œuvre saisonnière et occasionnelle par département	58
Annexe 3 : Calendrier des travaux saisonniers réalisé par l'ANEFA.....	59
Annexe 4 : Principales nationalités introduites par le biais des contrats OFII entre 1946 et 2018.....	60
Annexe 5 : Mail destiné aux acteur.trice.s de l'emploi agricole pour recenser les actions destinées aux personnes réfugiées.....	61
Annexe 6 : Guide d'entretiens – acteur.trice.s des programmes – première prise de contact..	62
Annexe 7 : Contexte agricole en Haute-Vienne, dominé par le d'élevage bovin	63
Annexe 8 : Contexte agricole landais : un secteur dépendant des emplois saisonniers	64
Annexe 9 : Guide d'entretiens - travailleur.euse.s sociales.....	65
Annexe 10 : Guide d'entretiens - personnes réfugiées.....	67
Annexe 11 : Guide d'entretiens – personnes réfugiées en langue farsi.....	69
Annexe 12 : Guide d'entretiens - agriculteur.trice.s	70
Annexe 13 : Guide d'entretiens – Porteur.euse d'un programme de formation ou d'insertion	72
Annexe 14 : Caractéristiques des exploitations agricoles rencontrées.....	74
Annexe 15 : Résultats de l'enquête au sein de l'association Terre 2 Cultures – Landes	75
Annexe 16 : Résultats de l'enquête au sein de l'association la Terre en Partage – Haute-Vienne	77

Les guides d'entretiens sont des cas types, ils ont été adaptés à chaque acteur et structure.

Annexe 1: Décompte des personnes ayant une activité agricole en France en 2016

Tableau extrait de la thèse d'Axel Magnan : *Le développement du salariat précaire dans l'agriculture française : une approche d'économie institutionnelle*, 2022

Personnes employées par une exploitation agricole	Numéro du type	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6		Type 7
	Nom du type	Exploitant agricole	Aide familial, Conjoint Collaborateur	Salarié en contrat à durée indéterminée	Stagiaire	Apprenti	CDD, contrat saisonnier, contrat vendanges exercés sous détention de la nationalité française		CDD, contrat saisonnier, contrat vendanges exercés sans détention de la nationalité française
	Dénombrement du type	392 000 personnes (Source MSA 2016) -22% depuis 2003	25 000 personnes (Source MSA 2016) -71% depuis 2003	142 000 personnes (Source MSA 2016) -19% depuis 2003	Inconnu	15 800 personnes (Source MSA 2016) -2% depuis 2003	463 000 personnes* (Source MSA 2016) -25% depuis 2003		126 000 personnes (Source MSA 2016) +16% depuis 2003
Personnes non employées par une exploitation agricole	Numéro du type	Type 8	Type 9	Type 10	Type 11	Type 12	Type 13	Type 14	Type 15
	Nom du type	Entrepreneur agricole prestataire de service	Salarié d'Entreprise de Travaux Agricoles	Salarié intérimaire	Salarié détaché	Salarié de CUMA ou de groupements d'employeurs	Cotisant solidaire	Wwoofeur ou autre type de bénévole	Personne ayant une activité agricole illégale
	Dénombrement du type	4 500 personnes (Source MSA 2016) +23% depuis 2003	58 000 personnes (Source MSA 2016) +75% depuis 2003	8 700 personnes (Source MSA 2016) +11% depuis 2003	67 000 personnes (Source DGT 2017) Aucun décompté en 2003	52 000 personnes (Source MSA 2016) +187% depuis 2003	97 000 personnes (Source MSA 2016) -40% depuis 2003	Au moins 13 000 personnes (Source Wwoof France 2016) Statut non existant en 2003	Au moins 60 000 personnes (Source Credoc 2015) Pas d'estimation pour 2003

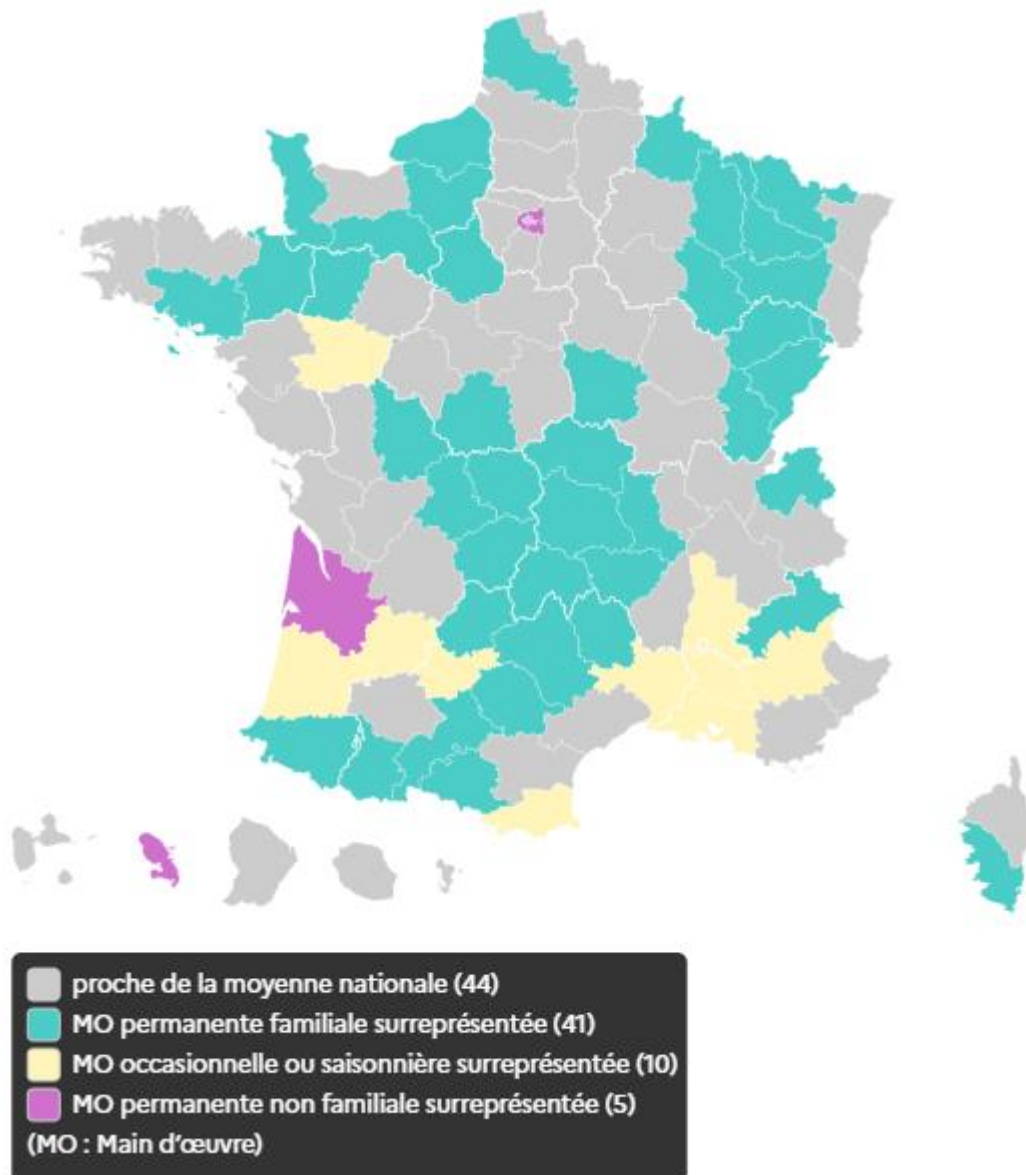
* Pour décompter tous les salariés précaires, les 18 000 salariés agricoles dont la nationalité n'est pas correctement remplie dans la base ont été conventionnellement attribués au Type 6

Note Méthodologique du Tableau 4.1

Les types de travailleurs 1 à 3, 5 à 10, et 12 et 13 sont dénombrés via les données des bases MSA pour les années 2016 et 2003. Le type 4 n'est pas dénombré, faute de données existantes. Le type 11 est dénombré avec les données de la Direction Générale du travail pour 2017, première année où un décompte correspondant au périmètre du secteur agricole est réalisé. Les données du type 14 correspondent à l'association Wwoof France et datent de l'année 2016 (il existe toutefois d'autres associations proposant des stages bénévoles ou payant en agriculture en France, qui ne sont donc pas dénombrés ici). Enfin, les estimations proposées pour le type 15, c'est-à-dire le travail illégal, proviennent d'une enquête réalisée par le Credoc en 2015. Ces types n'ont pas de dénombrement pour 2003.

Comme précisé dans le chapitre 3, les chiffres donnés pour chaque type gèrent ici les doubles comptes des travailleurs ayant deux activités salariées dans le périmètre de la MSA selon une hiérarchie des contrats : Le travailleur est compté une fois dans le statut le moins précaire qui lui est le plus accessible (CDI > Apprenti > Contrat précaire). S'il cumule des contrats de même statut juridique chez des employeurs différents, il est décompté uniquement dans la catégorie d'entreprise la plus « proche » de l'exploitation agricole (Exploitation agricole > groupements d'employeurs & CUMA > entreprises de travaux agricoles > Intérim). Les 3 600 travailleurs handicapés travaillant dans des centres d'aides par le travail, les 3 000 mandataires sociaux et les 16 000 individus dans des statuts professionnels spécifiques ou mal renseignés ne sont pas répartis dans les 15 types.

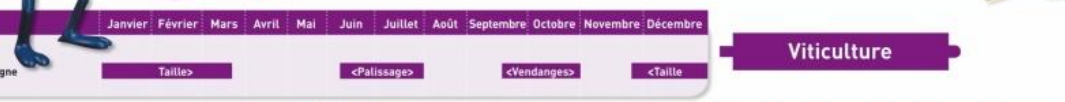
Annexe 2 : Carte de la répartition de la main-d'œuvre saisonnière et occasionnelle par département



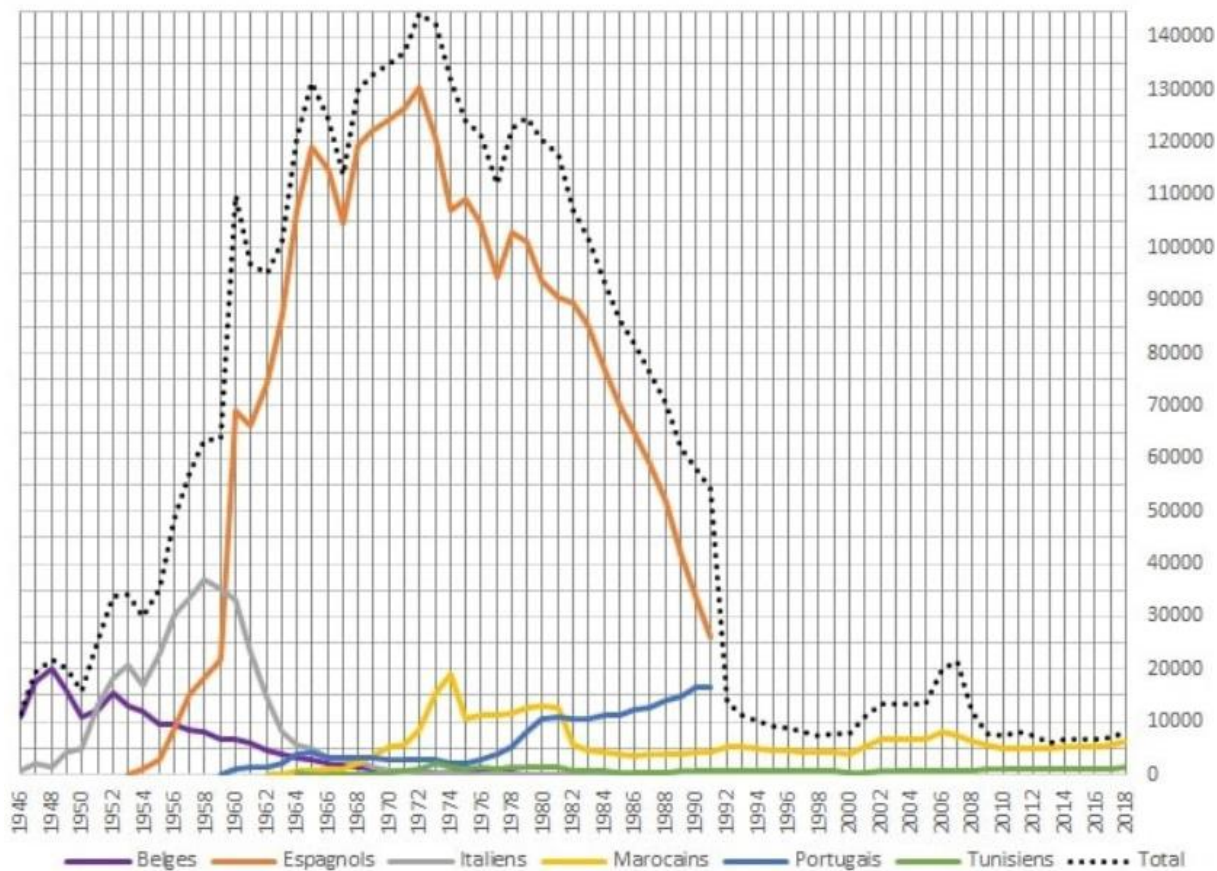
Source : *Main-d'œuvre et externalisation des travaux agricoles*, Agreste, 2020

Annexe 3 : Calendrier des travaux saisonniers réalisé par l'ANEFA

Calendrier des principaux travaux saisonniers en agriculture



Annexe 4 : Principales nationalités introduites par le biais des contrats OFII entre 1946 et 2018



Source : OMISTAT 2005 ; base de données fournie par le Service des études du rapport et des statistiques-OFII. Réalisation : F. Décosse.

Annexe 5 : Mail destiné aux acteur.trice.s de l'emploi agricole pour recenser les actions destinées aux personnes réfugiées

Bonjour,

Employée à la Diair (Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des personnes réfugiées), je réalise une étude sur l'insertion des personnes réfugiées dans le domaine agricole. Ma recherche s'axe sur l'accès à l'emploi agricole des personnes réfugiées, les programmes mis en place pour accompagner les personnes vers la formation et l'emploi agricoles, les freins rencontrés et les leviers potentiels.

Mon étude s'articule en deux temps. Avec premièrement de la bibliographie et de la prise de contacts avec différentes organisations et structures, puis une période de terrain sur un ou deux territoires pour aller enquêter auprès de travailleur.euse.s sociaux, agriculteur.trice.s partenaires et personnes réfugiées accompagnées par le / les programmes mis en place.

Je souhaiterais savoir si vous accompagnez ou avez connaissance de tels projets.

Vous pouvez me contacter via ce mail ou directement au
Je me tiens à votre disposition pour toute demande d'informations ou question.

Un grand merci,

Bien à vous,

Gabrielle Bichat
Chargée d'étude insertion en milieu agricole à la Diair
Etudiante ingénieur agronome à l'Institut Agro Montpellier

Annexe 6 : Guide d'entretiens – acteur.trice.s des programmes – première prise de contact

Actuellement en dernière année d'école d'ingénieur agronome, je réalise une étude sur l'insertion des personnes réfugiées dans le domaine agricole.

Employée à la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des personnes réfugiées (Diair), j'étudie des programmes d'insertion dans le domaine agricole et l'accès aux emplois agricoles.

Ce premier entretien d'une quinzaine de minutes me permet de réaliser une cartographie des acteur.trice.s et programmes qui travaillent pour l'emploi et la formation agricoles des personnes réfugiées. Au cours de cet entretien, j'aimerais aborder avec vous l'accompagnement que vous mettez en place, votre fonctionnement, les débouchés permis pour les personnes accompagnées ainsi que les difficultés que vous rencontrez.

Toutes les données que je vais recueillir au cours de cet entretien resteront confidentielles. Est-ce que vous accepteriez que j'enregistre notre entretien pour que je puisse compléter ma prise de notes ? Cet enregistrement restera confidentiel et ne servira qu'à la réalisation de mon stage.

N'hésitez à me demander des précisions ou questions.

Présentation

- Quelle est l'origine du projet ?
- Depuis quand existez-vous ?
- Quels accompagnements proposez-vous ?
- Quelles activités mettez-vous en place ? Avec quels objectifs ?
- Pourquoi est-ce que les actions sont centrées sur l'agriculture ?
- Comment êtes-vous financés ?

Fonctionnement

- Comment vous recrutez ?
- Qui accompagnez-vous ? Combien de personnes ? Quelles origines ?
- Combien de temps de temps dure l'accompagnement ?
- Est-ce que les personnes sont rémunérées pendant la réalisation du programme ? Pourquoi ? Est-ce un frein ?
- Où les personnes sont-elles logées ? Est-ce un frein ?
- Comment les personnes se déplacent-elles ? Sont-elles mobiles ? Travaillez-vous sur cette thématique ?

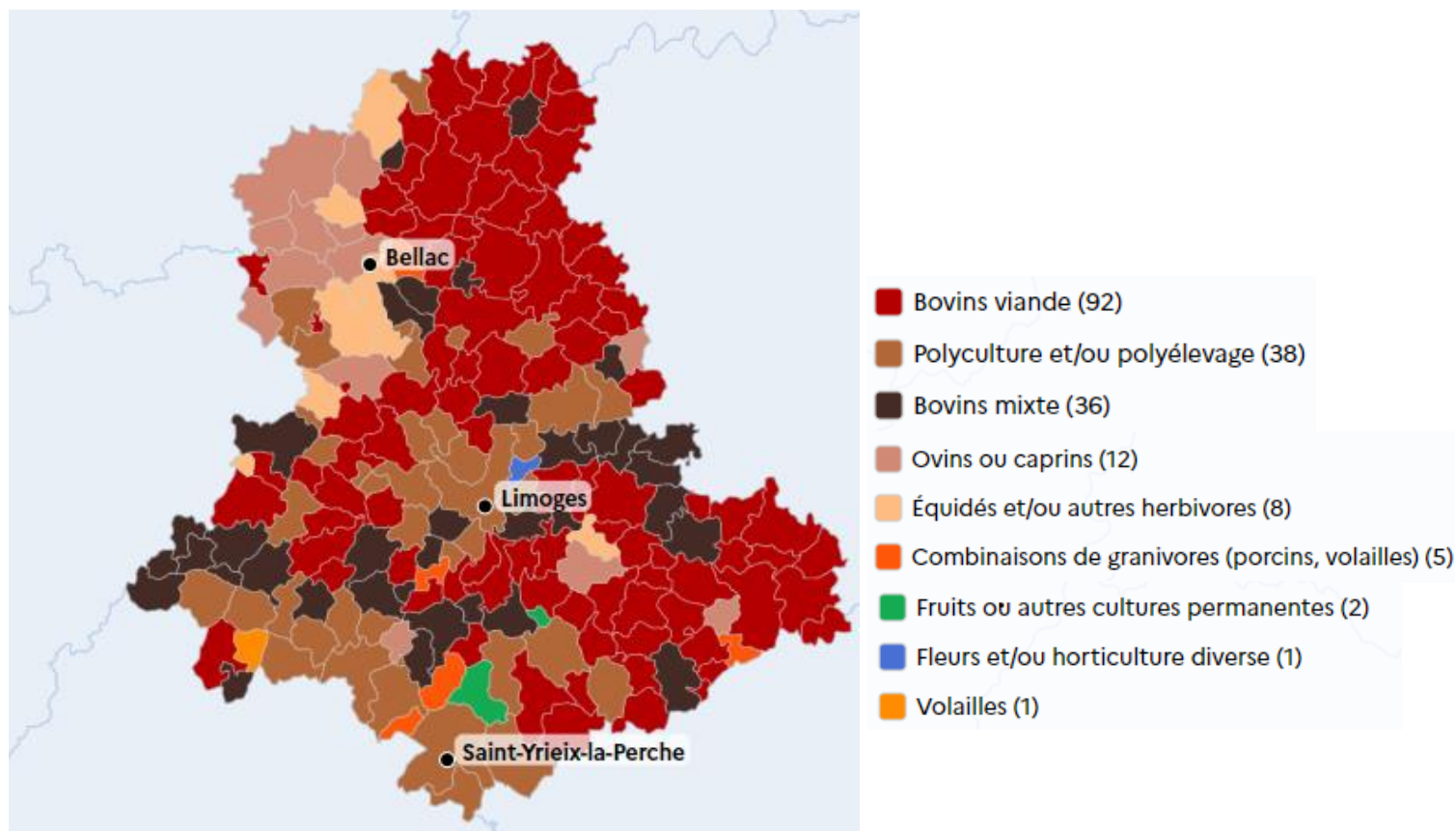
Liens avec le territoire et perspective d'emploi

- Quels liens avez-vous avec les centres d'hébergement ? Avec les collectivités ? Associations proches de vous ? Avec le secteur agricole ?
- Quelles sont les perspectives d'emploi ? Vers le secteur agricole ou autre ? Quels sont les contrats ?

Annexe 7 : Contexte agricole en Haute-Vienne, dominé par le d'élevage bovin

Le secteur agricole du département de la Haute-Vienne se distingue par sa spécialisation dans le secteur de l'élevage bovin avec 46 % des exploitations et l'élevage ovin avec 24 %. Seul 3 % sont spécialisées dans l'arboriculture et 2 % en maraîchage (Agreste, 2020d). L'emploi agricole représente 4,5 % de l'emploi départemental (Faure et Olivier, 2019) et les exploitant.e.s ainsi que les aides familiales permanentes représentent 81 % du travail effectué en ETP (Agreste, 2020). Les exploitations comptent en général un seul salarié à temps plein ou en temps partagé entre plusieurs exploitations grâce à différents groupements d'employeur.euse.s ou en faisant appel à des entreprises de prestations de service¹¹.

Les employeur.euse.s de ces exploitations agricoles attendent donc une certaine autonomie de la part de leur salarié.e tant dans la gestion du troupeau que dans les activités liées aux cultures. Ces attentes nécessitent une expérience et une autonomie. Par conséquent, ces postes sont moins accessibles aux personnes allophones et non motorisées.

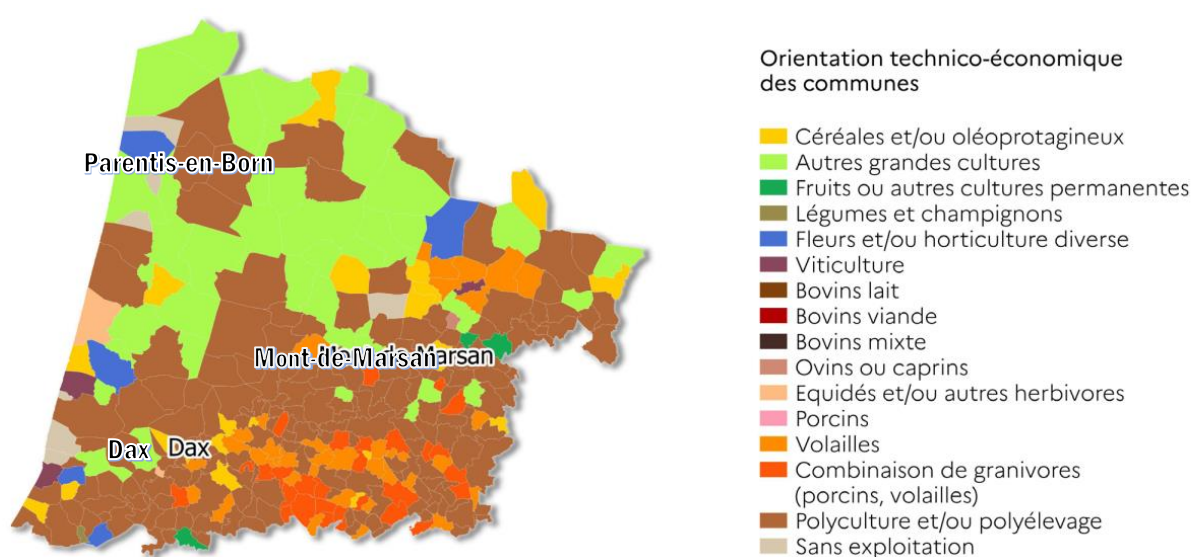


Carte des orientations technico-économiques des exploitations agricoles par commune en Haute-Vienne. Source : Agreste, 2020.

¹¹ Entretien avec un responsable de l'ANEFA de Haute-Vienne

Annexe 8 : Contexte agricole landais : un secteur dépendant des emplois saisonniers

Le département de Landes, se distingue par une surface agricole de 22 % du territoire. Comptant 4 500 exploitants avec une moyenne de 47 hectares par exploitation, ce département se caractérise par une diversité d'activités agricoles. Près de la moitié des exploitations se spécialisent dans les grandes cultures, tandis que 17 % sont en polyculture-élevage, 15 % porcins et volaille, et 5 % en maraîchage. En comptant exploitant.e.s et salarié.e.s, l'emploi agricole représente 4,6 % de l'emploi du département en 2020, 1,5 % à l'échelle nationale. Les exploitant.e.s et associé.e.s représentent 52 % des ETP et la main-d'œuvre saisonnière et occasionnelle représente 20 %, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale qui est de 11 % (Annexe 2). Ces emplois doivent majoritairement couvrir les besoins dans le secteur des grandes cultures et du maraîchage (Agreste, 2020).



Champ : Landes, hors structures gérant des pacages collectifs
©IGN - Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Carte des orientations technico-économiques des exploitations agricoles par commune dans les Landes. Source : Agreste, 2020.

Annexe 9 : Guide d'entretiens - travailleur.euse.s sociales

Actuellement en dernière année d'école d'ingénieur agronome, je réalise une étude sur l'insertion des personnes réfugiées dans le domaine agricole. Employée à la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des personnes réfugiées (Diair), j'étudie des programmes d'insertion dans le domaine agricole et l'accès aux emplois agricoles. Mon objectif est de comprendre comment s'organise l'accès à l'emploi (atouts et contraintes) et quelle est l'attractivité du secteur agricole pour les personnes réfugiées.

Au cours de cet entretien, j'aimerais aborder avec vous l'accompagnement que vous mettez en place et l'accès à l'emploi ?

Toutes les données que je vais recueillir au cours de cet entretien resteront confidentielles. Est-ce que vous accepteriez que j'enregistre notre entretien pour que je puisse compléter ma prise de notes ? Cet enregistrement restera confidentiel et ne servira qu'à la réalisation de mon stage.

N'hésitez à me demander des précisions ou poser des questions.

Présentation

- Quelle est votre activité professionnelle ? Depuis combien de temps l'exercez-vous ?
- Combien de personnes accompagnez-vous ?
- Quelles nationalités ?
- Combien de personnes sont accompagnées par le centre d'hébergement ?
- Combien de temps restent les personnes ?
- Les personnes au centre d'hébergement sont-elles orientées par l'Ofpra ?
- Quel est le fonctionnement du centre d'hébergement ?
- Quand est-ce que les personnes quittent le centre d'hébergement ? Au bout de combien de temps ?
- Est-ce que la personne accède à un logement ? Comment ?

Emploi – formation

- Est-ce que les personnes accèdent à des autorisations de travail quand elles sont en demande d'asile ? Comment cela se passe-t-il ?
- Comment cela se passe une fois que les personnes ont eu leur statut ? Quelles démarches faut-il faire en premier ?
- Que font les personnes une fois qu'elles ont obtenu leur statut ?
- Où vont les personnes, une fois leur titre de séjour obtenu ? Est-ce qu'il y a beaucoup de personnes qui restent dans la ville du centre d'hébergement ? À votre avis, pourquoi ?
- Comment les personnes réfugiées ont accès au secteur de l'emploi ? Par quels réseaux ?
- Quels sont les secteurs d'emploi majoritaires ? Pourquoi ? Est-ce que vous savez après un ou deux ans si le domaine d'emploi change ?
- Quelles sont les difficultés majoritaires d'emploi ? Pourquoi ? Quels sont les leviers pour les surmonter ?
- Est-ce que les secteurs d'emploi sont en lien avec les activités professionnelles passées des personnes réfugiées ? Oui / Non, Pourquoi ?
- Quelles sont les formations accessibles pour les personnes réfugiées ? Avec quels niveaux de langue ? Quels financements ?
- Comment se coordonnent les travailleurs sociaux entre eux, entre ceux du centre et ceux du droit commun ?
- Est-ce que vous travaillez avec les entreprises ? Comment ? Rencontrez-vous des difficultés ?

- Est-ce que vous considérez la mobilité comme un frein ? Quelles options existent-ils ? À partir de quels niveaux linguistiques peut-on espérer obtenir le code ? Existe-t-il des codes simplifiés ?
- Y a-t-il des freins ou obstacles particuliers à l'emploi ?
- Avez-vous un suivi des personnes sur plusieurs années ?

Liens avec des chantiers d'insertion

- Est-ce que vous redirigez des personnes vers des chantiers d'insertion ? Combien ? Pourquoi ?
- Quels avantages voyez-vous aux chantiers d'insertion ? Contraintes ?
- Connaissez-vous d'autres structures d'accompagnement ?

Liens avec le secteur agricole

- Est-ce que vous orientez beaucoup de monde vers le monde agricole ? Oui / Non, pourquoi ?
- Est-ce qu'il y a une forte offre d'emplois dans le secteur agricole ? Vers quels secteurs ?
- Des opportunités ou des freins particuliers ?

Annexe 10 : Guide d'entretiens - personnes réfugiées

Actuellement en dernière année d'école d'ingénieur agronome, je réalise une étude sur l'insertion des personnes réfugiées dans le domaine agricole.

Employée à la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des personnes réfugiées (Diair), je réalise une étude sur l'insertion en agriculture. J'essaie de comprendre la représentation de l'agriculture et le souhait des personnes à travailler ou non dans l'agriculture. Pour cela, j'étudie d'une part le parcours de personnes une fois qu'elles sont arrivées en France et d'autre part leur rapport à l'agriculture (est-ce qu'elles ont déjà travaillé dans ce domaine et quel était le contexte ?)

L'enquête est anonymisée, je ne révélerai pas les noms des personnes enquêtées. Est-ce que vous accepteriez que j'enregistre notre entretien pour que je puisse compléter ma prise de notes ? Cet enregistrement restera confidentiel et ne servira qu'à la réalisation de mon stage.

N'hésitez à me demander des précisions ou poser des questions.

Présentation

- Age
- Nationalité
- Viviez-vous dans une ville ou dans la campagne ?
- Quel était votre métier ? Niveau d'études ?

Activités agricoles dans le passé

- Avez-vous déjà travaillé dans l'agriculture avant d'arriver ici ?
 - Que faisiez-vous ? légumes / céréales / animaux ?
 - Avec qui travailliez-vous ?
 - Est-ce que vous étiez propriétaire ou travailliez-vous pour quelqu'un d'autre ?
 - Est-ce que c'était rémunéré ? Comment jugiez-vous la rémunération ?
 - Est-ce que vous aviez un métier à côté ? Travailliez-vous toute l'année dans l'agriculture ?
 - Est-ce que c'était pour manger ou pour vendre ?
- Comment considériez-vous l'agriculture à ce moment-là ? Est-ce que vous aimiez ? Est-ce que c'était un choix ?

Les activités agricoles aujourd'hui

- Depuis combien de temps êtes-vous en France ?
- Comment imaginiez-vous la France ? Comment imaginiez-vous l'agriculture en France ? Est-ce différent de ce que vous voyez maintenant ?
- Est-ce que le métier agricole est votre premier métier en France ?
- Que faites-vous comme travail ? Quelles sont vos activités ?
- Combien de temps travaillez-vous par jour ? Par semaine ?
- Qu'est-ce que vous apprenez ?
- Qu'est-ce qui est facile ? Qu'est-ce qui est difficile ? (Aimez/ N'aimez pas)
- Qu'est-ce qui est important pour vous dans le travail que vous réalisez ?
- Est-ce que vous avez choisi de travailler ici ? Avez-vous d'autres options ?
- Pourquoi avez-vous décidé de venir ici (dans cette structure) ? Comment avez-vous connu cet endroit ?
- Est-ce que votre vision de l'agriculture a changé par rapport à ce que vous imagiez ?
- Qu'est-ce que vous changeriez dans votre travail ?
- Comment considérez-vous l'activité agricole ?

Les perspectives

- Qu'est-ce que vous aimeriez faire plus tard ?
- Souhaiteriez-vous travailler directement ou aimeriez-vous vous former ?
- Est-ce que vous avez des choses à rajouter ?
- Avez-vous des questions à me poser sur mon étude ou en général ?

Merci beaucoup pour votre participation ! Je vous souhaite une très bonne continuation !

Annexe 11 : Guide d'entretiens – personnes réfugiées en langue farsi

پرسشنامه برای مهاجرین

سلام،

من یک تحقیق را در باره کار کردن مهاجرین در بخش زراعت و دهقانی انجام میدهم. میخواهم بفهمم تا در بخش زراعت مهاجرین تا چه حد فعالیت دارند. آیا اشخاص که به فرانسه می آیند میخواهند در بخش زراعت کار نمایند یا خیر؟ چرا میخواهند در این بخش کار نمایند؟ میخواهم نظر شان را در مورد زراعت و دهقانی بفهمم. آیا علاقه شان ارتباط به تاریخچه و سرگذشت شان دارد.

نام و معلومات شخصی افراد که در این تحقیق اشتراک میکنند نشر نمیشود.

معرفی مختصر

اسم و تخلص

سن:

ملیت:

شما در کجا زندگی میکنید؟ در شهر و یا در قریه؟
وظیفه تان چی است؟ درجه تحصیل تان تا چه حد است؟

زراعت و دهقانی در گذشته

آیا قبل از زندگی کردن در اینجا دهقانی کرده اید و یا در بخش زراعت کار کرده اید؟
در کدام بخش زراعت فعالیت میکردید؟ سبزیجات / غله جات / مالداري؟
با کی کار میکردید؟ آیا صاحب زمین بودید و یا در زمین شخص دیگر کار میکردید؟
آیا حقوق (معاش) دریافت میکردید؟
آیا کدام مسلک دیگر هم داشتید؟ آیا تمام سال دهقانی میکردید؟
آیا دهقانی بخاطر تهیه مواد خوراکی و ضروریات خودتان بود و یا برای فروش در مارکیت؟
در آن زمان در مورد زراعت چی فکر میکردید؟ آیا دهقانی / زراعت را دوست داشتید؟
آیا انتخاب خودتان بود؟

زراعت و دهقانی امروز

چند سال میشود در فرانسه زندگی میکنید؟
قبل از آمدن به فرانسه، از فرانسه چی تصویر داشتید و در مورد فرانسه چی فکر میکردید؟ در مورد دهقانی و زراعت در فرانسه چی فکر میکردید؟ آیا از چیز که فکر میکردید فرق دارد؟
آیا وظیفه در بخش زراعت اولین وظیفه / کارتان است؟
شما دقیقاً چی میکنید؟ مسئولیت و فعالیت های تان چی است؟
روزانه چند ساعت کار میکنید؟ در هفته چند روز و چند ساعت؟
از کار کردن در بخش زراعت / دهقانی چی یاد میگیرید؟
کدام کارها آسان است؟ انجام دادن کدام کارها مشکل است؟
در کار که انجام میدهید برای تان چی اهمیت خاص دارد و مهم است؟
آیا خودتان انتخاب کردید تا در اینجا و در بخش زراعت کار کنید؟ آیا امکانات کار کردن در یک بخش دیگر برای تان مساعد است؟
چرا تصمیم گرفتید تا با این دفتر مراجعه کنید؟ چطور با این مرکز آشنا شدید؟
آیا نظر تان در مورد زراعت / دهقانی از تصویر که سابق داشتید تغییر کرده است؟
در کارتان اگر بتوانید کدام تغییرات را میخواهید بیاورید؟
آیا فکر میکنید که زراعت یا دهقانی وظیفه و مسلک خوب است؟

آینده

کدام وظیفه را میخواهید در آینده انجام بدهید؟ در آینده چی کار میخواهید بکنید؟
آیا میخواهید مستقیم کار نمائید و یا دوست دارید اول مسلک/درس یاد بگیرید و بعدا کار کنید؟
آیا گفتنی خاص دارید و میخواهید شریک بسازید؟
آیا از من در مورد تحصیلات مسلک و یا این تحقیق و یا بصورت عموم کدام سوال دارید؟
تشکر بسیار زیاد از اینکه به سوالات جواب ارائه کردید و اشتراک کردید. برای شما در کار و امور زندگی تان آرزوی خیر و

Annexe 12 : Guide d'entretiens - agriculteur.trice.s

Actuellement en dernière année d'école d'ingénieur agronome, je réalise une étude sur l'insertion des personnes réfugiées dans le domaine agricole. Employée à la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des personnes réfugiées (Diair), j'étudie des programmes d'insertion dans le domaine agricole et l'accès aux emplois agricoles pour les personnes réfugiées.

Au cours de cet entretien, j'aimerais aborder avec vous votre travail au cours de l'année et les besoins ou non en salarié.e.s.

Toutes les données que je vais recueillir au cours de cet entretien resteront confidentielles. Est-ce que vous accepteriez que j'enregistre notre entretien pour que je puisse compléter ma prise de notes ? Cet enregistrement restera confidentiel et ne servira qu'à la réalisation de mon stage.

N'hésitez à me demander des précisions ou poser des questions.

Présentation de l'exploitation

- Historique de l'exploitation
- Nombre de personnes sur l'exploitation
- Quelles surfaces ? Bâtiments ? matériels ?
- Quelles cultures ? Différentes cultures au cours de l'année ?
- Quelles rotations mettez-vous en place ?
- Comment s'organise le travail de travail dans une journée / en fonction des périodes de l'année ?
 - Quelles sont les activités principales ?
 - À quel moment de l'année les réalisez-vous ?
 - Combien de temps cela vous prend ?
- Quel est votre système de vente ? Comment cela s'organise ?
- A qui vendez-vous ? A quel prix ?

Les salarié.é.s

- Nombre de salarié.e.s ? Avec quels contrats ? Pour quelles tâches ? Quelles périodes de l'année ?
- Quelles qualifications attendez-vous ?
- Comment recrutez-vous ? Avec quelles structures d'emploi ? Pourquoi ? (Pôle emploi, ANEFA, connaissance) ?
- Est-ce que cela a changé avec le temps ?
- Est-ce que vous avez des personnes qui reviennent chaque année ? Qu'est-ce qu'elles font le reste de l'année ?
- Combien sont-ils rémunérés ?
- Avez-vous des possibilités de les pérenniser ?
- Avez-vous des difficultés à recruter ?

- Comment cela se passe pour le logement / mobilité / langue ? Des difficultés ?
- Recrutez-vous des personnes de nationalité étrangère ?
 - Pourquoi ?
 - Avec quels réseaux ? Pour quels contrats ?
 - D'où viennent-elles ?
 - Avez-vous des difficultés particulières ?

Embauche et travail avec les personnes réfugiées

- Comment avez-vous connu la structure d'emploi / association qui vous a permis d'embaucher des personnes réfugiées ? Depuis combien de temps ?
- Comment cela se passe pour le logement / la mobilité / la langue ?
- Aviez-vous des craintes particulières ?
- Rencontrez-vous des difficultés particulières ?
- Est-ce que les personnes restent longtemps ?
- Auriez-vous besoin d'une formation / soutien particulier ? Dans quel domaine ?
- Savez-vous pourquoi les personnes sont venues travailler au sein de votre exploitation ou dans le secteur agricole ? Savez-vous si elles avaient déjà travaillé dans le secteur agricole ?
- Comment pensez-vous l'attractivité du secteur agricole ?
- Savez-vous si d'autres agriculteur.trice.s embauchent des personnes réfugiées ?

Annexe 13 : Guide d'entretiens – Porteur.euse d'un programme de formation ou d'insertion

Actuellement en dernière année d'école d'ingénieur agronome, je réalise une étude sur l'insertion des personnes réfugiées dans le domaine agricole.

Employée à la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des personnes réfugiées (Dair), j'étudie des programmes d'insertion dans le domaine agricole et l'accès aux emplois agricoles.

Suite aux premiers entretiens réalisés pour recenser les différents programmes de formation et d'insertion, j'ai déterminé deux zones de recherche pour approfondir mon étude et rencontrer : les personnes réfugiées, porteur.euse.s de programmes, travailleur.euse.s sociaux et agriculteur.trice.s. Mon objectif est de comprendre comment le programme s'intègre sur le territoire et au contexte agricole.

Au cours de cet entretien, j'aimerais revenir avec vous plus en détail sur les informations que vous m'avez transmises la dernière fois sur les thématiques du fonctionnement du programme, du recrutement et des débouchés.

Toutes les données que je vais recueillir au cours de cet entretien resteront confidentielles. Est-ce que vous accepteriez que j'enregistre notre entretien pour que je puisse compléter ma prise de notes ? Cet enregistrement restera confidentiel et ne servira qu'à la réalisation de mon stage.

N'hésitez à me demander des précisions ou questions.

Présentation

- Combien de porteur.euse.s de projets et salarié.e.s êtes-vous ? Quels postes ?
- Combien de personnes accueillez-vous ? Quelle était leur situation auparavant ?
- Comment recrutez-vous ? Comment les personnes vous sont orientées ?
- Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Activités agricoles

- Quelles sont vos principales activités agricoles ?
- Quelles cultures ? Différentes cultures au cours de l'année ?
- Quelles surfaces ?
- Comment s'organise le travail ? Quelles sont les activités principales ? Nombre de personnes par activité ?
- Que faites-vous en hiver ?
- Avez-vous une baisse d'activité en hiver ? Si oui, Comment faites-vous pour compenser ?
- Est-ce que vous pensez que les gens que vous accompagnez sont intéressés par le secteur agricole ?
- Quels liens avez-vous avec le secteur agricole ? Quels acteur.trices ?

Enseignements – formation – emploi

- Qu'est-ce que vous enseignez ? Quels codes / pratiques essayez-vous de mettre en place ?
- Quelles sont les principales difficultés d'emploi que vous identifiez chez les personnes réfugiées ? Comment les soutenez-vous ?

- Qu'est-ce que vous essayez de transmettre ?
- Comment se réalise l'apprentissage du français ?
- Qui et comment se réalise le suivi administratif ?
- Les personnes peuvent-elles réaliser des stages ? Combien de temps ? Comment sont-ils conventionnés ?
- Quelles activités à côté mettez-vous en place ?
- Est-ce que vous considérez la mobilité comme un frein ? Quelles options existent-ils ? À partir de quels niveaux linguistiques peut-on espérer obtenir le code ? Existe-t-il des codes simplifiés ?
- Y a-t-il des associations qui aident à la mobilité ?
- Vers quels secteurs les personnes se dirigent-elles après ? Pourquoi ?
- Les personnes partent-elles en formation ? Sont-elles accessibles ?
- Quand est-il du secteur agricole ? Est-ce qu'il existe une importante offre d'emplois ?
- Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Financements

- Qui vous finance ? Est-ce des financements annuels / pluriannuels ?
- Avez-vous une part d'autofinancement ?
- Quel est votre budget ?

Est-ce que vos activités dépendent de cela ?

Annexe 14 : Caractéristiques des exploitations agricoles rencontrées

Activités des entreprises	Surface	Missions des personnes réfugiées	Production	Voies de commercialisation	Origine des saisonnier.ère.s	Durée des contrats saisonniers	Possibilité d'évolutions	Horaires	Mise relation avec les réfugié.e.s
Attrapage de volaille	Travail avec plus de 275 élevages	Attrapper la volaille	Travail avec 275 exploitations de volailles	Prestation de services pour les abattoirs	Très variables pour le CADA-CPH, France (des étudiant.e.s et des personnes en sortie de prison)	1 mois	Non	22h- 4H	Centre d'hébergement
Pépiniériste	15 ha	Désherbage, rempotage, manutention	15 millions de plants / an (pins maritimes, chênes, érables, noisetiers)	Variées (collectivités et particuliers, sur site et en ligne)	Afghanistan avec le CPH, Maghreb avec des titres de séjour espagnols, et France	Quelques mois, variable	Oui	6h-14h	Centre d'hébergement
Production maraichère diversifiée	5 ha	Désherbage, plantation, arrosage, chantiers divers	-	90% de vente directe et 10% magasin de producteurs	Très variables pour le CADA-CPH (Sri Lanka, Tunisie, Soudan, Lybie, Ukraine, Afghanistan, Vénézuéla) et France	6 mois	Non	6h-14h	Centre d'hébergement et Anefa
Production maraichère diversifiée	2 000 ha	En station : tri, parage conditionnement En plein champs : désherbage pour les cultures bio et ramassage	60 000 t / an	Directement aux GMS*	Amérique du Sud avec des titres de séjour espagnols, Espagne, Pologne, Roumanie, France, Irak	Quelques semaines à quelques mois	Oui	6h-15h	Connaissances
Production de tomates hors sol	25 ha	Récolte, palissage, effeuillage, plantation, débarrassage de serre	15 000 t / an	Metteur en marché qui distribue à 77% GMS*, 17% grossiste, 3% export	Amérique du Sud et Maroc avec des titres de séjour espagnols, Espagne, Roumanie, Pologne, Ukraine, Afghanistan, Tibet et France	Quelques semaines à quelques mois	Oui	5h-14h	Terre 2 cultures
Production de champignon	1 bâtiment	Récolte, conditionnement	Objectif 2 400 t / an	Metteur en marché qui distribue à 80% GMS* et 20% grossiste	Espagne, Amérique du Sud avec des titres de séjour espagnol, Afghanistan et France	Contrat : 1, 3 6 mois puis CDI	Oui	5h-14h / 15h-minuit	Terre 2 cultures
Proche de Mont-de-Marsan	Proche de Parentis-en-Born	*GMS : Grandes et moyennes surfaces de distribution							

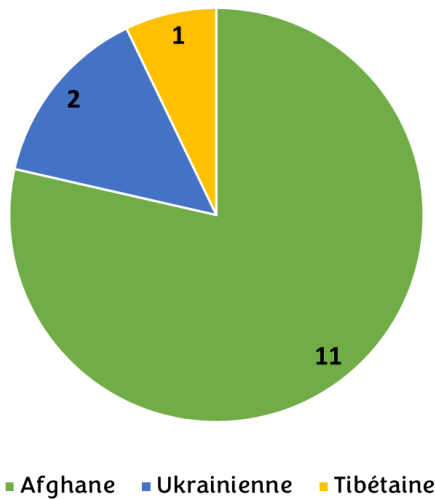
Source : personne

Annexe 15 : Résultats de l'enquête au sein de l'association Terre 2 Cultures – Landes

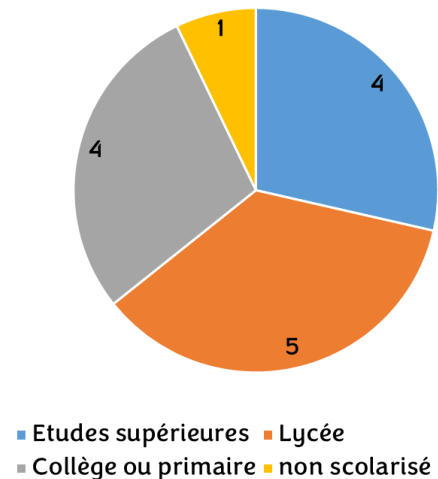
14 personnes réfugiées suivies par l'association Terre 2 Cultures ont été interrogées.

Profils sociologiques des personnes interrogées :

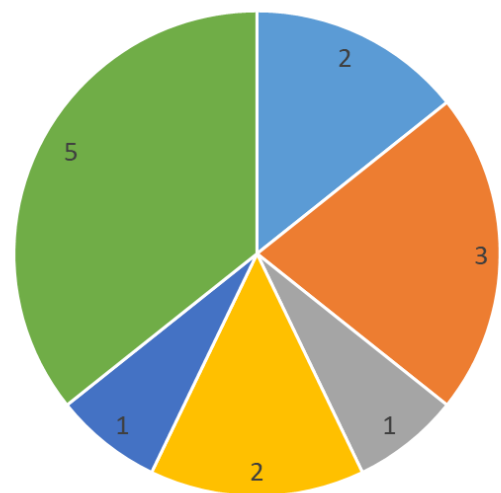
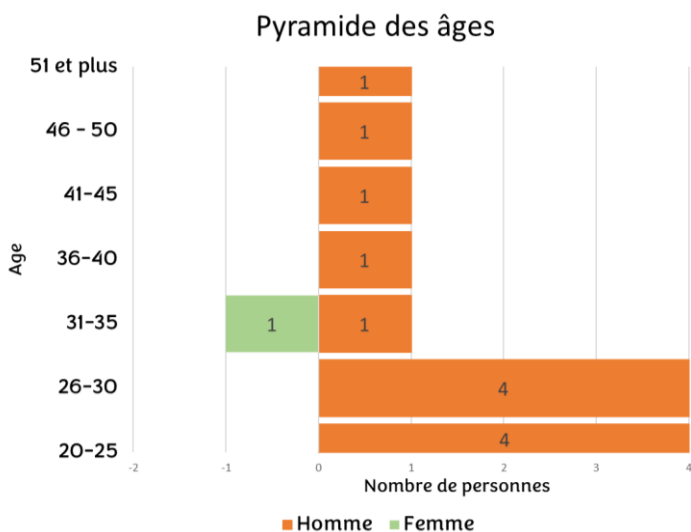
Nationalités des personnes réfugiées interrogées



Niveau scolaire atteint par les des personnes réfugiées interrogées



Année d'obtention de la protection internationale



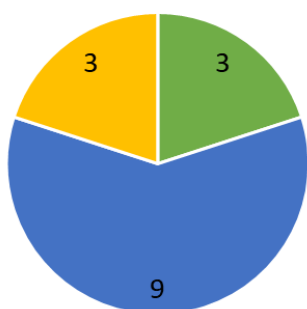
■ 2017 ■ 2018 ■ 2019 ■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

Synthèse :

- Majorité de personnes de nationalité afghane
- Des niveaux scolaires très hétérogènes
- Un échantillon masculin (13/14) et 60 % ont moins de 30 ans (8/14)
- Plus de la moitié ont obtenu leur titre entre 2017 et 2020

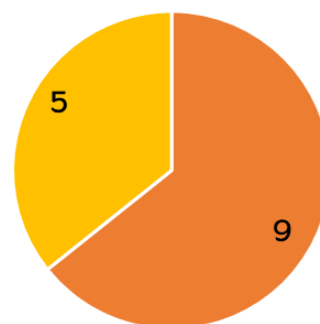
Liens avec le travail agricole

La personne a-t-elle déjà travaillé dans le secteur agricole ?



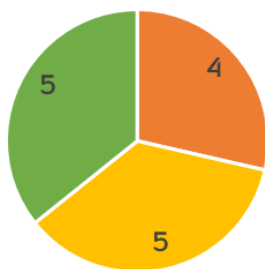
- Non
- Dans un cadre familial, en double activité
- En activité principale

La personne a-t-elle déjà travaillé en France, avant cet emploi agricole ?



- Oui
- Non

Durée employée au sein de l'exploitation agricole



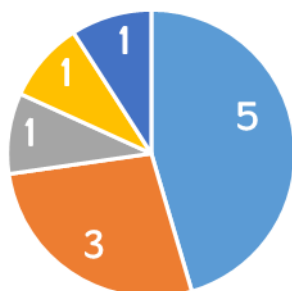
- Moins d'un an
- Entre 1 et 2 ans
- Entre 3 et 4 ans

Synthèse :

- 80% des personnes ont déjà travaillé dans le secteur agricole dans leur pays d'origine (double ou principale activité).
- Les personnes les plus anciennes au sein de l'exploitation sont arrivées il y a 4 ans, mais depuis il y a eu des arrivées régulières.
- La majorité des personnes avaient déjà travaillé en France.

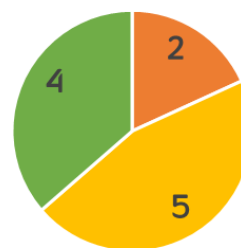
Annexe 16 : Résultats de l'enquête au sein de l'association la Terre en Partage – Haute-Vienne

Nationalités des personnes réfugiées interrogées



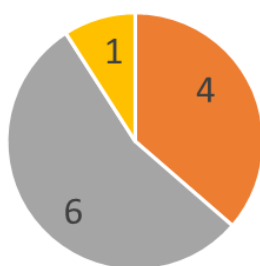
■ Afghane ■ Iranienne ■ Congolaise
■ Malienne ■ Camerounaise

Niveau scolaire des des personnes réfugiées interrogées



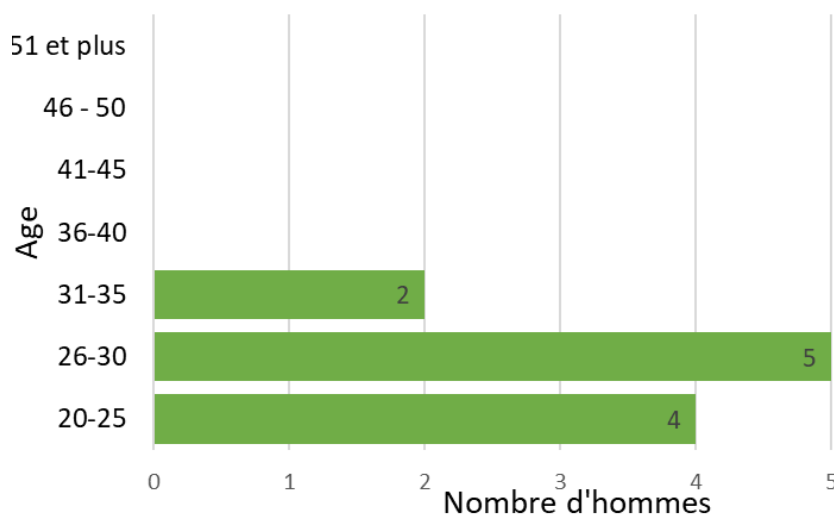
■ études supérieures ■ lycée ■ collège ou primaire

La personne a-t-elle déjà travaillé dans le secteur agricole ?



■ Non
■ Dans un cadre familial, en double activité
■ En activité principale

Pyramide des âges



Synthèse :

- nationalités variées avec la moitié des personnes originaires d'Afghanistan ;
- 80 % moins de 30 ans ;
- 80 % ont un niveau supérieur au collège ;
- presque la moitié des résidents (5/11) ont déjà réalisé de l'agriculture dans leur pays (en double ou principale activités).

Résumé

L'activité agricole, un vecteur d'intégration pour des personnes réfugiées ?

Le gouvernement français souhaite développer sa politique d'intégration sur l'ensemble du territoire, y compris dans les petites villes et espaces ruraux avec l'ambition de favoriser l'accompagnement des personnes réfugiées. Dans le contexte actuel de difficulté de recrutement, notamment pour les emplois saisonniers, le secteur agricole apparaît pouvoir contribuer à cette politique d'intégration. La présente étude vise à mieux cerner les opportunités d'emploi pour les personnes bénéficiaires de la protection internationale au sein du secteur agricole. Comment s'organise aujourd'hui l'accès aux emplois agricoles et dans quelles mesures contribuent-ils à l'intégration des personnes réfugiées sur le territoire ?

Trois axes de recherche ont été définis : une étude sur des programmes d'insertion qui utilisent l'activité agricole comme vecteur d'apprentissage, une évaluation de l'accès direct à l'emploi agricole et un état des lieux des programmes de formation linguistique et professionnelle à destination des personnes réfugiées. Pour développer ces trois axes, un état de l'art et des enquêtes auprès de personnes réfugiées, agriculteur.trice.s et porteur.euse.s de projet ont été menés sur deux terrains d'études : les Landes et la Haute-Vienne.

Les activités agricoles en Haute-Vienne mises en place par les associations et chantiers d'insertion visent à soutenir la construction des projets professionnels des personnes réfugiées et en demande d'asile qui restent faiblement orientés vers le secteur agricole.

Au sein des Landes, l'accès aux emplois saisonniers est étudié depuis les centres d'hébergement de Mont-de-Marsan et de la ville de Parentis-en-Born. Il est facilité par la présence d'intermédiaires : travailleur.euse.s sociaux, associations ou relations personnelles, qui tentent de soulever les différents obstacles à l'emploi (démarches administratives, accès au logement ou mobilité). Les postes proposés, saisonniers et majoritairement tournés vers le maraîchage, offrent une voie d'intégration par l'emploi car ils ne nécessitent pas de diplôme et sont accessibles pour des personnes allophones et ne parlant pas le français.

L'étude de dix programmes de formation professionnelle et linguistique a, par ailleurs, mis en évidence les défis complexes auxquels sont confrontés les porteur.euse.s de programmes, tant sur la promotion de l'emploi agricole que sur les diverses questions de mobilité, de logement et de coordination entre acteur.trices, notamment. Les résultats sont cependant encourageants en termes d'apprentissage des codes sociolinguistiques.

En dépit des limites méthodologiques de cette recherche, il apparaît que l'emploi des personnes réfugiées dans le secteur agricole est faible et éparé sur le territoire. Il est, cependant, source d'insertion dans l'emploi pour des personnes allophones. L'étude ne permet pas de conclure sur l'intégration des personnes réfugiées qui nécessite des études complémentaires sur le long terme, sur les relations sociales et l'ancrage au sein d'un territoire. L'amélioration de l'insertion dans le secteur agricole devra s'appuyer sur la coordination des acteur.trice.s agricoles et social et des formations tant en amont que pendant l'emploi pour favoriser l'autonomie.

Mots clés : Agriculture – Emploi saisonnier - Réfugiés - Intégration – Insertion – Politiques d'intégration

Source pour utiliser le rapport : Bichat, Gabrielle, 2023. L'activité agricole, un vecteur d'intégration pour des personnes réfugiées ? Mémoire d'Ingénieur des Systèmes Agricoles et Agroalimentaires Durables au Sud (SAADS), Systèmes d'élevages, Institut Agro Montpellier. 78 p.